



DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)**

**Institut National Supérieur du Professorat et de
l'Éducation (INSPÉ) de l'académie de Reims**



Etablissement intégrateur

Université de Reims Champagne-Ardenne

Etablissement(s) partenaire(s)

Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

COSP du 04 février 2025

CI du 27 janvier 2025

CFVU du 28 janvier 2025

CA du 04 février 2025

Merci de renvoyer ce dossier au plus tard le 15 février 2025 à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs	3
1.1 Direction de l'INSPE	3
1.2 Présidence du Conseil de l'institut - CI	3
1.3 Présidence du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique - COS	3
1.4 Composition de l'équipe de direction	4
2) Bilan du pilotage du projet de l'INSPE sur la période écoulée	6
3) Présentation de l'offre de formation en cours	9
3.1 Périmètre	9
3.2 Déploiement des formations	12
3.3 Place de la recherche	17
3.4 Continuum de formation :	19
3.5 Fiches formation des mentions de master MEEF	22
ANNEXES	22
Annexe 1 : indicateurs RH	22
Annexe 2 : tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1er degré	22
Annexe 3 : délibérations du/des conseil(s) d'administrations de(s) établissement(s) partenaire(s) de l'INSPE	22
Annexes autres : obligatoires convention (s) de partenariat, cadrage du mémoire, etc.	22
Annexe facultative : perspective(s) de l'évolution de l'offre de formation (2 pages)	22

1) Renseignements administratifs

1.1 Direction de l'INSPÉ

- Nom de la directrice ou du directeur de l'INSPÉ : **Fabien EMPRIN (Administrateur provisoire)**

Coordonnées téléphoniques : [REDACTED]

Portable : [REDACTED]

Courriel : **fabien.emprin@univ-reims.fr**

1.2 Présidence du Conseil de l'institut¹ - CI

- Nom de la présidente ou du président du Conseil de l'Institut : **Madame Pascale COSTA**

Coordonnées téléphoniques : [REDACTED]

Portable : [REDACTED]

Courriel : **pascale.costa@igesr.gouv.fr**

Rythmes de réunion : 4 fois par an et en fonction des nécessités

1.3 Présidence du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique² - COS

- Nom de la présidente ou du président du COSP : **Monsieur Jean-François THEMINES**

Coordonnées téléphoniques

Portable : [REDACTED]

Courriel : **jean-francois.themines@unicaen.fr**

Rythmes de réunion : 4 fois par an et en fonction des nécessités

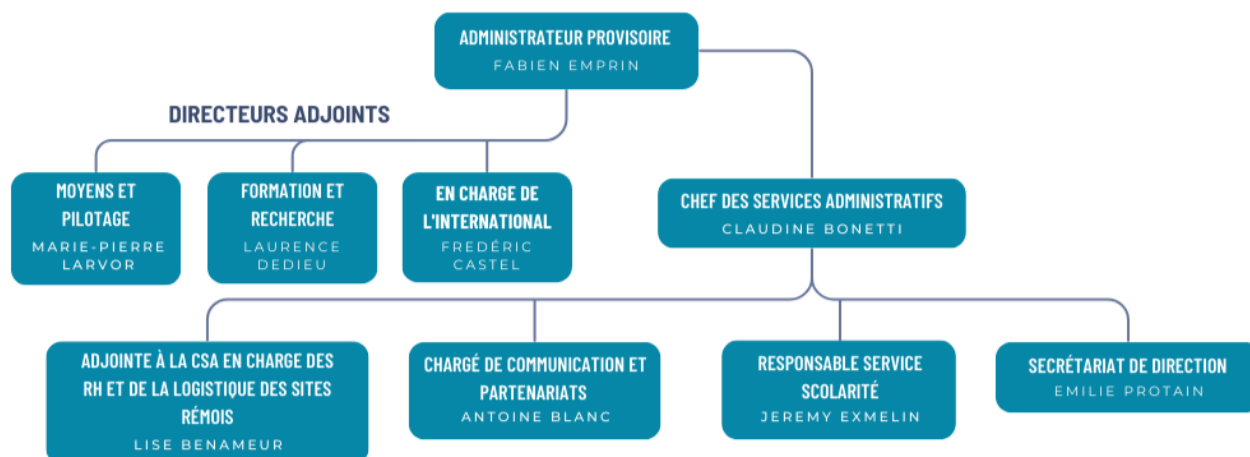
¹ cf. article D721-1 - Modifié par Décret n°2019-1558 du 30 décembre 2019 - art. 9

² cf. article [D721-3](#) du code de l'éducation

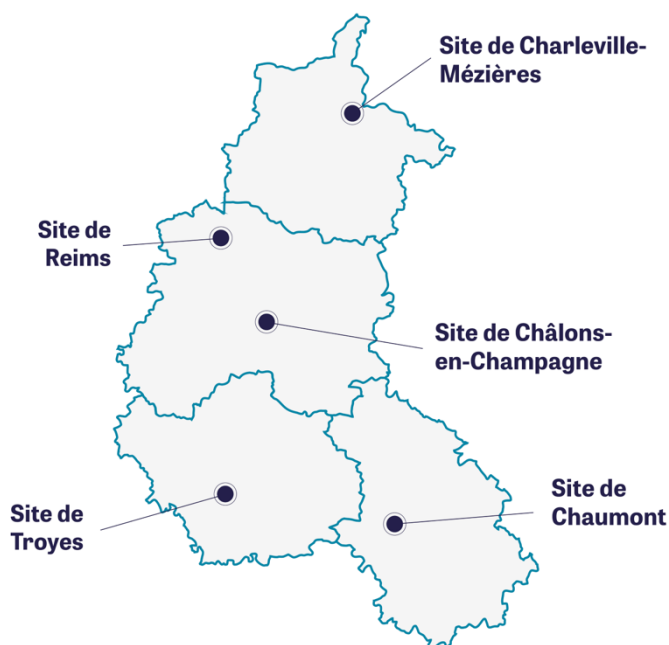
1.4 Composition de l'équipe de direction

Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage

L'organigramme ci-dessous décrit la structure du comité de Direction :



Prise en compte de la répartition territoriale



La répartition territoriale de l'INSPÉ s'appuie sur **5 sites de formation** :

Charleville-Mézières,
 Chaumont,
 Châlons en Champagne,
 Reims
 et Troyes.

Cela nécessite d'avoir des relais et des coordinateurs locaux.

Ainsi un réseau de référents coordinateurs de site (RCS) a été installé lors de la précédente accréditation et sera conservé.

Missions d'appui au pilotage

Pour assurer le développement des différents axes du projet de l'INSPÉ, des chargés de mission sont nommés pour un an. Une lettre de mission cadre le périmètre de la mission qui leur est confiée. Les chargés de mission travaillent en relation avec un.e directeur.trice adjoint.e.

- Charge de mission Mobilité internationale des étudiants
- Charge de mission Vie scientifique
- Charge de mission Préparation aux Métiers de l'Enseignement
- Charge de mission Formation continue des enseignants
- Charge de mission Observatoire des formations
- Charge de mission Observatoire Qualité de Vie au Travail et du Développement Professionnel
- Charge de mission soutien à la rédaction du Contrat d'Objectif, de Moyens et de Performance (COMP)
- Charge de mission Commercialisation des blocs de compétences à destination des entreprises industrielles

Travail avec les partenaires institutionnels

Outre la participation du Directeur aux différentes instances au sein de l'Université (conseil des Doyens) et des services Académiques (Comités de Pilotage Académique), un comité de direction élargi permet d'associer autant que de besoin aux travaux de l'équipe de direction trois représentants du rectorat (doyen des IA-IPR ; EAFC ; conseiller technique 1er degré), les responsables de mention et les doyens des composantes qui co-portent les masters MEEF 2nd degré.

Principes de fonctionnement et modalités de pilotage

L'enjeu est de développer une stratégie de pilotage collaborative tenant compte des spécificités et de la complexité des niveaux de prise de décision dans un INSPÉ.

Il s'agit d'assurer la co-construction des décisions en déterminant le bon de niveau d'interlocution : responsables de Mention, groupes de travail, conseils, sites ...

Principes régissant cette démarche :

S'appuyer sur une démarche d'amélioration continue basée sur une analyse des besoins, l'identification d'indicateurs, des choix partagés de mise en œuvre et une analyse des effets du dispositif.

Ce travail doit permettre de prendre en compte les coûts écologiques, financiers et humains dans les prises de décision.

Dans le domaine de la formation, l'INSPÉ peut s'appuyer sur le service des Enquêtes et de l'Insertion Professionnelle (SEIP) de l'URCA, l'Observatoire des formations de l'INSPÉ et les conseils de perfectionnement, mais également des démarches ponctuelles d'analyse de son offre de formation : analyse des effets du comodal sur la réussite des étudiants, trajectoire des étudiants de Licence Sciences de l'Éducation en relation avec les concours de l'enseignement, ... L'INSPÉ souhaite poursuivre cette politique d'analyse scientifique en diligentant des études ponctuelles pour améliorer le pilotage de l'offre de formation. Il peut s'appuyer sur des expertises internes ou externes en fonction des questions, notamment grâce à l'équipe *Didactiques des Disciplines, Développement professionnel, Formes Éducatives* du CEREPI

La mise en œuvre de cette démarche nécessite :

- De mettre en place des recherches et des recherches-actions comme leviers forts ;
- De déployer une communication efficace sur tous les dossiers ;
- D'assurer la responsabilité à tous les niveaux de décision en appliquant le principe de subsidiarité.

Par ailleurs l'équipe de direction participe aux travaux du Réseau des INSPÉ et aux différents groupes de travail pour échanger, mutualiser les pratiques et appuyer ses décisions sur l'expérience au niveau national.

Enfin, l'équipe de direction participe aux modules de professionnalisation des équipes de Direction proposé par l'IH2EF pour acquérir de nouvelles compétences et initier de nouvelles démarches.

2) Bilan du pilotage du projet de l'INSPÉ sur la période écoulée

Pour apprécier le contexte et les enjeux de formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de resituer la stratégie de l'INSPÉ, dans sa dimension académique et pas seulement en tant que composante universitaire (INSPÉ, établissement intégrateur et partenaires, rectorat).

A cet effet, un texte d'orientation stratégique, issu collégialement de la direction de l'INSPÉ, des partenaires universitaires et de l'académie présente :

- le bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,
- le partenariat et la gouvernance mis en place entre l'INSPÉ, l'établissement intégrateur et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

Les conventions liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques sont versées en annexe.

L'élaboration du projet de l'INSPÉ et de son offre de formation pour la nouvelle accréditation se situe dans la continuité du travail réalisé par la précédente direction dans un climat de confiance réciproque avec la présidence de l'université, le rectorat de l'académie de Reims et l'ensemble des personnels de l'INSPÉ.

Le projet pour l'INSPÉ et son offre de formation présentés dans la précédente accréditation ayant fait l'objet d'un large consensus et le cadrage des Mentions de Master MEEF n'ayant pas évolué, notre objectif est de continuer le travail engagé en réalisant les adaptations nécessaires à la conjoncture actuelle.

Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre

La stratégie mise en œuvre dans l'accréditation de l'INSPÉ 2021-2024 visait à :

1. Mettre en œuvre un véritable projet co-construit avec l'ensemble des acteurs : Présidence de l'université ; Rectorat de l'académie ; UFR co-porteuses des formations ; ensemble des personnels de l'INSPÉ.
2. Proposer une gouvernance de l'INSPÉ horizontale et moins segmentée qui favorise la responsabilisation des acteurs, la circulation de l'information et la co-construction des décisions.
3. Renforcer la place de la recherche en éducation et formation dans l'offre de formation ainsi que le positionnement de l'INSPÉ comme structure favorisant le développement et la structuration de la recherche dans ce champ.
4. Accorder une plus grande place à l'internationalisation des formations et aussi à l'ouverture de l'INSPÉ sur l'international pour favoriser les mobilités des étudiants mais aussi des personnels (enseignants et

BIATSS) dans une perspective de développement professionnel.

Les objectifs 1 et 2 ont été atteints durant la précédente accréditation et permettent de poursuivre le développement du modèle de pilotage collaboratif. Le principe de subsidiarité que nous souhaitons mettre en œuvre nécessite un dialogue et le respect des procédures administratives. En conséquence, un dialogue régulier et en confiance doit continuer à exister. Nous nous appuyons sur ces acquis pour proposer des modalités de pilotage à différents niveaux :

→ **Fonctionnement quotidien, gestion**

Réunions hebdomadaires du comité de direction dont les relevés de décisions sont diffusés à l'ensemble des personnels. Le comité de direction se réunit soit au siège de l'INSPÉ, soit en visioconférence (pour limiter les déplacements en termes de coûts financiers et d'émission de CO₂), soit dans les sites de formation avec les collègues (BIATSS et enseignants) disponibles sur les sites.

L'organisation de réunions régulières sur les sites de formation permet en outre de renforcer les échanges avec les collègues, et d'être en prise directe avec les problématiques locales.

→ **Pilotage de l'offre de formation**

Au début et à la fin de l'année universitaire un séminaire de direction est systématiquement organisé avec invitation des acteurs concernés selon les thématiques abordées. L'objectif est à la fois de mettre en évidence des pistes d'amélioration, mais aussi de renforcer les collaborations existantes ou de préparer celles à venir.

Le pilotage des formations dans les quatre mentions de master MEEF et de la mention de licence est assuré par les responsables de mention en lien avec l'équipe de direction.

Mise en place de groupes de travail ad hoc pluri catégoriels avec des représentants de l'INSPÉ et des services académiques pour contribuer à l'élaboration de l'offre de formation et à son évolution.

Réunion une fois par année universitaire des conseils de perfectionnement de chaque mention.

Réunions régulières du COSP et du Conseil d'Institut.

L'INSPÉ contractualise avec l'URCA autour d'un Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) dans lequel il définit ses orientations en termes d'offre de formation.

→ **Évolutions de l'INSPÉ, innovation**

Organisation de trois à quatre journées institutionnelles qui réunissent l'ensemble des personnels pour favoriser le partage des informations, le travail collectif et la formation des personnels.

Travail à l'échelle académique et à l'échelle locale, services centraux et services locaux et les DSDEN avec organisation de réunions en fonction des sujets.

Proposition de recherches-actions ponctuelles sur des décisions de pilotage.

L'INSPÉ est également structuré en 9 départements disciplinaires. Cette structuration est héritée de l'ESPÉ et de l'IUFM. Dans ce nouveau contexte et en lien avec l'approche par compétence, une réflexion sera engagée sur la pertinence de conserver ou de faire évoluer cette structuration.

Concernant l'objectif 3, il est nécessaire de poursuivre le travail en relation avec les laboratoires d'appui : CEREP, CRESTIC, C2S notamment. De nouvelles perspectives de travail, notamment au travers des séminaires de recherche pourrait permettre de mettre à profit les thématiques de ces laboratoires. La création d'une équipe numérique et société au sein du CRESTIC (<https://crestic.univ-reims.fr/fr/equipe/numerique-et-societe>) est notamment propice. Pour le C2S, les questions du fonctionnement émotionnel et de la capacité d'adaptation aux personnes ainsi que celles des troubles neuro-développementaux pourraient donner lieu à des séminaires de recherche.

La proposition de recherches-actions pour le pilotage est également un levier pour adosser les décisions à la recherche. Elle permet de créer un pôle de compétences qui pourra être mis en valeur au niveau de l'université et des partenaires.

L'objectif 4 est atteint au regard de la situation actuelle : entre 30 et 50 mobilités de stage par an notamment, la création et la pérennisation d'une mobilité intensive hybride en 2024 avec des partenaires belges, espagnols et roumains avec délivrance d'ECTS et la réponse à des appels à projets (Teacher Academy avec les mêmes partenaires, auxquels s'ajoutent des universités tchèque et slovaque : projet validé mais non financé). De plus, la mention 1er degré du Master MEEF comporte un parcours international. Ce parcours vise à être développé en accueillant davantage d'étudiants étrangers, en augmentant le volume de cours dispensés en anglais. D'autres parcours, en particulier dans l'actuelle mention 4, ont des publics basés à l'étranger. Des Diplômes Universitaires, qui accompagnent la pratique enseignante dans les établissements français à l'étranger (en partenariat avec la Mission Laïque Française pour l'un d'entre eux) ont aussi été créés.

Dans ce contexte, notre objectif est de continuer sur la trajectoire initiée. Nous visons la poursuite de l'internationalisation de l'offre de formation et le développement à l'international. Nous nous appuyons sur les services de l'URCA (DIP et DREDI) pour renforcer la politique de réponse à des appels à projet ambitieux et de développement de partenariats internationaux. L'INSPÉ vise à offrir à ses étudiants la maîtrise de plusieurs langues étrangères et la connaissance d'autres cultures et sociétés. Il s'agit de développer l'ouverture sur le monde, attendue d'une formation universitaire. L'INSPÉ ambitionne également d'accroître le nombre d'étudiants en mobilité entrante dans ses formations.

Il s'agit de :

- Développer les mobilités entrantes pour des enseignants-chercheurs d'universités partenaires, des formateurs d'institutions partenaires ;
- Nous appuyer sur l'alliance INVEST, dans laquelle l'Université de Reims Champagne-Ardenne est pleinement engagée ;
- Proposer de nouveaux diplômes : l'un autour des questions de l'enseignement en contexte multiculturel, l'autre sur la thématique de la formation des enseignants et des formateurs européens ;
- Identifier les blocs de compétences sécables de l'offre de formation et les proposer en anglais, lorsque c'est pertinent, pour les rendre plus attractifs pour le monde de l'entreprise.

L'INSPÉ s'intègre également pleinement dans la politique de campus de l'URCA. Sa structure de gouvernance intègre les Responsables Administratifs de Campus (RAC Campus) et l'interlocution avec les Vice-Présidents en charge des campus (VP campus).

Entre l'INSPÉ et le rectorat, une convention cadre a été signée lors de la précédente accréditation (cf. annexe). Une actualisation de cette convention est prévue pour la rentrée de septembre 2025.

3) Présentation de l'offre de formation en cours

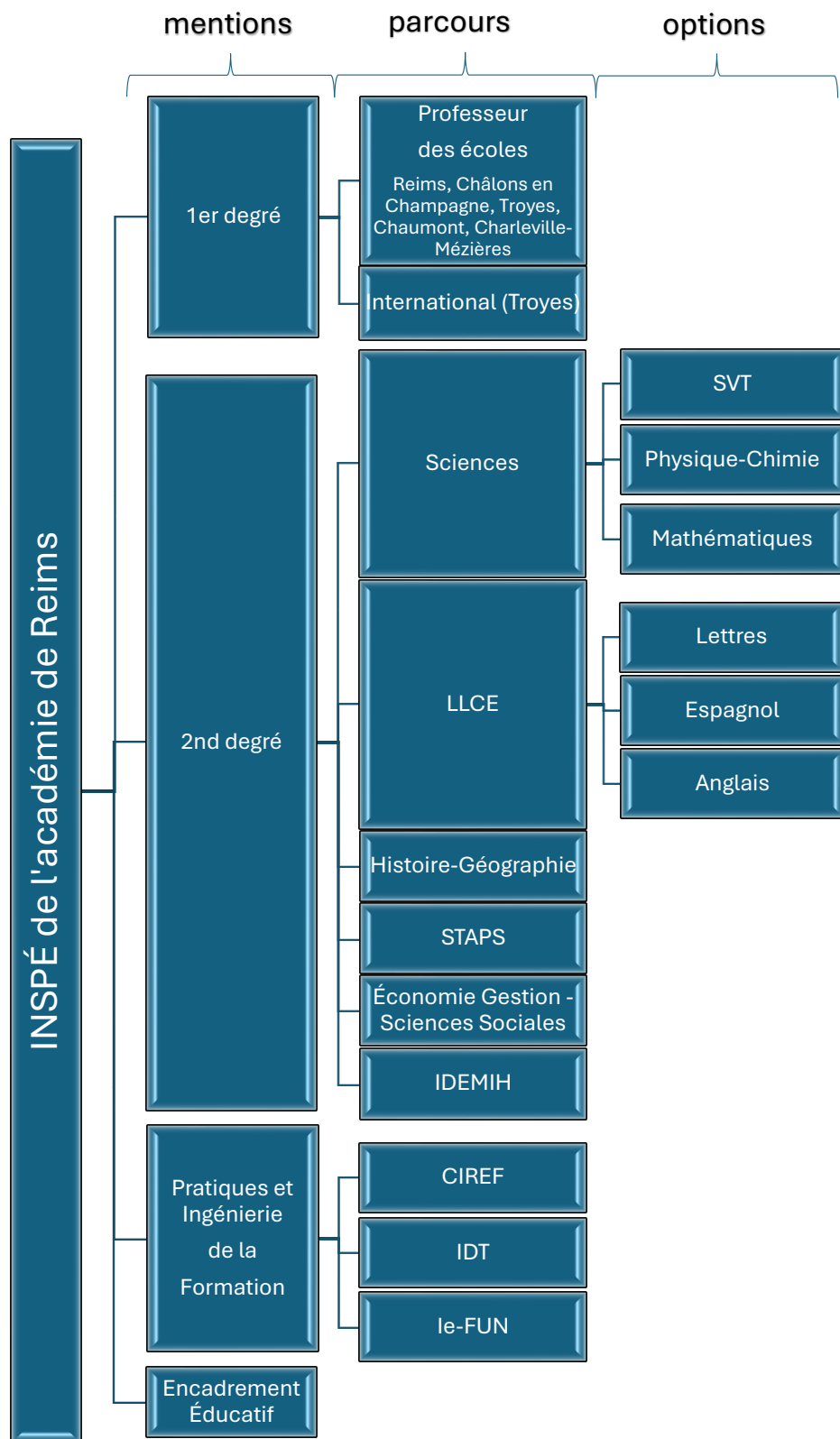
3.1 Périmètre

Indiquer la liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et les parcours qui apparaissent dans ces mentions)

L'INSPÉ de l'académie de Reims porte 4 mentions, opérationnelles en 2024-2025 :

- La mention 1er degré parcours professeur des écoles localisée à Reims, Châlons en Champagne, Troyes, Chaumont, Charleville-Mézières et un parcours international à Troyes.
- La Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) avec les parcours Conception, Intervention et Recherche en Education et Formation (CIREF), Inégalités, Discriminations et Territoires (IDT) et Ingénierie des e-formations et usages des outils numériques (le-FUN). Ce dernier n'est ouvert qu'en M2 intégralement à distance.
- La mention 2nd degré - Se former pour être enseignant en collège et lycée avec 6 parcours déclinés en 10 options :
 - Parcours Sciences - option SVT
 - Parcours Sciences - option Physique-Chimie
 - Parcours Sciences - option Mathématiques
 - Parcours LLCE - option Lettres
 - Parcours LLCE - option Espagnol
 - Parcours LLCE - option Anglais
 - Parcours Histoire-Géographie
 - Parcours STAPS
 - Parcours Économie Gestion - Sciences Sociales
 - Parcours IDEMIH
- La mention Encadrement Éducatif - Se former au métier de CPE et aux autres métiers de l'éducation.

Le schéma page suivante montre la structuration des mentions MEEF à l'INSPÉ.



Indiquer la liste des autres formations portées par l'INSPÉ : formations complémentaires, incluant la formation continue

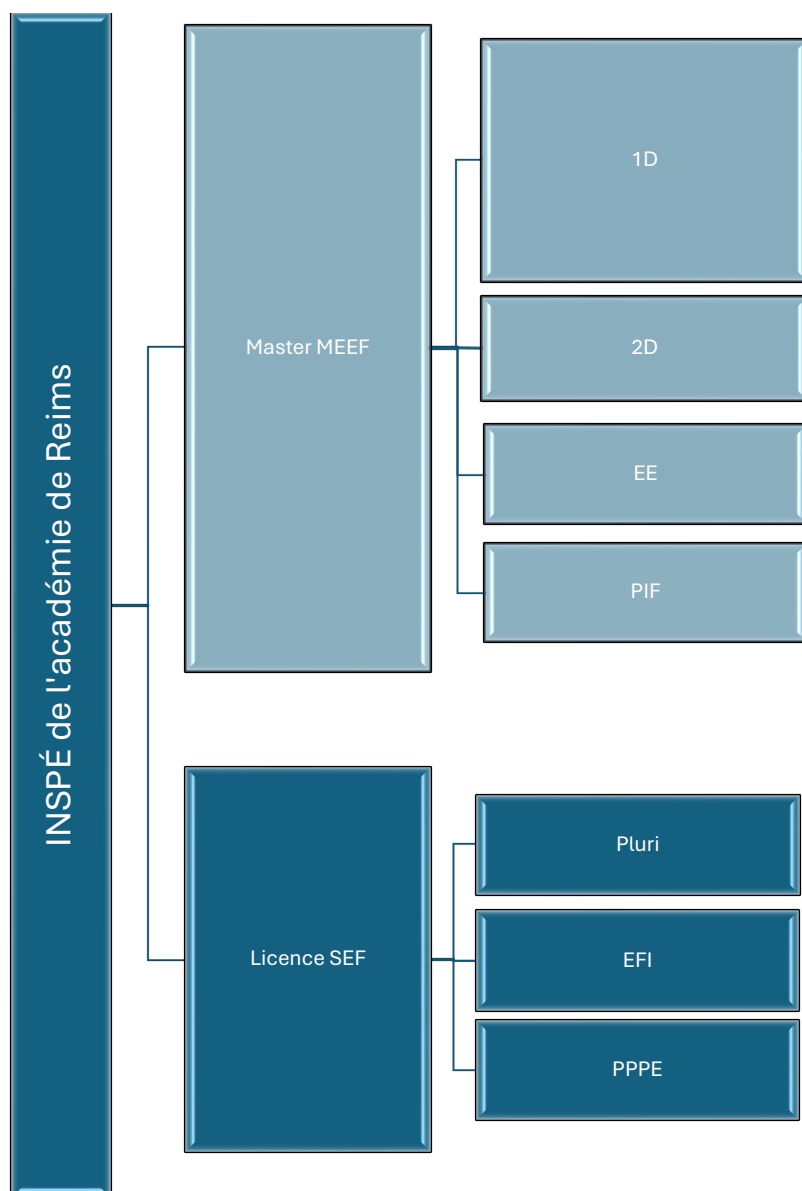
Diplômes :

L'INSPÉ porte également une licence Sciences de l'Éducation et de la Formation (SEF) avec 3 parcours

- Le parcours Pluridisciplinaire - sites de Châlons-en-Champagne et de Charleville-Mézières
- Le parcours Education, Formation et Intervention socio-éducative (EFI) - site de Châlons-en-Champagne uniquement
- Le parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE), proposé sur le site de Chaumont.

Cette licence **est accréditée dans l'offre de l'URCA 2024 - 2028**

Le schéma ci-dessous montre la structure des diplômes portés par l'INSPÉ.



DU/DIU

L'INSPÉ porte également 4 diplômes universitaires ou interuniversitaires :

- **DIU Lauréats de concours**

À destination des lauréat.es d'un des concours de l'Education nationale (CAPES, CAPLP, CAPET, CRPE ou concours de CPE), non titulaires d'un master MEEF (autre Master, autre parcours, dispensés de titre ou sportif de Haut-Niveau...)

- **DIU Enseigner à l'étranger**

Ce Diplôme Inter-Universitaire est construit grâce au travail conjoint des INSPÉ de Reims et de Strasbourg. Il permet notamment la préparation au CAPEFE (Certificat d'aptitude à la participation à l'enseignement français à l'étranger)

- **DU Enseigner l'EPS**

Le DU "Métiers de l'enseignement" de l'EPS vise à accompagner les professionnels ou futurs professionnels de l'EPS à la construction de compétences nécessaires à la réussite des concours du CAPEPS externe et de l'agrégation d'EPS pour la préparation des écrits et des oraux, en partenariat avec le master MEEF STAPS et le rectorat de Reims (IA-IPR).

- **DU Mission Laïque Française**

Ce diplôme universitaire a pour objectif de former des personnels enseignants des établissements de la Mission Laïque Française (MLF) recrutés en contrats locaux et ne possédant pas de formation initiale.

- **Certification**

L'INSPÉ organise la certification CAPEFE (Certificat d'aptitude à la participation à l'enseignement français à l'étranger) qui atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que, le cas échéant, la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

3.2 Déploiement des formations

Présenter de manière synthétique les points suivants :

- *Pilotage des mentions qui ont fait l'objet de la précédente accréditation (1^{er} degré / 2nd degré / encadrement éducatif / Pratiques et Ingénierie de la formation)*

La coordination et la régulation des formations sont assurées au travers de différentes instances :

Des instances officielles (conseils et comité de suivi) :

- Le **Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique** (COSP), organe consultatif et véritable lieu de débat et de discussion sur les questions scientifiques et pédagogiques en lien avec les missions de l'INSPÉ.
- Le **Conseil d'Institut** (CI) qui vote le budget et les demandes de postes enseignants et BIATSS se prononce sur les orientations pour la formation initiale et continue proposées et discutées en COSP.

- Les **Conseils de perfectionnement** (CP) des différentes mentions. Mis en œuvre une fois par an, ils font le bilan de la formation et émettent toute proposition visant à améliorer la qualité de la formation. Ils se tiennent de sorte que leurs propositions puissent être prises en compte pour la rentrée universitaire suivante.
- Le **Comité de Suivi du Master** (CSM), composé de représentants des services académiques, de la présidence de l'Université de rattachement de l'INSPÉ et de l'INSPÉ, présidé par le recteur de l'académie de Reims, a pour objectif d'une part de définir les orientations et les modalités de travail en partenariat entre les trois structures, et d'autre part de réaliser le suivi de la mise en œuvre du dispositif de formation des enseignants et CPE.

Des instances et groupes spécifiques à l'INSPÉ :

- **Les départements disciplinaires**, dont le rôle est notamment de contribuer, sur la base de leurs compétences disciplinaires, à la conception et au suivi des formations, de leurs contenus, et de participer à la gestion des services des enseignants.
- **L'observatoire des formations** (Obsform) a pour objectif le développement d'outils d'appui au pilotage et à la régulation de la formation. En lien avec le COSP, le CI et les CP d'une part, avec le service des Enquêtes et de l'Insertion Professionnelle (SEIP) d'autre part, il organise et réalise l'évaluation des enseignements dont il transmet les résultats aux différents acteurs du pilotage des formations (équipe de direction, COSP, CI, CP, équipes pédagogiques).
- **Une cellule internationale.** L'internationalisation des formations et le développement des mobilités sont une des priorités de l'INSPÉ. Pour contribuer à la mise en œuvre de cette priorité une cellule internationale a été créée. Elle se compose du directeur adjoint relations internationales, d'une chargée de mission mobilité des étudiants, d'une enseignante d'anglais référente pour le certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)) et d'un secrétariat. Elle bénéficie de l'appui du chargé de communication de l'INSPÉ. Cette cellule est chargée d'élaborer les propositions relatives à la mobilité des étudiants et aux contenus de formation afférents, du suivi et du développement des partenariats internationaux. Elle est en relation avec les responsables des différents programmes internationaux de l'INSPÉ. Elle concourt à l'élaboration des contenus d'enseignement de l'option « enseigner à l'international » (UE 5) et en assure le suivi de la mise en œuvre. Elle contribue à la bonne mise en œuvre du D I U « Enseigner à l'international ». Enfin, elle gère en relation avec les services académiques la certification CAPEFE.
- **Une cellule partenariat** visant entre autres, à coordonner les contenus et modalités de formation au travail avec les partenaires pour une école inclusive.
- **Une charge de mission consacrée à la Formation et à l'Innovation.** Il s'agit ici de promouvoir et favoriser le développement des pratiques innovantes dans la formation à l'INSPÉ, notamment en assurant la promotion des innovations pédagogiques et des pratiques innovantes envers les formateurs et en favorisant le développement. Plus précisément elle tentera de proposer des expérimentations ou des améliorations de dispositifs de formation ; d'élaborer des propositions de formation à destination des différents intervenants dans les diplômes de l'INSPÉ ; d'assurer l'accompagnement et le suivi de dispositifs de formation innovants ; de proposer et mettre en œuvre les conditions de la percolation des dispositifs de formation innovants ; en relation avec le chargé de mission vie scientifique, de proposer des thématiques de Groupes de Recherche Formation (GRF) sur les pratiques innovantes.
- **Une Commission Vie Scientifique** (CVS), qui, outre ses missions de développement professionnel

des formateurs et de financement de projets de recherche, a pour objectif de diffuser les travaux de recherche en éducation et/ou formation auprès des étudiants. Animée par un chargé de mission, ce travail s'effectue en collaboration étroite avec le directeur adjoint en charge de la formation et de la recherche, et avec la responsable des UE recherche de la mention 1er degré.

A ces instances et groupes de travail s'ajoutent des réunions régulières :

- Avec les responsables de mention et de parcours, animées et coordonnées par le directeur adjoint en charge de la formation et de la recherche.
- Des équipes pédagogiques organisées et animées par les responsables de mention et de parcours.
- Dans le cadre de Journées Institutionnelles (J.I), rassemblant l'ensemble des formateurs intervenant dans les formations de l'INSPÉ. Ces JI sont l'occasion d'avancer sur la conception et/ou la mise en œuvre de certaines dimensions de l'offre de formation, ou de mettre en discussion et en débat des questions vives liées à la formation, au cours desquelles il peut être fait appel à des intervenants extérieurs à l'INSPÉ.

• *Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle (problématique des 33% de praticiens)*

En complément, renseigner l'indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle » en annexe 1

Les formations mises en place à l'INSPÉ dans le cadre des masters MEEF sont des formations universitaires professionnalisantes. Le développement de telles formations suppose la constitution d'équipes pédagogiques pluri-catégorielles fondées sur la légitimité des intervenants et de leur expertise pour intervenir auprès d'adultes en formation. Aussi, trois sources de légitimité peuvent être convoquées :

- Une légitimité fondée sur la recherche => Enseignants-Chercheurs.
- Une légitimité fondée sur l'exercice du métier => « professionnels de terrain ».
- Une légitimité fondée sur une expertise en formation d'adultes => « formateurs temps plein INSPÉ » (PRAG ; PRCE ; PREC).

La prescription des 33% du volume horaire des formations assurées par des professionnels de terrain conduit à envisager une structure RH qui serait caractéristique d'une formation universitaire professionnalisante avec 1/3 enseignants-chercheurs, 1/3 professionnels de terrain et 1/3 de formateurs temps plein INSPÉ.

Dans cette perspective, depuis plusieurs campagnes d'emplois, la politique de l'INSPÉ a été de diminuer progressivement (au gré notamment des départs à la retraite) la part des PREC, PRAG et PRCE au profit du recrutement de professionnels de terrain en temps partagé (affectations provisoires à mi-temps) ou de vacataires et de maintenir des recrutements d'enseignants-chercheurs.

Cinq axes de travail sont retenus :

- Concevoir des dispositifs de formation novateurs qui associent pleinement des enseignants-chercheurs ; des formateurs temps plein INSPÉ et des professionnels de terrain. A ce titre, les Espaces Collectifs Réflexifs (ECR) au sein de l'UE3 « expériences professionnelles et analyse réflexive » sont emblématiques.
- Développer les interventions de professionnels de terrain dans les enseignements en didactique des disciplines (UE1 Savoirs fondamentaux).
- Travailler en concertation avec le rectorat pour développer un vivier de professionnels de terrain compétents pour intervenir en formation d'adultes au niveau master (rôle de la formation continue, des certifications CAFIPEMF, CAFFA et de la diplomation des formateurs).
- Trouver un modèle économique soutenable pour le financement des interventions des professionnels

de terrain dans les formations de l'INSPÉ.

- Etablir avec la présidence de l'université un plan pluriannuel de recrutement d'enseignants-chercheurs.

- **État et démarche(s) de déploiement de l'approche par compétences (APC) pour chaque mention**

La réflexion sur la mise en place d'une approche par compétences est engagée pour une mise en œuvre à la rentrée 2026.

- **Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages**

L'alternance dans l'offre de formation en master est fondée sur deux grands principes.

- La construction d'une professionnalité et d'une identité professionnelle par une mise au travail des expériences du métier, vécues par les étudiants dans différents contextes professionnels tout au long des deux années de master. L'accent est mis sur la pluralité des contextes de stage : différents niveaux d'enseignement (C1/C2/C3, collège, lycée), différents contextes (Lycée professionnel, REP+...), et de la progressivité en termes de responsabilité.
- Une articulation entre les différents éléments de professionnalité travaillés dans les différentes UE et les expériences professionnelles des étudiants. Ceci amène à articuler, au sein de chaque UE du master, les enseignements avec des situations de travail génériques d'enseignement ou d'encadrement éducatif et avec les expériences vécues sur les lieux de stage (observation, pratique accompagnée ou responsabilité). La dimension intégrative de l'alternance est plus particulièrement renforcée au sein des UE 3 (expériences professionnelles et analyse réflexive) et UE4 (formation à et par la recherche) à travers des dispositifs d'accompagnement individuel et collectif, mobilisant une pluralité d'acteurs (tuteurs, référent de parcours, directeur de mémoire, pairs...). Dans l'UE 3, les étudiants disposent ainsi de temps de préparation et d'analyse collective des expériences de stage. Il s'agit d'encadrer les périodes de stage par un temps de préparation en amont et un temps en aval en prenant en compte la forme du stage (OBS, PA, RESP), les objectifs qui y sont poursuivis (savoirs disciplinaires, polyvalence et transversalité, spécificité d'un public...). Ce travail se fait en collaboration avec les acteurs des terrains de stage. En M2, sont en place des espaces collectifs réflexifs dans lesquels il s'agit de permettre aux étudiants répartis par petits groupes TP, de partager des expériences rapportées des situations vécues en stage pour construire des compétences d'analyse de pratique professionnelle et conceptualiser leur activité d'enseignant dans toutes les facettes du métier. Deux référents (INSPÉ et terrain) animent et étayent ce travail par groupe. Chaque groupe est hétérogène du point de vue de l'expérience du métier.

- *Contenus et volumes horaires de la formation sur les enjeux transversaux et sociétaux : laïcité / égalité fille-garçon / valeurs de la République / droits et obligations des fonctionnaires / élèves à besoins éducatifs particuliers, sensibilisation et formation aux enjeux de la transition écologique, etc.*

		M1	M2	Total
Valeurs et principes du système éducatif	Ethique et déontologie professionnelle	12h	6h	18h
	Laïcité	14h	7h	21h
	Pour une pédagogie de l'égalité	24h	12h	36h
	Total	50h	25h	75h

- Ethique et déontologie professionnelle : 18h (dont 4h assurées par le rectorat)
 - *Déontologie comme repère et guide de l'agir professionnel des enseignants (2h)*
 - *Finalités, principes et valeurs du système éducatif (6h)*
 - *Missions, droits et devoirs des personnels de l'éducation nationale : cadre réglementaire et juridique (6h)*
 - *Le système éducatif : histoire, acteurs et enjeux actuels (6h)*
- Laïcité : 21h (dont 7h assurées par le rectorat)
 - *Genèse et construction du principe de laïcité (7h)*
 - *Laïcité et école (7h)*
 - *Des fondements à leur mise en pratique : comment faire vivre la laïcité à l'école ? (7h)*
- Pour une pédagogie de l'égalité : 36h
 - *Egalité filles-garçons (12h) (dont 10h assurées par le rectorat)*
 - *Diversité des élèves et inégalités d'apprentissage (12h) (dont 5h assurées par le rectorat)*
 - *Inégalités sociales et territoriales (12h) (dont 5h30 assurées par le rectorat)*

	M1	M2	Total	
Modèles et dispositifs pédagogiques ; gestes professionnels et postures de l'enseignant	Évolutions du travail enseignant ; travail collaboratif	6h	3h	9h
	Pédagogiques alternatives et dispositifs d'enseignement	6h	3h	9h
	L'évaluation des acquisitions et des progrès des élèves	6h	3h	9h
	« Corps et voix »	6h	3h	9h
	Total	24h	12h	36h

Dans ce domaine (Modèles et dispositifs pédagogiques ; gestes professionnels et postures de l'enseignant), 2h sont assurées par le rectorat sur le thème de l'enseignement explicite. Le reste des enseignements est pris en charge par des enseignants de l'INSPÉ.

Concernant la question de la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particulier, une option d'approfondissement « Ecole inclusive » de 30h est également proposée aux étudiants qui le souhaitent aussi bien en premier degré qu'en second degré.

Une sensibilisation aux enjeux de la transition écologique est apportée en premier degré à tous les étudiants de M1 dans le cadre d'un module de 20h sur les « éduquer à » (développement durable, santé et citoyenneté). Elle est aussi présente dans les contenus des maquettes de sciences et d'histoire géographie.

- **Mise en place de la certification et de l'expérimentation PIX + Edu, notamment 'Les essentiels'**

L'INSPÉ forme et atteste de l'acquisition des 16 compétences attendues dans le CRCN-É conformément à l'article 9 de l'arrêté du 28 mai 2019.

- **Mise en œuvre du CAPEFE (certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger)**

L'INSPÉ est pleinement impliquée dans cette certification avec plus de 200 personnes formées depuis le début de son expérimentation :

- Année 2019-2020 : Première année d'expérimentation 20 candidats
- Année 2020-2021 : Poursuite de l'expérimentation : 20 candidats
- Année 2021-2022 : 59 candidats : 41 étudiants de Master, 8 enseignants en formation continue et 10 étudiants du DIU "Enseigner à l'International"
- Année 2022-2023 : 42 candidats : 25 étudiants de Master, 6 enseignants en formation continue et 11 étudiants du DIU "Enseigner à l'International"
- Année 2023-2024 : 32 candidats : 26 étudiants de Master, 6 enseignants en formation continue et 2 candidats libres
- Année 2024-2025 : 44 candidats : 30 étudiants de Master, 10 enseignants en formation continue et 4 candidats libres

3.3 Place de la recherche

- **Heures de formation consacrées à la recherche et à la réflexivité**

La question de la place de la recherche dans l'offre de formation portée par l'INSPÉ est pensée selon trois principes.

- Mobiliser l'initiation à la recherche en éducation et formation pour contribuer à la construction des compétences des futurs professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation attendues en fin de master. Dans cette perspective l'UE 4 formation à et par la recherche à une place centrale au cœur de l'offre de formation. Comme l'UE3 Expériences professionnelles et analyse réflexive, elle est pensée comme une UE d'intégration des savoirs.
- Prendre en compte les apports de la recherche en éducation et formation pour alimenter les contenus de cours dans les différentes unités d'enseignement (M1 et M2).
- Former à et par la recherche pour permettre à une partie des étudiants de poursuivre leur cursus universitaire par des études doctorales.

Heures de formation consacrées à la recherche et à la réflexivité

Nombre heures Et ECTS	Mention 1 ^{er} degré		Mention 2 nd degré Ex du parcours sciences		Mention Enc. Ed.		Mention PIF Ex du parcours CIREF	
	Nb. H.	Nb. ECTS	Nb. H.	Nb. ECTS	Nb. H.	Nb. ECTS	Nb. H.	Nb. ECTS
Semestre 1	18	3	20	5	21	3	66	8
Semestre 2	20	4	25	5	21	4	60	9
Semestre 3	10	5	15	8	15	5	66	9
Semestre 4	10	8	10	10	12	15	30	17
Total	58	20	70	28	69	27	222	43

- **Liste des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs intervenant dans les masters MEEF**

CEREP	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Emplois et la Professionnalisation
CERHIC EA 2616	Centre d'Etudes et de Recherche en Histoire Culturelle

CRESTIC EA 3804	Centre de Recherche en STIC
C2S (UR 6291)	Cognition Santé Société
GSMA UMR 7331	Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique
HABITER EA 2076	Aménagement et Géographie politique
ICMR UMR 7312	Institut de Chimie Moléculaire de Reims
ITheMM EA 7548	Institut de Thermique, Mécanique, Matériaux
LMR UMR 9008	Laboratoire de Mathématiques de Reims
LRN EA 4682	Laboratoire de Recherche en Nanosciences
MEDyC UMR CNRS 7369	Matrice Extra cellulaire et DYnamique Cellulaire
PSMS EA 7507	Performance, Santé, Métrologie, Société
RIBP EA 4707	Résistance Induite et Protection des Plantes
SEBIO UMR I 02	Stress Environnementaux et BIOsurveillance des milieux aquatiques

- **Évolution du potentiel global en enseignants-chercheurs depuis la dernière accréditation**

		PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants	total
2021	Nombre	4	2	20	6	4	36
	% de l'effectif total des formateurs de l'INSPÉ	4,54%	2,27%	22,73%	6,82%	4,55%	
2024	Nombre	4	2	17	13	4	40
	% de l'effectif total des formateurs de l'INSPÉ	4.65%	2.33%	19.77%	15.12%	4.65%	

Malgré l'augmentation globale du nombre de chercheurs, on note une baisse de 3 enseignants chercheurs statutaires et un glissement vers des postes d'ATER (docteurs ou doctorants). Sont aussi comptés les PRAG docteurs.

À noter, le départ en retraite en 2025 d'un PU et de 3 MCF ainsi que la session progressive d'activité d'une MCF. 2025 sera donc marquée par une baisse de 4,5 enseignants chercheurs statutaires.

Par ailleurs, en l'attente d'une réforme de la formation des enseignants, la campagne de recrutement de personnels titulaires sera blanche en 2025.

- **Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPÉ est impliqué**

L'INSPÉ a répondu comme porteur à l'AAP erasmus +Teacher Académy et a été retenu mais non financé.

Dans le cadre du consortium INVEST une équipe de l'INSPÉ est en constitution pour répondre à de nouveaux AAP.

3.4 Continuum de formation :

Préciser dans les réponses si l'INSPÉ est pilote de l'action ou s'il y est associé.

- **Dispositifs de préprofessionnalisation en licence**

- ***Avec une autre composante de l'université***

L'INSPÉ pilote depuis plusieurs années en collaboration avec l'UFR des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion sur les sites de Reims et de Troyes :

- en L2 un enseignement optionnel « découverte des métiers de l'enseignement » de 24HTD par semestre,
- en L3 un parcours PCE (préparation aux concours de l'enseignement) composé de trois UE en L3 un parcours PCE (préparation aux concours de l'enseignement) composé de trois UE (ce qui représente q quatre EC de 18HCM et 10HTD) entièrement géré par l'INSPÉ aux semestres 5 et 6 avec un stage d'un mois en école ou EPLE (au total plus de 200 heures de semestres 5 et 6 avec un stage d'un mois en école ou EPLE (au total plus de 200 heures de formation à l'INSPÉ en une année).

Les effectifs sont réguliers en L3 parcours PCE (en moyenne : 50 étudiants en licence Sciences en licence Sciences Sanitaires et Sociales et 16 en licence Administration Economique et Sociale) et la plupart de ces étudiants s'inscrit ensuite dans les mentions 1er degré et Encadrement Educatif du master MEEF.

Parallèlement les personnels de l'INSPÉ interviennent dans les autres composantes sur des enseignements optionnels axés sur la découverte des métiers de l'enseignement (UFR STAPS, UFR LSH et UFR SEN) notamment dans le cadre de la L3 Education et Motricité à l'UFR STAPS et de la L3 Pluridisciplinaire Scientifique à l'UFR S E N.

L'ensemble de ces dispositifs de préprofessionnalisation sont coordonnés par un chargé de mission, enseignant-chercheur de l'INSPÉ.

- ***Dispositifs A.E.D***

L'INSPÉ est associé au pilotage du dispositif AED préprofessionnalisation MEEF avec le rectorat et les représentants d'autres licences de l'URCA.

En 2019, 40 AED ont été recrutés pour le 1^{er} degré. Pour 2020 2021, ce sont 16 AED pour le 1^{er} degré et 20 dans le 2nd degré.

En 2024-2025 : 46 AED (M1 : 28 ; M2 : 18) pour le 1^{er} degré et 9 AED (M1 : 6 ; M2 : 3) pour le 2nd degré.

- ***Dispositifs de préprofessionnalisation à l'INSPÉ :***

L'INSPÉ porte depuis 2017 la licence Sciences de l'éducation avec deux parcours dès la L1, le parcours Education, Formation et Intervention Socio-éducative (EFI) et le parcours Pluridisciplinaire. Ces deux parcours permettent une préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Depuis 2021, un parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est également ouvert sur le site de Chaumont en partenariat avec l'Education nationale et le lycée Charles de Gaulle de Chaumont.

- **Formation des professeurs stagiaires (PFS)**

Deux types de professeurs stagiaires sont accueillis en formation à l'INSPÉ : les DIU mi-temps en formation/ mi-temps établissement et les PFS temps plein établissement.

Les DIU reçoivent 220h de formation à l'INSPÉ dont 1/3 environ en distanciel. Les PFS temps plein ont 6 journées de formation.

La coordination des plannings et de la formation est assurée par la Responsable Académique INSPÉ de la formation en lien étroit avec :

- les Référents Coordonnateurs de Site de formation dans chaque département (1er degré) : dimension continuum de formation et dimension coordination des formateurs INSPÉ et académiques
- les CPD en charges des formations des DSDEN (1er degré) : dimension continuum de formation et dimension coordination des formations INSPÉ-DSDEN pour les stagiaires à temps plein
- les Responsables de Parcours MEEF pour les UE disciplinaires portées au sein de l'URCA (2nd degré) : dimension continuum de formation et dimension coordination des formateurs INSPÉ et académiques
- les IA-IPR et l'EAFC pour les UE disciplinaires non-portées au sein de l'URCA et les journées de formation des stagiaires à temps plein (2nd degré)
- l'Observatoire des formations (instance de réflexion INSPÉ - EAFC) : dimension continuum de formation (Master - Stagiaires - NT 1 et 2)

Pour les UE transversales, les groupes départementaux, pour les UE disciplinaires (en 2D), les groupes académiques sont responsables des contenus de formation.

La formation repose sur un triptyque "appuis théoriques adaptés à la professionnalité d'un stagiaire - cadres d'analyses adaptés - situations professionnelles rencontrées" autour des contenus suivants :

- sensibilisation à la mobilisation d'acquis issus de la recherche en fonction des thématiques rencontrées en tant qu'enseignant débutant
- méthodologie d'analyse de situations professionnelles et situations professionnelles rencontrées par les stagiaires analysées et re-jouées
- formation numérique adaptée aux situations professionnelles rencontrées par les stagiaires
- échanges et réflexions menées sur les principes et valeurs de la République en partant des situations décodées en tant que stagiaires
- réflexion menée sur le changement d'identité professionnelle
- analyse des contextes (notion d'éco-système) et des situations d'enseignement rencontrées par les stagiaires
- mise en projet des stagiaires avec des allers et retours entre enseignement et formation

Des mutualisations ponctuelles avec les étudiants de Master 2, des mutualisations ponctuelles DIU 1D et 2D et des mutualisations ponctuelles DIU - PFS temps plein, existent.

Un parcours adapté pour les stagiaires renouvelés et prolongés est proposé en relation avec les IA-IPR (selon les besoins identifiés).

Le manque de ressources humaines INSPÉ se fait sentir mais n'impacte pas pour le moment la qualité de la formation.

L'équipe plébiscite la création d'un groupe de travail DIU au sein du réseau des INSPÉ et pourquoi pas aussi en lien avec le MEN.

- **Formation continuée (T1 à T3) dont collaboration éventuelle avec l'École Académique de Formation Continue (EAFC)**

La formation continuée mise en oeuvre vise le développement professionnel et personnel des enseignants néotitulaires de première, deuxième et troisième année. L'enjeu est d'accompagner l'entrée dans le métier et d'approfondir la professionnalisation des néo titulaires en fonction de leurs besoins en formation. L'offre de formation continuée pluriannuelle est élaborée en lien avec les attendus de fin de formation initiale définis dans le document « Former l'enseignant du XXI^e siècle » tout en prenant en compte les acquis des stagiaires à l'issue de la formation initiale et les compétences restant à optimiser pour permettre une continuité du développement professionnel.

Elle s'appuie sur les blocs de compétences, adossés à des thématiques en articulation avec la formation initiale et correspondant aux priorités académiques définies dans le schéma directeur de la formation des personnels de l'académie de Reims. Le déploiement de l'offre de formation sur 3 années avec une approche spiralaire permet à chaque enseignant néo titulaire de construire son parcours de formation en fonction de ses besoins et de son contexte d'exercice, en choisissant parmi les thématiques suivantes : pour une école inclusive, respecter autrui, enseigner en territoire rural, grande pauvreté et réussite scolaire, climat scolaire et identité professionnelle.

Chaque année, les néo titulaires T1, T 2 et T3 bénéficient d'une formation commune inter degrés co-pilotée et co-animée avec les services académiques.

- **Formation continue**

Partenaire des services académiques pour la formation continue, et membre du comité de pilotage de la formation continue mis en œuvre depuis décembre 2016, l'INSPÉ contribue à la mise en place d'actions répondant aux orientations définies dans la déclinaison académique du schéma directeur de la formation des personnels de l'Académie de Reims. Ces actions de formation, dont l'enjeu est de favoriser l'innovation pédagogique et le développement professionnel et personnel des enseignants et des personnels de l'éducation nationale, s'orientent prioritairement autour des axes suivants

- des dispositifs de formation adossés à la recherche (ateliers de formation à et par la recherche, séminaires thématiques, journées d'études) qui contribuent à l'essaimage des résultats de la recherche en éducation et en formation pour accompagner le développement professionnel des personnels et valoriser l'innovation pédagogique,
- des formations dans le cadre de la professionnalisation des acteurs afin d'accompagner les évolutions professionnelles, actualiser et approfondir les compétences par une formation à la recherche (formation de formateurs, formation à la fonction tutorale, formation des personnels de direction...). Des actions sont également mises en œuvre dans le cadre de la préparation à l'obtention de certifications complémentaires (certification du CAPPEI, certifications du CAFIPEMF et du CAFFA). Ces formations doivent offrir l'opportunité aux acteurs, qui aspirent à poursuivre leur évolution professionnelle et personnelle, de s'inscrire dans un parcours diplômant en valorisant leurs compétences professionnelles.
- des formations pour les enseignants néo titulaires du 1^{er} degré et du 2nd degré. Les orientations de la formation continuée, définies par un groupe de travail académique, s'inscrivent dans la continuité de la formation initiale, et ont pour objectif d'accompagner l'adaptation au contexte d'exercice et d'approfondir la professionnalisation liée à l'entrée dans le métier des néo-titulaires première, deuxième et troisième années.

Par ailleurs, des enseignants de l'INSPÉ participent aux travaux de différents groupes départementaux de

formation disciplinaires et transversaux dans le premier degré, et dans des groupes académiques (maternelle, maîtrise de la langue, enseignement des langues vivantes, mathématiques, formation de formateurs... formateurs...), dont les objectifs sont d'élaborer des dispositifs de formation et de produire des ressources.

3.5 Fiches formation des mentions de master MEEF

Décrire au moyen d'une fiche formation (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'INSPÉ demande l'accréditation.

En complément, renseigner le tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré fourni en annexe 2.

ANNEXES

Annexe 1 : indicateurs RH

Annexe 2 : tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré

Annexe 3 : délibérations du/des conseil(s) d'administrations de(s) établissement(s) partenaire(s) de l'INSPÉ

Annexes autres : obligatoires convention (s) de partenariat, cadrage du mémoire, etc.

Annexe facultative : perspective(s) de l'évolution de l'offre de formation (2 pages)

Fiches formation des mentions de master MEEF

- Mention 1D
- Mention PIF
- Mention EE
- Mention 2D
 - Parcours Sciences - option Physique
 - Parcours Sciences - option SVT
 - Parcours Sciences - option Physique-Chimie
 - Parcours Sciences - option Mathématiques
 - Parcours LLCE - option Lettres
 - Parcours LLCE - option Espagnol
 - Parcours LLCE - option Anglais
 - Parcours Histoire-Géographie
 - Parcours STAPS
 - Parcours Économie Gestion - Sciences Sociales
 - Parcours IDEMIH

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Intitulés des parcours de formation	MEEF mention 1er degré M1 : parcours professorat des écoles M2 : parcours professorat des écoles alternants (PEA) parcours professorat des écoles non alternants (PENA)
Objectifs professionnels	<i>A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale</i> Construire au cours des deux années de master les compétences constitutives de la professionnalité et de l'identité professionnelle des professeurs des écoles. Construire au cours des deux années de master des compétences professionnelles en relation avec d'autres métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation.
Organisation de la formation	<i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i> La maquette de formation est structurée en cinq unités d'enseignement qui se retrouvent à chaque semestre. Chaque UE permet de contribuer (mais sans exclusive) à la construction des compétences professionnelles inscrites dans l'un des trois blocs (A, B et C) du référentiel de compétences professionnelles (arrêté, annexe 2). UE 1 Savoirs fondamentaux et leur transmission : compétences professionnelles du Bloc B (un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages) UE 2 Savoirs transversaux : compétences professionnelles du Bloc A (un enseignant acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale) UE 3 Expériences professionnelles et analyse réflexive : compétences professionnelles du Bloc C (un enseignant praticien réflexif, acteur de son développement professionnel) UE 4 Formation à et par la recherche : compétences professionnelles des Blocs A, B, C UE 5 Contextualisations et exercice du métier : compétences professionnelles des Blocs A, B, C Les UE 3 et UE 4 sont pensées comme des UE d'intégration des savoirs. L'UE 5 est composée d'EC optionnels centrés sur des approfondissements en relation avec des thématiques abordés dans le cadre des UE 1 et/ou UE 2 : enseigner à l'école maternelle, enseigner à l'international, école inclusive. L'allocation des volumes horaires entre les différentes UE est faite sur la base de la ventilation du temps global de formation telle qu'indiquée dans l'annexe 2 de l'arrêté. Le choix a été fait d'avoir un volume de formation plus élevé en M1 afin « d'alléger » le M2 en lien avec l'évolution de la place du concours en fin de M2.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Le tableau ci-dessous illustre la structure de la maquette de formation :

UE	M1		M2	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
UE1 Savoirs fondamentaux	EC111- Didactique et pédagogie du français dans les 3 cycles (44h) EC112- Didactique et pédagogie des maths dans les 3 cycles (44h) EC113- Didactique et pédagogie de l'EPS (10h) EC114- Matrice disciplinaire et épistémologie en Arts, Histoire-Géographie et Sciences (30h) EC115- Eduquer à et formation du citoyen (Eduquer à la citoyenneté, au développement durable et à la santé) (20h)	EC211- Didactique et pédagogie du français dans les 3 cycles (43h) EC212- Didactique et pédagogie des maths dans les 3 cycles (43h) EC213- Didactique et pédagogie de l'EPS (10h) EC214- Approfondissement de la polyvalence au choix en Arts, Histoire-Géographie ou Sciences (10h)	EC311- Didactique et pédagogie du français dans les 3 cycles (23h) EC312- Didactique et pédagogie des maths dans les 3 cycles (23h) EC313- Didactique et pédagogie de l'EPS (12h) EC314- Approfondissement de la polyvalence au choix en Arts, Histoire-Géographie ou Sciences (10h) EC315- Travail avec les partenaires de l'école pour une école inclusive (20h) EC316- Polyvalence et production d'une ressource éducative numérique (10h)	EC411- Didactique et pédagogie du français dans les 3 cycles (22,5h) EC412- Didactique et pédagogie des maths dans les 3 cycles (22,5h) EC413- Didactique et pédagogie de l'EPS (8h) EC414- Approfondissement de la polyvalence au choix en Arts, Histoire-Géographie ou Sciences (15h)
UE2 Savoirs transversaux	EC121- Valeurs et principes du système éducatif (25h) EC122- Modèles et dispositifs pédagogiques; gestes professionnels et postures de l'enseignant (12h) EC123- Numérique (10h) EC124- Langue vivante (15h)	EC221- Valeurs et principes du système éducatif (25h) EC222- Modèles et dispositifs pédagogiques; gestes professionnels et postures de l'enseignant (12h) EC223- Numérique (10h) EC224- Langue vivante (20h)	EC321- Valeurs et principes du système éducatif (25h) EC322- Modèles et dispositifs pédagogiques; gestes professionnels et postures de l'enseignant (12h) EC323- Numérique (10h) EC324- Didactique des langues (10h)	EC421- Savoir communiquer à l'oral - préparation de l'oral 2 (10h)
UE3 Expériences professionnelles et analyse réflexive	EC131- Accompagnement du parcours de formation (2h) EC132- Accompagnement SOPA (16,5h)	EC231- Accompagnement du parcours de formation (2h) EC232- Accompagnement SOPA (16,5h)	EC331- Accompagnement du parcours de formation (2h) EC332 et 333- Espaces collectifs réflexifs (18h)	EC431- Accompagnement du parcours de formation (2h) EC432 et 433- Espaces collectifs réflexifs (18h) EC434- Usage contextualisé du numérique (10h)
UE4 Formation à et par la recherche	EC141- Formation à et par la recherche (20h)	EC141- Formation à et par la recherche (20h)	EC341- Initiation à la recherche (10h)	EC441- Initiation à la recherche (10h)

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

UE5 Contextualisation et exercice du métier : approfondissements (option au choix)	EC151a- Enseigner à l'international (30h) EC 151b- Ecole inclusive (30h) EC151c- Enseigner à la maternelle (30h)	EC251- Enseigner à l'international (30h) EC 252- Ecole inclusive (30h) EC253- Enseigner à la maternelle (30h)	EC351- Enseigner à l'international (20h) EC 352- Ecole inclusive (20h) EC353- Enseigner à la maternelle (20h)	
---	---	---	---	--

Préparation du CRPE : Cette dimension est intégrée au cœur de chacun des EC de formation, plus particulièrement dans l'UE1 pour les épreuves d'admissibilité. Les épreuves d'admission sont travaillées dans l'ensemble des autres UE, et prennent appui sur les stages (pratique accompagnée et responsabilité), et l'initiation à la Recherche.

Choix et accompagnement du parcours de formation. Au cours de ces 2 années de Master, les étudiants sont amenés à construire leur parcours de formation en fonction de leur formation initiale. Ainsi ils ont à effectuer plusieurs choix :

- Domaine d'approfondissement de la polyvalence à partir du S2 (UE1).
- Travail avec les partenaires de l'école en S3 (UE1).
- Contextes de stage : stage d'observation, stage de pratique accompagnée, stage en responsabilité, stage hors éducation nationale, stage à l'étranger (UE3).
- Thématique du mémoire d'initiation à la Recherche (UE4).
- Option d'approfondissement de l'UE5.

Un EC de l'UE3, intitulé « Accompagnement du parcours de formation », permet à l'étudiant de bénéficier d'une supervision, mise en place pendant les deux années de master. Les étudiants sont par groupes d'une dizaine sous la responsabilité d'un superviseur qui suit ce groupe avec des rendez-vous réguliers répartis sur les 4 semestres.

En début d'année de M1 ce temps permet à l'étudiant de se positionner par rapport aux attendus de formation, au concours et de faire ses premiers choix.

Préparation au CAPEFE : Cette préparation est proposée aux étudiants de M1, dans le cadre de l'option « Enseigner à l'international de l'UE5 ».

Cette maquette est mise en œuvre sur les 5 sites de formation. La mutualisation de certains contenus permet le respect des choix de parcours des étudiants.

Modalités de la formation (cocher la/les mentions)

☒ En présentiel
 ☒ A distance
 ☒ Hybride

Les formations présentiels s'appuient de façon structurée sur la plateforme de cours Moodle avec des modalités de formation allant de la mise à disposition de contenus jusqu'à des organisations hybrides alternant formation en présentiel et formation à distance et s'articulant autour d'activités. Ces activités peuvent être proposées en présentiel, en distanciel synchrone ou asynchrone.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs, salariés, etc.)

La mise à disposition de contenus et les modalités de formation en présentiel intégrant des éléments complémentaires mis à distance permettent aux étudiants ayant des contraintes particulières de suivre la progression du cours. Pour les étudiants en situation de handicap, un travail en amont de leur entrée en M1 ou M2 est réalisé avec la mission handicap de l'URCA.

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

Voici une synthèse des principaux changements prévus par rapport à la maquette actuelle (voir tableau ci-dessous) :

- Restructuration en 4 UE :
 - UE 1 - Maîtriser les fondamentaux dans l'enseignement des disciplines à l'Ecole
 - UE 2 - Être un praticien réflexif par l'expérience et l'adossement à la recherche
 - UE 3 - Concevoir et mettre en œuvre une approche par projet à l'École
 - UE 4 - Être actrice, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation et de la formation

L'UE 1 est sensiblement identique à celle de la maquette actuelle.

L'UE 2 regroupe les anciennes UE 3 (stage) et UE 4 (recherche).

L'UE 3 correspond à l'ancienne UE 5 et elle est remaniée afin de préserver l'option « international » et de garantir un accès non optionnel à une formation à l'école maternelle et à l'école inclusive. Elle intègre de plus les anciens EC « éduquer à » et « partenariat » dans une formation permettant aux étudiants d'élaborer des projets ambitieux mis en œuvre en classe de stage. Cette UE se développe sur les quatre semestres alors que l'ancienne UE 5 se déroulait sur les seuls trois premiers semestres. L'UE 4 correspond à l'ancienne UE 2 allégée du semestre 4 (la préparation à l'oral – maquette actuelle – étant déplacée en UE 1 – S 4).

- Les EC « numérique » sont maintenus uniquement en M1. En M2, leurs contenus sont adossés à la didactique et intégrés aux disciplines. Ce choix permet la mise en conformité des volumes horaires maquette à environ 800 heures.

UE	M1		M2	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
UE1 Maîtriser les fondamentaux dans l'enseignement des disciplines à l'Ecole	EC111- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Français (40,5h)	EC211- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Français (41h)	EC311- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Français (22,5h)	EC411- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Français (22,5h)
	EC112- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Mathématiques (40,5h)	EC212- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Mathématiques (41h)	EC312- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Mathématiques (22,5h)	EC412- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Mathématiques (22,5h)
	EC113- Maîtriser les contenus disciplinaires et	EC213- Maîtriser les contenus disciplinaires et	EC313- Maîtriser les contenus disciplinaires et	EC413- Maîtriser les contenus disciplinaires et

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

		didactiques en EPS (10h) EC114- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Arts (10h) EC115- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Histoire-Géographie (10h) EC116- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Sciences (10h) EC117- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques des Langues et cultures étrangères (15h)	didactiques en EPS (10h) EC214- Approfondir un des trois domaines de la polyvalence au choix : Arts ou HG-EMC ou ST (10h) EC215- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Langues (20h) EC216- Approche cognitive des enseignements des disciplines à l'école (10h)	didactiques en EPS (12h) EC314- Approfondir un des trois domaines de la polyvalence au choix : Arts ou HG-EMC ou ST (10h) EC315- Maîtriser les contenus disciplinaires et didactiques en Langues (19h)	didactiques en EPS (21h) EC414- Approfondir un des trois domaines de la polyvalence au choix : Arts ou HG-EMC ou ST (15h)
	UE2 Être un praticien réflexif par l'expérience et l'adossement à la recherche	EC121- SOPA - Français et Mathématiques. (16,5h) EC122- Formation à et par la recherche (20h)	EC221- SOPA - Approfondissement de la polyvalence au choix Arts, HG ou ST (16,5h) EC222- Formation à et par la recherche (22h)	EC321- Expériences en contexte professionnel – Stage EC322- Formation à et par la recherche (10h) EC323- Accompagnement du parcours de formation - Espaces Collectifs Réflexifs (ECR Transversaux, 8h)	EC421- Expériences en contexte professionnel – Stage EC422- Formation à et par la recherche (8h) EC423- Accompagnement du parcours de formation - Espaces Collectifs Réflexifs (ECR Transversaux, 8h) EC424- Rendre compte de sa posture professionnelle - Préparation de l'oral 2 du CRPE (6h)
	UE3 Concevoir et mettre en œuvre une approche par projet à l'École	EC131- Ecole inclusive et polyvalence (25h) EC132- Ecole maternelle et polyvalence 25h)	EC231- Enseigner à l'international (5h obligatoire + 25h si choix option 231) EC232- Eduquer à la durabilité (santé, citoyenneté, DD et transition écologique, approche interculturelle) (5h obligatoire + 25h si choix option 232)	Selon l'option choisie au S2 : EC331- Concevoir un projet avec une école à l'international (30h) Ou: EC332- Concevoir un projet avec des partenaires en relation avec éduquer à la durabilité (30h)	Selon l'option choisie au S2 : EC431- Concevoir un projet avec une école à l'international (4h) Ou: EC432- Concevoir un projet avec des partenaires en relation avec éduquer à la durabilité (4h)
	UE4 Être actrice, acteur de la communauté	EC141- Valeurs et principes du système éducatif (25h)	EC241- Valeurs et principes du système éducatif (25h)	EC341- Valeurs et principes du système éducatif (25h)	

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

	éducative et du service public de l'éducation et de la formation	EC142- Modèles et dispositifs pédagogiques ; gestes professionnels et postures de l'enseignant (12h) EC143- Numérique (10h) EC144- Éducation comparée (6h)	EC242- Modèles et dispositifs pédagogiques ; gestes professionnels et postures de l'enseignant (12h) EC243- Numérique (10h)	EC342- Modèles et dispositifs pédagogiques ; gestes professionnels et postures de l'enseignant (12h)	
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	Deux volets d'enseignement sont mis en œuvre : linguistique et didactique, en présentiel et occasionnellement en complément à distance. Toutes les formations s'appuient sur la plateforme de cours Moodle et sont enrichies par la mise à disposition de documents et d'activités asynchrones. En lien avec les EC de Langues (UE2 – EC 24) les étudiants peuvent choisir l'option de l'UE5 « Enseigner à l'international » (donnant également accès à une préparation au CAPEFE), voire effectuer un stage à l'étranger dans le cadre de l'UE3. La politique en matière de langues est adossée à celle du Conseil de l'Europe (avec le CECRL et son approche actionnelle en particulier). Les modalités d'enseignement sont en lien avec les certifications officielles en langues et prennent la forme de scénarii fondés sur des situations réalistes autour de thématiques transverses, par exemple débat contradictoire sur des sujets sociétaux. Il s'agit d'une pédagogie par tâches axée sur la communication qui vise à développer des facultés d'adaptation à des contextes langagiers multiples. Évolution pour l'accréditation 2025-2029 La formation en langue(s) reste maintenue en l'état.				
Volume horaire de la formation	<i>Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours</i> M1 : 521h M2 : 320h				
	Evolution pour l'accréditation 2025-2029 M1 : 523h M2 : 278h				
Lieux de la formation	Charleville, Châlons-en-Champagne, Chaumont, Reims, Troyes				
Place de la recherche	<i>Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.</i> Dans la mention Premier degré, l'initiation à la recherche se réalise dans le cadre de l'UE « Formation à et par la recherche », par la réalisation d'un				

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

« Travail d'Etude et de Recherche » (TER) en M1, base du mémoire de master de M2. Le cadre académique de cette initiation à la recherche est formalisé dans un « Document de cadrage académique des UE recherche du 1^{er} degré » destiné aux étudiants et dans un « Cahier des charges des UE recherche 1^{er} degré » destiné aux enseignants. Cette formation à et par la recherche est organisée sous forme de « séminaires de recherche » proposés par les équipes des 5 centres de formation, pilotés scientifiquement par un enseignant chercheur ou docteur et encadrés par 2 à 4 enseignants ayant une expérience personnelle de la recherche (mémoire, participation à un groupe de recherche, etc.).

Les thématiques des séminaires de recherche proposés dans chaque centre de formation s'articulent à d'autres unités d'enseignement (formation aux didactiques des disciplines, sociologie et psychologie de l'éducation, analyse du travail enseignant, etc.). La participation à un séminaire de recherche pour les 2 années du master permet aux étudiants de construire de manière cohérente leur parcours d'initiation à la recherche en relation avec le développement de leurs compétences professionnelles.

L'encadrement de l'initiation à la recherche est collectif en M1 en séminaire de recherche puis il s'individualise en M2 avec l'attribution d'un directeur ou d'une directrice de mémoire, parallèlement à la poursuite des séminaires de recherche.

Un espace de formation à distance permet la mise en œuvre de 6 heures de travaux dirigés en enseignement à distance au semestre 2 et réunit un ensemble de ressources que les étudiants peuvent mobiliser au rythme de leur propre projet de recherche.

Le cycle de conférences de l'Inspé favorise l'acculturation à la recherche et le développement d'une pratique d'actualisation des connaissances issues de la recherche. Les M1 participent à au moins 2 conférences dans le cadre de leurs heures de formation. Les conférences sont ouvertes aux étudiants de M2.

Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE :

- Équipes de recherche d'adossement du master MEEF (CEREP, C2S).
- Équipes de recherche partenaires du master MEEF (CERHIC, CIRLEP, CRIMEL, CRESTIC).

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

Stages en M1 : 6 semaines de Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA).

Stages en M2, trois modalités sont possibles :

- **Stage en responsabilité au sein de l'Éducation nationale** : Le stage tiers-temps en responsabilité est divisé en un quart temps filé (1 jour par semaine) et trois semaines de stage massé.
- **Stages de pratique accompagnée Éducation nationale** : Ces stages sont réservés aux étudiants le désirant ou à ceux ne bénéficiant pas d'un stage en responsabilité dans l'éducation nationale.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

- **Stages en hors Éducation nationale** : le cas échéant.

En M1 ou en M2, un stage en mobilité internationale, pris en compte dans l'évaluation du master, est possible.

Dimension intégrative de l'alternance : Dans l'UE 3, les étudiants disposent de temps de préparation et d'analyse collective des expériences de stage, en tenant compte de la forme du stage (observation, pratique accompagnée, responsabilité) et des objectifs poursuivis (savoirs disciplinaires, polyvalence et transversalité, spécificité d'un public...). Ce travail se fait en collaboration avec les acteurs des terrains de stage, notamment dans le cadre d'espaces collectifs réflexifs (ECR) dans lesquels les étudiants, répartis par petits groupes TP, peuvent partager des expériences rapportées, des situations vécues en stage, pour construire des compétences d'analyse de pratique professionnelle et conceptualiser leur activité d'enseignant dans toutes les facettes du métier. Deux référents (INSPE et terrain) animent et étayent ce travail par groupe. Chaque groupe est hétérogène du point de vue de l'expérience du métier.

Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation :

M1 : 28 M2 : 18

Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant : 77

Taux étudiants en alternance : 34%

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) : 151

Taux étudiants en stage SOPA : 66%

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats d'AED en préprofessionnalisation, des étudiants issus des PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles), passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

Modalités de recrutement

Le recrutement s'appuie sur les attendus à l'entrée en master MEEF (JO n° 156 du 07/072019).

Un jury souverain se réunit pour examiner les candidatures. Les candidats à l'entrée en master 1 doivent remplir un dossier électronique (Monmaster).

Les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence.

Pour les non titulaires d'un bac +3, il y a possibilité de s'appuyer sur une validation d'acquis de l'expérience (VAE) 13. Sont également utilisées des VA13 (études) pour les titulaires d'une licence professionnelle et autres bac+3.

Dispositif d'aide à la réussite

L'EC de l'UE3 « Accompagnement du parcours de formation » permet à l'étudiant de bénéficier d'une supervision, mise en place pendant les deux années de master, pour l'aider à construire un parcours cohérent.

Dispositifs A.E.D

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Suivi de l'acquisition de compétences

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Jusqu'à la fin du dispositif, l'INSPE est associé au pilotage AED de préprofessionnalisation avec le rectorat et les représentants d'autres licences de l'URCA.

Passerelles

Pour les étudiants souhaitant se réorienter en M2 vers les métiers de la formation, le parcours CIREF dans la mention PIF propose une offre de formation centrée sur la formation d'adultes.

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Un suivi de l'acquisition des compétences du référentiel métier est organisé dans l'UE3 (stage) en M2.

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Évolution des effectifs

Depuis 2019, en M1 une baisse fluctuante est à constater, avec un fléchissement sensible à la rentrée 2024.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
M1	278	299	292	227	273	243	266	228
Différentiel		+8%	-2%	-22%	+20%	-11%	+9%	-14%
M2	189	146	136	114	167	108	67	77
M2 NA	72	78	102	118	48	139	134	151
Total M2	261	224	238	232	215	247	201	228

Taux de réussite au master

- Les taux de réussite en M1 sont d'environ 85% en M1 (de 81% pour l'année 2021-2022 à 86% pour l'année 2023-2024).

- Les taux de réussite en M2 sont un peu plus élevés, légèrement supérieurs à 90% (de 91% pour l'année 2021-2022 à 92% pour l'année 2023-2024).

- Un suivi des étudiants absents aux cours ou défaillants aux examens (n'ayant pas rendu les travaux demandés) est réalisé par les directeurs des études de façon à prévenir les décrochages et les abandons en M1.

La poursuite d'études ne constitue pas une priorité pour les étudiants et notamment l'entrée en doctorat, la formation en master MEEF étant principalement orientée vers le métier de professeur des écoles.

Qualité de l'insertion et du devenir des étudiants

Les étudiants inscrits dans la mention MEEF premier degré se destinent principalement au métier de professeur des écoles.

Analyse des taux de réussite au CRPE 2024

- 191 inscrits au CRPE (sur 201 M2 – soit 95%), pour 164 postes (129 Liste Principale + 35 liste complémentaire).

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

- 121 admis (dont 22 appelés de la liste complémentaire), soit 63,35% des inscrits.
- Plus de 70% des appelés au CRPE de Champagne-Ardenne sont issus de l'INSPE de l'académie de Reims.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser les effectifs en fonction de leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

Corps / Statut	Nombre	%
PR (sections 19, 26 et 70)	3	4,2%
MCF (sections 2, 11, 16, 19, 22, 26, 28, 68, 70 et 74)	18	25,0%
ATER (sections 7, 19 et 70)	3	4,2%
PCT	1	1,4%
PREC/PRCE/PEPS/PRAG DOCTEUR*	7	9,7%
PRCE*	21	29,2%
PRAG*	10	13,9%
PEPS*	1	1,4%
PLP*	2	2,8%
PREC*	6	8,3%
Total	72	100,0%

Dont 23 personnels en délégation rectorale

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités et rythme de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique

Le cahier des charges voté par les conseils de l'INSPE précise les différentes responsabilités : responsable de mention, de parcours, d'année, directeur des études, responsable d'EC et d'UE, coordinateur de stages, responsable de département (langues, EPS, Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication (STIC), arts, français, sciences, histoire-géographie).

Enfin, en raison de l'implantation multisites de la mention MEEF 1er degré et de l'importance de ses effectifs, ainsi que de la dimension transversale à différentes mentions de certaines UE (notamment l'UE 2 Savoirs transversaux et l'UE 5 Contextualisations et exercice du métier), des missions de coordination ont été mises en place. Leur cahier des charges a été élaboré avec les acteurs concernés et voté par les conseils de l'INSPE.

- Une responsabilité de parcours MEEF 1er degré assurant la coordination de la mise en œuvre de la formation au niveau académique.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

- Des directeurs d'études chargés de la mise en œuvre de la formation et des relations avec les étudiants au niveau des différents sites.
- Une coordinatrice pédagogique académique des UE Recherche ainsi que des référents de site.
- Un coordonnateur des UE Savoirs transversaux pour les mentions MEEF 1er degré, 2nd degré et EE.
- Une chargée de mission Mobilité Internationale des Étudiants.

Modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants

Trois journées institutionnelles rassemblant l'ensemble des formateurs sont organisées en août, novembre, mars ou avril. Ces réunions visent à optimiser la conception et la mise en œuvre de la formation. Elles sont parfois thématiques, par exemple une journée consacrée à la formation à et par la recherche.

Les équipes pédagogiques et les départements se réunissent une fois par semestre minimum ou plus en fonction des questions à traiter.

Des groupes de travail thématique (formation continue, établissement lieu de formation, IA et formation, etc.) associant les partenaires concernés notamment les services académiques font des propositions de façon à assurer une cohérence entre les différentes mentions.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Parcours de formation mutualisés

L'INSPE de l'académie de Reims en partenariat avec l'INSPE de l'académie de Strasbourg propose depuis septembre 2021 un DU « enseigner à l'international ».

Internationalisation de la formation

Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.
Mise en place du SOPA Europe
CAPEFE

Dans le cadre du développement de l'espace éducatif européen et plus généralement international, l'INSPE de l'Académie Reims poursuit une ouverture internationale, en cohérence avec la politique développée dans ce domaine par l'URCA. Ainsi, une option de 64h répartie sur les trois derniers semestres du master est proposée aux étudiants. Elle est précédée d'un module de 6h, pour tous les étudiants,

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

consacrée à l'éducation comparée, et à la sensibilisation quant aux apports d'un stage à l'étranger.

Pour cela, nous nous appuyons sur une expertise développée grâce à la présence d'EC d'éducation comparée depuis 20 ans dans nos maquettes, mais aussi sur notre investissement dans la mise en œuvre de l'expérimentation du CAPEFE, puis sa généralisation. La préparation à cette certification et sa passation sont ainsi comprises dans le cadre de l'option proposée aux étudiants, lors du Semestre 2.

Les partenariats internationaux permettent de développer de la mobilité d'études ou de la mobilité de stage, et cela dans le cadre d'un continuum grâce auquel les différents projets de mobilités pourront être construits dès la licence Sciences de l'éducation. Ainsi, à titre d'exemple, en 2024-2025, 44 étudiants de Licence 3 et 54 étudiants de Master 1 (dont 43 en 1D) effectuent un stage à l'étranger, dans une logique et une cohérence de progression dans le parcours : par exemple avec un stage en Europe dans un établissement français en licence puis un stage hors Europe dans un établissement local en Master.

Mobilités d'études

L'université de Koblenz-Landau, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Université Stefan cel Mare à Suceava, l'Université Comenius à Bratislava sont des partenaires de mobilités d'études (entrantes et sortantes). L'INSPE et la faculté d'éducation de l'université de Malaga sont en train de signer un accord de partenariat. Un partenariat est en exploration (Institut Sorbonne Kazhakstan), en vue d'offrir une offre plus conséquente de mobilité sur des semestres complets.

Mobilités de stages

Ce dispositif permet d'effectuer des stages de 2 à 4 semaines, pris en compte dans l'évaluation du Master. L'INSPE de l'Académie de Reims est lié par convention avec plusieurs universités partenaires. Ces partenariats permettent des échanges dans le cadre des mobilités de stage :

- Allemagne : Université de Koblenz-Landau (faculté d'éducation)
- Canada : UQAT au Québec (faculté d'éducation)
- Espagne : deux écoles à Malaga
- Maroc : une école à Marrakech
- Roumanie : Université de Suceava
- États-Unis : Middle Georgia State University - Macon

A ces établissements, s'ajoute un réseau de partenariat avec des établissements français en accroissement : en particulier au Lycée Français de Bratislava, de Düsseldorf, de Séoul, de Casablanca, ou l'école Ferdinand de Lesseps à Barcelone.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Enfin, des initiatives personnelles d'étudiants qui envisagent des stages dans des établissements étrangers (écoles ou lieux de formation) de leurs choix sont systématiquement étudiées, avec réponse positive lorsqu'il y a recevabilité du projet et éligibilité du lieu d'accueil.

Autres partenariats internationaux :

L'INSPE de l'Académie de Reims attache de l'importance au contexte géographique lié à sa situation. Ainsi, un partenariat « naturel » avec la Belgique et les Hautes écoles de Namur, de Mons et de Hainaut se renforce, avec en particulier des projets Erasmus + d'envergure, tels que des BIP (Blended Intensive Mobility) qui permettent chaque année à 5 de nos étudiants d'avoir une semaine de formation avec des étudiants belges, roumains et espagnols dans le cadre d'une formation délivrant des ECTS autour de la thématique de l'enseignement en contexte interculturel.

Consortium franco-sénégalais :

Depuis 2023, et dans le cadre d'un accord plus général entre le réseau des Inspé et le Ministère de l'éducation nationale sénégalais, un accord a été signé avec le CRFPE de Thiès. Le CRFPE est l'établissement qui a en charge la formation des enseignants au Sénégal. L'obtention d'un budget Erasmus + de 125 000 € sur 3 ans à partir de janvier 2025 va permettre de poursuivre ce travail sur les questions d'interculturalité, d'enseignement dans des milieux ruraux, et de plurilinguisme, au travers d'échanges de formateurs et d'étudiants.

Nombre d'étudiants en mobilité sortante / entrante et durée des mobilités

Le nombre d'étudiants bénéficiant d'une mobilité de stage est en forte progression :

40 étudiantes en 2023 (aucun en licence)

65 étudiants en 2024 (dont 18 en licence)

98 étudiants en 2025 (donc 44 en licence)

Ces mobilités de stage concernent des étudiants du parcours 1^{er} degré, des parcours EPS, Encadrement Educatif et Anglais dans le 2nd degré.

Chaque année, entre 5 et 10 étudiants suivent un semestre complet à l'étranger, et nous accueillons 2 à 3 étudiants par an, la plupart du temps de l'Université d'Anadolu en Turquie ou de l'UQAT au Canada.

Notre parcours international, qui dispense une partie de ses cours en anglais (pour le moment 25%, avec un objectif à 50 % sous 3 ans), favorise l'accueil d'étudiants internationaux. Cet accueil est ainsi appelé à monter en puissance.

La dynamique d'internationalisation de nos offres de formation suppose que les personnels Biatss puissent être en mesure d'enrichir également leur pratique par des mobilités

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

dans les universités partenaires, leur permettant de découvrir de nouvelles pratiques, et également de suivre au mieux les dossiers internationaux. Ainsi, outre l'accompagnement des enseignants de l'Inspé, nous avons désigné un agent administratif référent pour l'accompagnement de ses collègues à des ouvertures internationales, en particulier en mobilisant des projets de mobilités Erasmus+.

Présentation de la formation mise en œuvre 2024-2025

La mention **Pratiques et ingénierie de la formation** fait l'objet d'une importante réorganisation pour l'accréditation 2025, c'est pourquoi cette fiche présente la formation mise en œuvre en 2024-2025 et met en évidence les évolutions prévues à partir de la rentrée 2025.

Intitulés des parcours de formation

En 2024-2025, la mention Pratiques et ingénierie de la formation est organisée en

- 2 parcours de M1 : Conception Intervention Recherche en Education et Formation (CIREF), tronc commun aux M2 CIREF et Ie-FUN, et Inégalités Discriminations et Territoires (IDT) ;
- 3 parcours de M2 : Conception Intervention Recherche en Education et Formation (CIREF), Inégalités Discriminations et Territoires (IDT), Ingénierie des e-Formations et Usages des outils Numériques (Ie-FUN).

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

A partir de 2025-2026, la mention PIF sera réorganisée de la manière suivante :

- en M1, un parcours de tronc commun « Pratiques et ingénierie de la formation », composé de deux options (CIREF et IDT) ;
- en M2, quatre parcours de spécialisation :
 - ✓ Conception Intervention Recherche en Education et Formation (CIREF)
 - ✓ Inégalités Discriminations et Territoires (IDT)
 - ✓ Ingénierie des e-Formations et Usages des outils Numériques (Ie-FUN)
 et un nouveau parcours :
 - ✓ Innovation, Développement, Métiers de l'humain en Interdisciplinarité (IDEMIH)

Objectifs professionnels

Objectifs communs à la mention

Tous les parcours visent :

- la construction de compétences professionnelles liées aux métiers de formateurs, dans et hors de l'éducation nationale, aux métiers du conseil et de l'intervention en formation ;
- une formation pluridisciplinaire à la recherche et par la recherche dans le champ de l'éducation, de l'action sociale, du management et de la formation, avec possibilités de poursuite en thèse dans les équipes de recherche qui adossent ces parcours (CEREP ; CRESTIC, C2S) ;
- la professionnalisation et le développement professionnel des acteurs de l'éducation et de la formation de l'intervention sociale et scolaire, du secteur médico-social, du secteur du management, etc.

Objectifs spécifiques des parcours

Parcours CIREF

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Les étudiants diplômés seront capables de travailler dans les domaines de la recherche en éducation et formation et de la formation d'adultes, dans des entreprises privées, des institutions publiques ou des associations. Ce parcours est ouvert aux personnels et formateurs de l'Education Nationale dans le cadre d'une convention avec l'EAFC. Il constitue une offre de formation visant le développement professionnel des acteurs dans les activités d'ingénierie de formation, d'accompagnement et de conseil en formation des enseignants. Les compétences visées par le parcours CIREF sont les suivantes :

- analyser les besoins en formation ;
- élaborer-planifier-conduire et évaluer les dispositifs ; les programmes de formation dans des
- entreprises, institutions publiques, associations ;
- conduire et animer les équipes de formateurs ;
- assurer les liens avec l'environnement de l'établissement (entreprises, institutions, associations) ;
- maîtriser les savoirs professionnels en formation d'adultes (analyse de pratique, entretien de formation ;
- analyse et accompagnement de situations de travail)
- choisir les méthodes d'enseignement et outils de formation adaptés à un public d'adultes et aux besoins spécifiques des formés.

Parcours IDT

Ce parcours vise le développement d'une expertise par la compréhension des rapports sociaux, des règles de droit, et des enjeux de territorialisations. Ce parcours est ouvert aux personnels et formateurs de l'Education Nationale dans le cadre d'une convention avec l'EAFC. Il est ouvert aux étudiants de formation initiale et de formation continue, titulaires d'une licence qui souhaitent s'orienter vers les métiers de la pratique de l'ingénierie de la formation, en appui sur une analyse réflexive de l'intervention et du développement social (études et conseil, coordination, ingénierie, développement, formation, etc.).

Les étudiants diplômés maîtriseront des compétences structurées en 3 domaines : la conception, l'intervention, la recherche.

Les compétences visées par le parcours IDT sont les suivantes :

- compétences analytiques appuyées sur la recherche en sciences humaines et sociales et ses outils en matière de conception, de conduite et d'évaluation de configurations professionnelles variées (action sociale, action territoriale, politiques publiques, entreprises, associations, institutions, etc.) : diagnostics, études, projets, recherches-actions, expertise partagée, etc. ;
- compétences au développement et déploiement d'actions opérationnelles auprès d'équipes et de réseaux d'intervenants : conseil, supervision, formation, coordination ;
- compétences dans la résolution de cas pratiques, tant dans leur dimension théorique que dans leur dimension opérationnelle en empruntant notamment aux conceptions et méthodes de la recherche ;

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

- compétences dans la réalisation de diagnostics de territoire, de l'élaboration de projets d'établissements ou de services, dans la rédaction et le suivi de chartes égalités/diversités, dans la formulation de recommandations de bonnes pratiques, etc.

Parcours le-FUN

Ce parcours vise à répondre à un besoin croissant dans les entreprises et les institutions publiques de professionnels capables de concevoir et de mettre en œuvre des formations à partir des outils numériques à distance comme en présentiel et également en capacité de conseiller les décideurs sur les usages du numériques en formation. Ce parcours est ouvert aux personnels et formateurs de l'Education Nationale dans le cadre d'une convention avec l'EAFC.

Les compétences visées doivent permettre aux étudiants à l'issue de ce parcours de s'insérer dans :

- les entreprises utilisant ou souhaitant développer la Formation et l'Enseignement à Distance (FOAD, EAD) pour leurs personnels ;
- les organismes de formation mettant en œuvre la FOAD et l'EAD dans leurs dispositifs de formation ;
- les entreprises spécialisées dans le champ de la FOAD, EAD et/ou d'espaces numériques de travail (sociétés de services en informatique, sociétés de conseils en TIC, ...)
- les entreprises productrices de contenus multimédia à visée pédagogique ;
- les entreprises souhaitant mettre en place pour leur personnel des espaces numériques de travail.

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

A partir de la rentrée 2025, la mention PIF intégrera (en plus des 3 parcours décrits précédemment) le Parcours IDEMIH.

Ce parcours, accessible par VAPP et entrée directe en M2, accueillera divers professionnels dans une optique interdisciplinaire et pluriprofessionnelle pour agir en ingénierie de formation dans des environnements et des organisations professionnelles des métiers de l'humain (métiers du care, de la formation, de l'éducation, des médiations, de l'encadrement, de l'accompagnement, de l'apprentissage). Il s'agira de développer l'efficacité réflexive en interrogeant des approches scientifiques évolutives et des domaines professionnels émergents, de donner du sens à de nouvelles pratiques, de nouveaux usages et apprentissages. Dans une approche humaniste et critique, ce diplôme interrogera les pratiques professionnelles, didactiques et sociétales avec de l'information-documentation et du numérique, dans les métiers de l'humain.

Les compétences visées par le parcours IDEMIH sont les suivantes :

- Développer une culture et des connaissances en SEF, en SID, en Didactiques dans les métiers de l'humain

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Organisation de la formation

- Réfléchir les médiations : humaines, technologiques, numériques, scientifiques, culturelles, par l'animal
- Former à la mise en place de formes d'interdisciplinarité, de complexité, de mise en réseau sur des territoires apprenants
- Former à l'accompagnement de formes de travail innovantes en formation
- Former au développement de l'esprit critique et accompagner le développement des pratiques réflexives tout au long de la vie
- Traiter l'information, documenter ses pratiques et développer une posture de recherche tout au long de sa vie dans le respect d'une éthique professionnelle
- Développer une posture professionnelle
- Analyser des pratiques individuelles et collectives articulées à la recherche avec des techniques originales
- Former et se former en lien avec des programmes de recherche et la recherche « en train de se faire ».

Organisation générale

En 2024-2025 les parcours étaient organisés en 5 UE comme l'ensemble des mentions de master MEEF de l'INSPE de l'académie de Reims :

- 2 UE dédiées aux savoirs théoriques et professionnels ;
- 1 UE spécifique aux stages et expériences professionnelles ;
- 1 UE de formation à et par la recherche ;
- 1 UE d'individualisation de la formation avec des options liées à la diversité des projets professionnels.

Tronc commun et mutualisations

En 2024-2025, quelques EC étaient mutualisés entre les parcours CIREF et IDT en M1 et entre les parcours CIREF et le-FUN en M2.

Modalités de la formation

En 2024-2025, les parcours CIREF et IDT étaient hybrides et le parcours le-FUN à distance.

☐ En présentiel
 ☒ A distance
 ☒ Hybride

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

A partir de la rentrée 2025, les quatre parcours seront structurés en 4 UE comme l'ensemble des mentions et parcours du master MEEF de l'INSPE de l'académie de Reims :

- L'UE 1 « **Cadres de références et savoirs spécialisés** » occupe une part importante du tronc commun par la mutualisation d'EC de sciences de l'éducation et de la formation, de sociologie et de psychologie ; un EC de spécialisation y est associé aux EC de tronc commun.
- L'UE 2 « **La formation d'adultes : ingénierie, pratiques et environnements de travail** » est une UE « cœur de métier » de spécialisation dans les options de M1 et parcours de M2.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

- L'UE 3 « **Professionnalisation et expériences** » vise l'insertion professionnelle et l'analyse des expériences professionnelles ; elle est ouverte à la validation d'acquis pour les stagiaires de la formation continue. Mutualisée en M1 pour favoriser les choix d'orientation et d'insertion, elle devient une UE de spécialisation par parcours en M2.
- L'UE « **Formation à et par la recherche** » fait l'objet de mutualisations de tronc commun en M1 comme en M2 ; elle intègre un EC de « séminaire de recherche » de spécialisation sur les problématiques, cadres théoriques et méthodologiques propres à chaque option de M1 et parcours de M2.

A partir de la rentrée 2025, les mutualisations sont renforcées pour structurer un **tronc commun de mention** :

- En M1 « Pratiques et ingénierie de la formation » des EC de 3 UE réunissent les étudiants se destinant au parcours IDT et CIREF ou le-FUN ; seule l'UE2 « cœur de métier » relève intégralement de l'optionnalité entre CIREF et IDT.
- Le M2 présente des EC de tronc commun répartis dans les UE « Cadres de références et savoirs spécialisés » et « Formation à et par la recherche ».

A partir de la rentrée 2025, **tous les parcours seront mis en œuvre intégralement à distance**, avec des possibilités de journées de formation hybrides réunissant des étudiants à Reims et des étudiants à distance connectés en visioconférence et via des outils numériques.

☐ En présentiel
 ☒ **A distance**
☐ Hybride

Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)

En 2024-2025, la formation en anglais était obligatoire pour tous les M1 et mutualisée entre les parcours CIREF et IDT dans le cadre de l'UE de formation à et par la recherche. Elle était intégrée à l'UE d'individualisation du parcours en M2 dans le cadre des EC mutualisés entre les trois parcours, mais elle était assez faiblement choisie par les M2.

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

A partir de la rentrée 2025, la formation en anglais sera obligatoire en M1 comme en M2 et intégralement mutualisée dans le cadre de l'UE de formation à et par la recherche (UE 4) :

- M1 : EC « Lire et communiquer en anglais » (18h TP),
- M2 : EC « Anglais et perspective internationale » (18h TP).

Volume horaire de la formation

En 2024-2025, les volumes horaires étaient les suivants :

	M1	M2	Total
CIREF	498	293	791
IDT	610	381	991
le-FUN	/	372	372

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Lieux de la formation

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

A partir de la rentrée 2025, les volumes horaires globaux seront de 550h maximum :

- le M1 « Pratiques et ingénierie de la formation » sera composé de 300 heures de formation, dont 140h de tronc commun entre les options CIREF et IDT
 - les parcours de M2 auront des volumes horaires de 250 heures dont 90h de tronc commun intégralement mutualisées entre les quatre parcours.
- Les volumes de formation des parcours seront les suivants :

	M1	M2	Total
CIREF	300	250	550
IDT	300	250	550
Ie-FUN	/	250	250
IDEMIH	/	250	250

En 2024-2025, la formation était organisée de la manière suivante :

- CIREF : 20% des enseignements en présentiel à REIMS, 80% de la formation à distance,
- IDT : 100% de la formation à distance,
- Ie-fun : 100% de la formation à distance, accessible de manière asynchrone.

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

A partir de la rentrée 2025, la mention sera intégralement en **formation à distance** et organisée de la manière suivante :

- En M1 et en M2 CIREF, IDT et IDEMIH, les enseignements associeront des cours du soir en visioconférence (de 17h00 à 19h00), des enseignements asynchrones via la plateforme Moodle et potentiellement quelques journées de formation complètes qui pourront être organisées de manière hybride.
- Le M2 Ie-FUN restera intégralement accessible de manière asynchrone via la plateforme Moodle.

Place de la recherche

Les parcours de M1 et de M2 sont fortement adossés à la recherche, plus particulièrement dans les UE « Cadres de références et savoirs spécialisés » et « Formation à et par la recherche ». Ils visent la professionnalisation des étudiants grâce à une formation appuyée sur les savoirs produits par la recherche. La formation à la recherche ouvre la possibilité aux étudiants qui le souhaitent de poursuivre, sous conditions, en études doctorales.

La réalisation d'un mémoire de master finalise la formation à et par la recherche. Les sujets de recherche des étudiants sont construits à partir des cadres de référence développés dans chaque parcours, ils peuvent être élaborés à partir de questionnements professionnels des étudiants ou être liés à des demandes des milieux professionnels.

Pour les étudiants qui entrent directement en M2 des apports de connaissance sont prévus par la reprise des cadres de

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

référence étudiés en M1 sur le temps de travail personnel des étudiants sous forme distancielle asynchrone. La formation à et par la recherche donne lieu à un accompagnement individualisé en direction de mémoire. Les étudiants ont la possibilité d'être associés à des travaux de recherche portés par des chercheurs des équipes d'appui. Les enseignements de formation à et par la recherche, les séminaires de recherche et la direction des mémoires sont assurés par des enseignants-chercheurs ou des docteurs membres équipes de recherche qui adossent les parcours (CEREP ; C2S ; CRESTIC).

Organisation des stages dans la mention PIF

La majorité des étudiants dans les parcours de la mention PIF sont des salariés et occupent des emplois dans les domaines de l'éducation ou de la formation. Imposer des périodes de stage longues et obligatoires pourrait être un facteur de renoncement à la formation. Leur activité professionnelle et leur expérience servent de point d'appui à la formation dans une perspective de développement professionnel. Tous les étudiants qui le souhaitent peuvent réaliser des stages. Une individualisation des parcours de formation permet d'adapter le moment et la durée des stages en fonction des possibilités et des demandes des étudiants et des organismes d'accueil. Les stages ont tous lieux hors éducation nationale et font l'objet d'un conventionnement établi par l'Urca avec l'application Esup-stage ou établi par l'organisme d'accueil. Le parcours le-FUN est ouvert comme formation en alternance avec un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.

Place des stages dans les parcours CIREF, le-FUN : en M2, les étudiants non-salariés, en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle ont la possibilité d'effectuer soit deux périodes de stage inférieures à deux mois, soit un période de stage long gratifié par l'organisme d'accueil. Selon les parcours des étudiants ces durées de stages sont modulables pour répondre au mieux à leurs besoins (minimum 8 semaines). Pour les stages les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé par le directeur des études M2 et le responsable du parcours. Pour les étudiants professionnels, leur expérience peut valoir comme stage et donne lieu à la production d'un rapport d'analyse de leur pratique professionnelle

Place des stages dans le parcours IDT :

Ce parcours offre la possibilité aux étudiants d'effectuer des stages sur le territoire national et international. Ces stages s'inscrivent dans une perspective de professionnalisation, tout autant que de recherche. Une individualisation des parcours de formation permet d'adapter le moment et la durée des stages en fonction des projets des étudiants. Pour les étudiants professionnels, leur expérience pourra valoir comme stage et donnera lieu à la production d'un rapport d'analyse de leur pratique professionnelle (Master 1), ou d'un mémoire (Master 2).

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

A partir de 2025, le nouveau **parcours IDEMIH** concernera principalement des professionnels en activité. Celle-ci pourra valoir comme stage et donnera lieu à une analyse réflexive de leur pratique professionnelle

Tous les parcours sont ouverts en formation initiale et continue. Le M1 peut donner lieu à une VAPP et le M2 à une VAE.

Le recrutement est opéré par une commission pédagogique à partir des candidatures réalisées sur Monmaster pour le M1 et sur e-candidat pour le M2.

Les parcours sont ouverts aux étudiants internationaux en candidature ordinaire sur l'application « e-candidat » de l'URCA. Chaque année environ 20 candidatures étrangères sont étudiées et classées pour l'ensemble de la mention.

Des passerelles entre mentions du master MEEF ou entre parcours de la mention PIF sont possibles par une candidature sur e-candidat et sur étude du dossier des étudiants par la commission pédagogique.

La réussite et l'orientation sont soutenues par l'accompagnement personnalisé des étudiants par les responsables de parcours et le responsable de mention, ainsi que par l'ensemble de l'équipe pédagogique. L'insertion professionnelle est favorisée par les stages et le partenariat avec le milieu professionnel.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le développement des compétences académiques est accompagné dans le cadre de régulations de travaux dirigés. Les stages ont une visée de développement des compétences professionnelles et donnent lieu à des analyses problématisées de situations de travail favorisant la réflexion individuelle sur la construction de ces compétences.

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

A partir de 2025, les parcours seront structurés en blocs de compétences. Outre les activités de formation, le suivi de l'acquisition des compétences sera adossé au contrôle continu intégral (CCI).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Evolution des effectifs :

Parcours CIREF :

- M1 : entre 12 et 20 étudiants selon les années,
- M2 : entre 16 et 25 étudiants selon les années.

Parcours IDT :

- M1 : entre 13 et 34 étudiants selon les années,
- M2 : entre 17 et 25 étudiants selon les années.

Parcours IE-FUN :

- M2 : entre 12 et 38 étudiants selon les années.

Parcours IDEMIH (nouveau parcours à la rentrée 2025) :

- M2 : effectif attendu entre 12 et 20 étudiants.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Au cours de l'accréditation 2021-2025, la proportion d'étudiants en formation initiale a augmenté, alors que cette mention formait précédemment une majorité de professionnels en formation continue ou en reprise d'études. A titre indicatif, en 2024-2025 les étudiants en formation initiale constituent 57% des effectifs de la mention.

Insertion professionnelle :

Le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants est réalisé par l'Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Evaluation (OSIPE) de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

Près de 50% des étudiants inscrits dans la mention PIF sont salariés. Ces étudiants salariés viennent chercher dans les différents parcours un diplôme qui leur permettra une évolution professionnelle au sein de l'institution, de l'organisme, de l'entreprise où ils travaillent déjà. Pour d'autres étudiants, le diplôme obtenu leur permet une reconversion professionnelle dans le secteur de l'intervention sociale, du management, du médico-social, et de la formation. Ils quittent leur emploi initial lorsqu'ils ont trouvé un emploi dans ces métiers.

Poursuite d'études

La poursuite d'études doctorales est possibles dans les équipes de recherche sur lesquelles sont adossées ces formations (CEREP ; C2S ; CRESTIC). A titre indicatif :

- 12 docteurs issus de cette mention entre 2015 et 2025 ;
- 5 doctorants issus de cette mention sont en formation doctorale en 2024-2025.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Les informations communiquées ici s'appuient sur les équipes pédagogiques actuelles. Pour le parcours Ie-FUN des enseignants-chercheurs (PU et MCF) du CRESTIC viennent renforcer le potentiel d'enseignants-chercheurs de ce parcours. Le tableau ci-dessous donne un aperçu du potentiel en enseignants-chercheurs et enseignants de la mention PIF au cours de l'année 2024-2025 :

Statuts	Effectifs	Pourcentages
Professeurs 19 ^e , 26 ^e , 27, 61, 70 ^e	6	13,6 %
Maîtres de conférences, 16 ^e , 19 ^e , 26 ^e , 27, 70 ^e , 74 ^e	9	20,5 %
ATER 19 ^e , 70 ^e	3	6,8%
PRAG/PRCE/PREC/PLP/CPE/PEPS à temps plein	6	13,6 %

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

PRAG/PRCE/PREC/PLP/CPE/PEPS en demi-délégation rectorale	2	4,5%
Intervenants extérieurs	18	41 %
TOTAL	44	100

Des **intervenants du monde professionnel** sont recrutés pour leur expertise reconnue dans le domaine professionnel en lien avec l'enseignement qu'ils assurent. Leur recrutement en tant que vacataire est soumis à la validation du responsable du parcours et du responsable de mention.

Les interventions des professionnels permettent également de mettre en relation apports théoriques et situations de travail effectives dans le champ de la formation.

Les représentants du monde professionnel apportent aux étudiants leurs connaissances afin de leur permettre d'acquérir des compétences variées notamment dans la résolution de cas pratiques et dans la réalisation de diagnostics.

Les intervenants professionnels exercent :

- Dans des entreprises privées (centres de formation ou en service RH),
- dans des institutions publiques (préfecture, éducation nationale, universités, etc.),
- dans des associations,
- comme formateur ou médiateur indépendant.

Fonctionnement

Un enseignant chercheur **responsable de la mention PIF** a en charge :

- la cohérence des maquettes de formation ;
- la cohérence et l'animation des équipes pédagogiques ;
- l'harmonisation des modalités de contrôle des connaissances au sein des trois parcours ;
- de présider les jurys de la mention ;
- de préparer et animer le conseil de perfectionnement de la mention ;
- de représenter et promouvoir la mention.

Des enseignants chercheurs **responsables des parcours** ont en charge :

- la cohérence de la formation dispensée dans le parcours (fiche EC, évaluations...) ;
- la cohérence et l'animation des équipes pédagogiques de chaque parcours.

Pour l'ensemble des parcours une réunion de rentrée est organisée avec les étudiants. Deux réunions par année pour les responsables de parcours et le responsable de la mention sont organisées ainsi qu'un conseil de perfectionnement par année, en présence de représentants des étudiants, diplômés et enseignants.

De nombreux échanges informels entre les responsables des formations, les intervenants extérieurs et les étudiants ont lieu chaque année.

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

A partir de la rentrée 2025, pour accompagner le passage à la formation 100% distancielle, les étudiants seront invités à des temps de rencontre à Reims ou dans les autres sites de l'Urca

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

(remises des diplômes, journées portes ouvertes, expositions, conférences, etc.), de nouvelles réunions organisées par les responsables de mention et de parcours pourront être mises en place (ex : bilans de semestre ; aide à l'orientation du M1 au M2).

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

En 2024-2025, aucun partenariat avec un autre Inspé n'est mis en place.

Pour les parcours IDT et IDEMIH, des partenariats avec d'autres Inspé ou universités sont envisagés pour l'accréditation 2025.

Internationalisation de la formation

Partenariats internationaux

Le parcours Ie-FUN poursuit son partenariat avec le centre de pédagogie Lassallienne Libanais (CPLL) : inscriptions régulières d'étudiants libanais et intervention d'un enseignant-chercheur de CPLL dans le parcours.

D'autres partenariats internationaux seront étudiés pour le parcours IDEMIH et pour le parcours IDT.

Etudiants résidant à l'étranger ou en outre-mer

En 2024-2025, du fait de la mise en œuvre à distance de cette mention, l'internationalisation de la formation tient principalement dans cette mention à l'accès d'étudiants résidant à l'étranger à la formation.

Dans le parcours Ie-Fun, depuis 2018 les inscriptions d'étudiants français résidant à l'étranger se sont développées : Émirats arabes unis, États unis d'Amérique, Liban, États unis, Singapour, Gabon, mais aussi des étudiants résidant dans des territoires ultramarins (Guyane).

Dans les parcours IDT et CIREF, la formation hybride avait permis à des étudiants de suivre la formation depuis le territoire ultra-marin (Mayotte) ou des pays étrangers (Géorgie, Belgique, Les Comores). De 2020 à 2022, l'ouverture des parcours CIREF et IDT au dispositif « Etudes en France » n'a abouti qu'à très peu d'inscriptions car plusieurs candidats n'ont pas obtenu de visa. Pour l'accréditation 2025, le passage à la modalité 100% distancielle permettra d'ouvrir de nouveau ces parcours à ce type de candidatures internationale.

A titre indicatif, le tableau suivant présente le nombre d'étudiants ayant déclaré une nationalité étrangère inscrits dans les parcours de mention PIF en 2024-2025 :

	CIREF	IDT	IE-FUN
M1	2	7	
M2	2	6	3

Mobilité internationale

Les parcours sont ouverts à des mobilités internationales de M1 ou M2 dans le cadre des partenariats de l'URCA avec des universités étrangères. Les projets de mobilité sont

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

accompagnés par le référent Relations Internationales de l'INSPE et le responsable de parcours.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Master MEEF – Mention Encadrement Éducatif

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Intitulés des parcours types de formation	Encadrement éducatif
Objectifs professionnels	Les connaissances et compétences du diplômé lui permettent d'être un professionnel de qualité, capable de se former tout au long de sa carrière. Elles prennent en compte les évolutions : - dans les domaines des sciences humaines (sociologie de l'éducation, sociologie des organisations, psychologie de l'enfant et de l'adolescent) en général et des connaissances du handicap et de la grande difficulté en particulier, - des établissements, des publics scolaires et du système éducatif - des compétences des collectivités territoriales dans le champ éducatif - des politiques éducatives des collectivités territoriales en lien avec la décentralisation. Les connaissances et compétences du diplômé lui permettent de s'orienter vers les concours de Conseiller Principal d'Éducation, et la médiation éducative hors éducation nationale comme : chargé de projets dans le cadre de structure à caractère éducatif et social, chargé de mission et d'animation dans le cadre des opérations de développement social urbain, chargé de mission dans les structures d'accueil et d'information des jeunes, chargé de mission enfance et jeunesse, chargé de mission politiques éducatives, ...
Organisation de la formation	Evolution pour l'accréditation 2025-2029 A partir de 2025, la mention encadrement éducatif, inclura une préparation aux métiers de Professeur documentaliste.
	La formation est structurée en 5 UE présentes en semestres 1, 2 et 3, 4 : - 1 UE dédiée aux savoirs fondamentaux (sociologie, psychologie, histoire, philosophie, droit, sciences de l'éducation) - 1 UE dédiée aux savoirs transversaux professionnels (sciences de l'éducation, numériques, langue) - 1 UE spécifique aux expériences professionnelles et à l'analyse réflexive (stage, préparation concours) - 1 UE de formation à et par la recherche ; - 1 UE d'individualisation de la formation avec des options liés à la diversité des projets professionnels (Education et territoires, école inclusive, accompagnement des projets professionnels) Evolution pour la rentrée 2025 A la rentrée 2025, la mention encadrement éducatif, accueillera en M1 des étudiants souhaitant s'orienter vers le métier de Professeur documentaliste. Une différenciation EE / doc sera proposée dans l'UE2 dédiée aux savoirs transversaux professionnels et dans l'UE3 dédiée aux savoirs transversaux. Le reste est mutualisé.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Modalités d'enseignement

☒ *présentiel* ☒ *enseignements à distance* ☐ *hybride*
☐ *apprentissage* ☒ *formation continue*

Formation en langue(s)

Anglais

Place du numérique

Une partie des enseignements sont à distance et mobilisent largement les outils numériques de l'apprentissage :

- Cours à distance synchrone, hybride ou asynchrone.
- Moodle dédié pour chaque EC, avec le développement de bases de données, de forum de discussion, d'ateliers partagés, de cours en ligne.

Une EC numérique aux semestres 1, 2 et des enseignements transversaux en UE 32 au semestre 3.

Volume horaire de la formation

Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.

<i>MEEF E.E</i>	<i>M1</i>	<i>M2</i>
<i>Volume total en heures</i>	<i>517</i>	<i>272</i>
<i>Maîtriser les savoirs fondamentaux</i>	<i>189</i>	<i>36</i>
<i>Connaitre et mettre en œuvre les pratiques professionnelles au service de la réussite de tous</i>	<i>136</i>	<i>96</i>
<i>Construire des pratiques professionnelles et développer son analyse réflexive</i>	<i>90</i>	<i>93</i>
<i>S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel réflexif</i>	<i>42</i>	<i>27</i>
<i>Concevoir, mettre en œuvre et animer des projets éducatifs</i>	<i>60</i>	<i>20</i>

Environ un tiers des volumes horaires est assuré en FOAD. Les heures de cours en présentiel sont concentrées sur trois jours par semaine.

Evolution pour la rentrée 2025

A la rentrée 2025, en M1, 60h sur les 136h dédiées aux savoirs transversaux et 45h sur les 90h dédiées aux pratiques professionnelles et au développement de l'analyse réflexive (notamment sur la préparation aux concours), seront différenciées selon le type de publics, EE ou Doc.

Lieux de la formation

Les cours en M1 et M2 sont assurés à Reims, mais accessibles en visio depuis les sites de l'Inspé (Reims, Châlons-en-Champagne, Charleville, Troyes, Chaumont). Des moments de regroupement à Reims sont prévus en semestre 1.

Place de la recherche

La formation vise la professionnalisation des étudiants par une formation à et par la recherche. La réalisation d'un mémoire de master finalise la formation. Il n'y a pas de dispense possible pour ces UE. Les sujets de recherche des étudiants sont construits à partir des cadres de référence (savoirs fondamentaux), ils peuvent être élaborés à partir de questionnements professionnels des étudiants ou être liés à des demandes des milieux professionnels, mais ils s'appuient toujours sur la recherche.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

Les étudiants ont la possibilité d'être associés à des travaux de recherche portés par des chercheurs des équipes d'appui. Les enseignements de formation à et par la recherche, les séminaires de recherche et la direction des mémoires sont assurés par des enseignants-chercheurs ou des docteurs membres des équipes de recherche auxquelles la mention est adossée (CEREP ; C2S ; CRESTIC).

Organisation des stages

Notre démarche a pour but de construire une véritable professionnalisation fondée sur une entrée progressive dans le métier, et ce, dès le M1 avec la présence de stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) d'une durée équivalente à 6 semaines. En S3, les SOPA s'étalent sur une période de 4 semaines.

Les stages ont pour objectif de donner à l'étudiant une vision complète et cohérente de l'institution, de l'organisme dans lequel il sera appelé à évoluer et de la diversité des missions confiées aux CPE / Professeurs documentaliste. Ces stages s'articulent avec les enseignements dispensés à l'Inspé. Ils s'inscrivent dans le cadre du projet personnel et professionnel de l'étudiant.

Le stage en EPLE est encadré par une convention de stage signée par chaque partie (INSPE, Rectorat, établissement). La posture du stagiaire est pro-active durant chacune des périodes de stage. Une simple posture d'observation ne suffit pas. Le tuteur accompagne l'étudiant dans une pratique guidée de l'exercice du métier. Le tuteur assure la réalisation des objectifs assignés au stage, dans la mesure des possibilités liées au fonctionnement de l'établissement. Le tuteur possède un réel champ d'action et de régulation pour l'évolution professionnelle de l'étudiant. Le tuteur participe à l'évaluation de l'étudiant. Les attendus de l'étudiant et le rôle du tuteur sont définis dans un document de cadrage partagé.

En S4, un stage « hors éducation nationale » permet de mettre les étudiants en lien avec des acteurs socioprofessionnels des champs d'encadrement ou l'intervention socio-éducative, afin de construire leur projet professionnel, autre ou alternatif aux concours de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole.

Stages et liens avec les enseignements

Des EC sont spécifiquement consacrés à l'accompagnement et l'évaluation du stage dans le cadre d'analyses de pratique qui permettent de faire le lien entre le terrain, la formation et la recherche, et de créer une culture commune entre les tuteurs de terrain et les enseignants-chercheurs et formateurs de l'INSPE qui accompagnent conjointement les étudiants.

Les stages en établissements permettent de faire prendre conscience aux étudiants de la dimension professionnelle de leur parcours et des apports des enseignements proposés à l'INSPE. De fait, les enseignements disciplinaires et professionnels sont articulés en cohérence avec les situations de terrain vécues en stage. Leur contenu est directement corrélé aux missions des CPE / Professeur documentaliste / Professionnels de la médiation éducative, ce qui implique la consolidation des connaissances acquises. Il permet également d'identifier une situation éducative à analyser (notamment, en lien avec les épreuves de concours). Il s'agit de faire de leur stage un lieu de mise à l'épreuve de l'articulation entre les connaissances théoriques issues de leur cursus universitaire et les situations d'exercice professionnel.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence. Les candidats non titulaires d'un bac+3 ou bac+4 peuvent exceptionnellement être autorisés à s'inscrire en Master 1 après avoir obtenu une VAPP auprès du SEPAD. Pour une admission en Master 2, les étudiants doivent être titulaires d'un Master 1 ou d'un Master 2 ou posséder une VAPP. On pourra consulter le guide des études de l'URCA pour le détail des démarches à suivre

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Suivi de l'acquisition de compétences

Une UE « contextualisation et exercice du métier » accompagne les étudiants dans la réussite de leur projets professionnels. Cette UE est un dispositif d'aide à la réussite. Elle permet d'une part des réajustements de connaissances en fonction des parcours académiques antérieurs et d'autre part des approfondissements sur des thématiques liées à différentes orientations professionnelles.

L'UE est structurée en trois options

- « Education et territoires »
- « Ecole inclusive »
- « Accompagnement individualisé des projets professionnels des étudiants »

En outre, pour les étudiants directement admis en M2, l'accès au cours Moodle des M1 permet une acculturation plus rapide aux savoirs professionnels.

Le développement des compétences académiques est accompagné dans le cadre de régulations de travaux dirigés et de retours individualisés sur les travaux évalués chaque semestre.

Les stages ont une visée de développement des compétences professionnelles et donnent lieu à des analyses problématisées de situations de travail favorisant la réflexion individuelle sur la construction de ces compétences.

Le suivi des compétences se fait grâce à un cours dédié Moodle en M1 et en M2 qui permet le suivi individualisé des étudiants. Il sert également au dépôt des travaux demandés en CC ou en ET.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les diplômés de 2021 :

Taux d'insertion à 18 mois : 92.3%

Taux d'insertion à 30 mois : 100%

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée pour moitié de professionnels (CPE, dont deux demi-délégations rectorales et autres professionnels de la médiation éducative / professeurs documentalistes, dont trois demi-délégations) et pour moitié d'enseignant-chercheurs et formateurs.

Fonctionnement

La responsabilité de la mention est assurée par un.e enseignante-chercheur.e.

Le jury de la mention est présidé par la responsable de la mention. Il est composé de représentants des enseignants et des professionnels intervenant dans le cursus. Il se réunit à la fin de chaque session d'examen et délibère à partir des résultats obtenus par les étudiants. L'année diplômante, le jury valide l'ensemble du cursus et décerne les mentions sur la base de la moyenne générale à la dernière année de formation.

Une commission pédagogique, présidée par la responsable de mention et composée de représentants des enseignants et des professionnels intervenants dans le cursus, se réunit pour le recrutement à l'entrée du M1. Elle assure la sélection et le classement des candidatures en fonction des capacités d'accueil. Elle examine également les dossiers de VAE et de VAP.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Une mission spécifique de suivi des stages est assurée par un professionnel (demi DR) en M1 et en M2.

Le suivi annuel des conditions de travail et d'étude est assuré au sein d'un conseil de perfectionnement composé de représentants des enseignants, des professionnels et des étudiants.

Le suivi quotidien des conditions d'étude est assuré par la concertation entre les représentants des étudiants (2 par année), la responsable de la mention et les responsables d'EC.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Partenariats

**Partenariat avec une autre (ou
d'autres) INSPE**

**Internationalisation de la
formation**

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Intitulés des parcours de formation	Parcours Sciences de la mention de master MEEF 2nd degré de l'Inspé de Reims
Objectifs professionnels	<i>A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale</i>
Organisation de la formation	Le parcours Sciences se décline en 3 options : Mathématiques, Sciences de la Vie et de la Terre et Physique-Chimie. Dans la maquette de formation l'UE 1 est principalement destinée à renforcer les connaissances disciplinaires et à initier à la didactique de la discipline. L'UE 2 est une unité d'enseignement de tronc commun avec les langues vivantes, l'enseignement du numérique, la connaissance du système éducatif et du public (école inclusive, accueil des élèves à besoins particuliers...). La majorité des heures est mutualisée au niveau de la mention et certaines parties spécifiques se feront au niveau du parcours ou de l'option. L'UE3 concerne les stages, l'analyse réflexive et la mise en place des gestes professionnels. Dans l'UE 4 est traité la formation à et par la recherche. Pour terminer l'UE5 propose des options au choix (enseigner à l'international, grands défis de l'école, renforcement disciplinaire, ...). <i>Modalités de la formation (cocher la/les mentions)</i> ☒ En présentiel ☐ A distance ☐ Hybride
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	15h prévues en M1 et 10h en M2
Volume horaire de la formation	Les volumes horaires varient suivant les options : Mathématiques : 807h – 501 h en M1 et 306 h en M2 PC : 846h – 546h en M1 et 300h en M2 SVT : 856h – 547 h en M1 et 309h en M2 A la rentrée 2025, les volumes horaires en présentiel étudiant seront les suivants : Mathématiques : 789h – 465 h en M1 et 324 h en M2 PC : 800h – 510h en M1 et 290h en M2 SVT : 800h – 501 h en M1 et 299h en M2
Lieux de la formation	La formation est co-portée entre l'Inspé de Reims et l'UFR SEN de l'URCA. Les enseignements se déroulent sur les deux sites.
Place de la recherche	La formation à et par la recherche est assurée en grande partie par des collègues de l'Inspé spécialisés dans la recherche en didactique et en éducation. L'initiation à la recherche est progressive durant le cursus, mutualisée en partie au niveau des parcours puis au niveau des options.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

Le premier semestre permet de découvrir la recherche en éducation, le second semestre se concentre sur la recherche d'une thématique orientée didactique en vue du mémoire et sur les méthodes de recherche et d'exploitation d'une bibliographie scientifique.

En seconde année, l'accent est mis sur l'aide à la rédaction du mémoire, avec notamment la mise en place de séminaires de recherche.

En 2024, une étudiante de l'option mathématique a débuté une thèse en didactique à la suite de son master.

M1 : Suite aux documents de cadrage les stages seront organisés de la façon suivante, 6 semaines en M1, massées ou filées selon les disciplines et en accord avec les services académiques. Ces stages auront lieu en collège et en lycée et, dans la mesure du possible, dans différents types d'établissements (urbain ou non, REP ou non, ...).

M2 : Un stage éducation nationale à tiers temps en responsabilité sera organisé en fonction des capacités proposées par les services académiques. Les modalités de l'alternance suivront les consignes ministérielles et pourront prendre plusieurs formes, suivant les disciplines et les possibilités académiques : stage filé dans un unique établissement, stage « en binôme » avec échange de lieu de stage entre les deux binômes à l'issue du semestre. Les stages filés se dérouleront le lundi, le mardi matin et le vendredi.

Un stage éducation nationale de pratique accompagnée sera possible si le nombre de stages en alternance ne couvre pas les besoins.

Les stages sont organisés en collaboration avec les IA-IPR des disciplines. Les berceaux de stage sont proposés par les services académiques, et un responsable des stages place les étudiants sur ces berceaux en fonction de leurs vœux et de leurs possibilités (véhicule, famille).

Si l'étudiant le souhaite, il aura la possibilité d'effectuer un stage hors éducation nationale d'une durée de 12 semaines massées ou de 6h par semaine en filé.

En M1 comme en M2 possibilité de mobilités à l'étranger

Voici les chiffres concernant les stages en alternance et les AED pré-professionnalisation :

Mathématiques :

	2022/23	2023/24	2024/25
M1 AED	3	0	2
M2 AED	NC	3	0
M2 Alter.	NC	3	4
M2 SOPA	10	7	11
Taux alternance	NC	25 %	27 %
Taux SOPA	85%	50 %	73 %

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

PC :

	2022/23	2023/24	2024/25
M1 AED	0	2	1
M2 AED	0	0	1
M2 Alter.	4	3	3
M2 SOPA	2	4	13
Taux alternance	66	43 %	19 %
Taux SOPA	33%	57 %	81 %

SVT :

	2022/23	2023/24	2024/25
M1 AED	0	2	0
M2 AED	0	0	1
M2 Alter.	2	5	3
M2 SOPA	11	13	15
Taux alternance	15%	28%	17%
Taux SOPA	85%	72%	83%

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement se fait via une commission mise en place au niveau de chaque parcours et option. Chaque commission est constituée d'une partie de l'équipe pédagogique de chaque parcours ou option. Il y a 2 commissions, pouvant être distinctes ou non : l'une pour les dossiers de candidature en M1 via la plateforme MonMaster, une autre pour les dossiers de candidature en M2 via la plateforme locale eCandidat. Les étudiants bénéficiant d'un contrat AED pourront le conserver en M1 et M2 MEEF.

Suivi de l'acquisition de compétences

L'Inspé et l'URCA mettront en place un portfolio numérique qui permettra aux enseignants de la formation de valider au fur et à mesure les compétences acquises par les étudiants.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

	2022/23	2023/24	2024/25
M1	15 + 7 + 21	17 + 15 + 19	14 + 8 + 10
M2 A	6	14	12
M2 NA	23	24	339

Les étudiants du master MEEF 2nd degré se destinent aux métiers d'enseignants ou de professeur documentaliste.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

**Composition de l'équipe
pédagogique**

L'équipe pédagogique se compose d'enseignants et enseignants-chercheurs de l'Inspé et de l'UFR SEN, d'enseignants du secondaire en demi-décharge rectorale, d'IA-IPR et de formateurs académiques.

Option Mathématiques :

BOUZOUINA Abdelkader – MCF 25e
 COLET Morgan – PRAG
 DI MENZA Laurent – PR 26e
 GRYCAN-GERARD Flavien – Agrégé
 JAGER Lisette – MCF 25e HDR
 KHODJA Mohamed – MCF 25e
 LEMAITRE Isabelle – Formatrice académique
 MANSUY Anthony – Agrégé
 NINET Alain – MCF 25e
 PEDON Emmanuel – MCF 25e
 PERLOT Olivier – PRAG
 POLLANTRU Katia : ½ DR
 SABRA Hussein : MCF 26e HDR

Option Physique-Chimie :

REGALIA Laurence – MCF 30e
 HUOT Jean-François – MCF 32e
 LIDON Isabelle – PRAG
 MAUREL Thierry - MCF 63e
 RONDOT Sébastien – MCF 28e
 BODNAR Jean-Luc MCF 62e
 FRICOTTEAUX Patrick - MCF 31e
 DUPONT Laurent – PR 31e
 BOHR Frédéric –PR 31e
 EL HAGE Suzane – MCF 28e
 MUZARD Murielle – MDC 31
 GATEL Marie – PRAG

Option SVT:

ANDRE Aurore PRAG
 ARNOULT Fabrice MCF
 BETOULLE Stéphane MCF, HDR
 BOURRACHOT Delphine 1/2 DR
 CIESLAK Thomas 1/2 DR
 COURAGEOT Marie Pierre MCF
 CROUZET Jérôme MCF
 DARGENT Franck PRAG
 DEDIEU Laurence MCF
 DEDOURGE GEFFARD Odile MCF
 FRONTÉAU Gille MCF
 GAINVORS Angélique MCF
 GOGNIE Sabine MCF
 GOMMEAUX Maxime MCF
 HEMMERLING Yann VAC
 KESTELOOT Pascale VAC
 LAPORTE Bernard Philippe PRAG
 LARROQUE Christophe MCF, HDR
 MAINSANT Isabelle 1/2 DR
 MARIN Béatrice PR

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Fonctionnement

NOIRET Cécile VAC
 PAGNIER Grégoire VAC
 PARIS Séverine MCF, HDR

Tous les ans (généralement mai ou juin), le conseil de Perfectionnement de la mention 2D se réunit en présence de représentants de la formation, d'étudiants, d'anciens étudiants et de personnalités extérieures. A l'issue du conseil, un compte-rendu est envoyé à toutes les équipes pédagogiques qui, le cas échéant, proposent des adaptations. Les équipes pédagogiques se réunissent également en début d'année pour discuter de la mise en place des enseignements. Ces conseils de perfectionnement doivent donner lieu à des améliorations de fonctionnement s'il y a lieu.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Parcours de formation mutualisés

Internationalisation de la formation

Voir dossier volet internationalisation du projet INSPE

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Intitulés des parcours de formation	Mention Second Degré : Parcours Lettres et Langues Étrangères : option lettres
Objectifs professionnels	<i>A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale</i> Enseignement dans les établissements du secondaire (public et privé).
Organisation de la formation	<i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i> <i>Modalités de la formation (cocher la/les mentions)</i> ☒ En présentiel ☐ A distance ☐ Hybride
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	Tout au long du master, la formation en langue française est au cœur de cette option. En outre, les étudiants bénéficient d'une formation de langue anglaise pendant 2 semestres.
Volume horaire de la formation	<i>Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours</i> Parcours Lettres et Langues Étrangères : - Lettres : 800 (478 en M1 et 322 en M2)
Lieux de la formation	La formation est co-portée par l'INSPE de Reims et l'UFR de Lettres et Sciences Humaines, et les cours ont lieu sur les deux sites. Par ailleurs, les étudiants effectuent une partie de leur formation par le biais d'un stage, qui se déroule en général dans un établissement de l'académie.
Place de la recherche	<i>Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.</i> Parcours Lettres et Langues Étrangères, option lettres : Les étudiants mènent un travail de recherche individuel à partir du M1. Ils ont la liberté de choisir tout sujet de recherche ayant trait à la langue ou littérature françaises ou à la didactique des lettres et sont encadrés par un spécialiste du domaine choisi. Ce travail individuel s'adosse à une formation commune aux méthodes de la recherche scientifique en lettres et sciences humaines, en partie mutualisée avec les options Anglais et Espagnol. On attend des étudiants qu'ils assistent à au moins un séminaire de recherche en Lettres et Sciences Humaines au cours du premier semestre de M1, ce qui leur offre un point d'entrée vers les équipes de recherche de l'Université et leurs activités. Progressivement, et tout particulièrement à partir du M2, l'accent est mis sur la professionnalisation et sur la façon dont les recherches

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

théoriques peuvent être réinvesties dans la salle de classe, dans le cadre des programmes de l'Éducation Nationale.

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

Second degré :

Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation : 2/10 en M1 et 1/13 en M2

Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant :

Taux étudiants en alternance : 1/13 (+1/13 comme contractuel dans le privé)

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) :

10/13 Taux étudiants en stage : 77%

Le stage prend la forme de 6 semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée en M1 (3 semaines par semestres) et d'1 stage filé équivalent à un tiers-temps d'enseignement en M2.

Les possibilités de stage dépendent des berceaux mis à disposition par le rectorat et sont donc légèrement variables d'une année à l'autre.

Le stage fait l'objet d'un double accompagnement :

- Sur le terrain, un enseignant confirmé choisi par le rectorat accompagne l'étudiant ou le binôme d'étudiants (dans le cas d'un stage SOPA);
- Sur le lieu de formation, des vacataires du secondaire et une formatrice expérimentée préparent respectivement en M1 et en M2 les étudiants collectivement en amont des stages et les guident dans une analyse réflexive de leur pratique.

La formation permet l'adaptation de ce cadre commun afin de permettre à l'étudiant de construire un projet individualisé, tant que le projet est cohérent et conforme aux principes de la formation.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats d'AED en préprofessionnalisation, des étudiants issus des PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles), passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

Le recrutement se fait sur dossier. Les étudiants AED, quand il y en a parmi les candidats, ont toujours un profil en parfaite adéquation avec la formation et donc systématiquement bien classés. Les stages et expériences professionnelles dans le secondaire sont valorisés, mais ne sont pas indispensables. Les candidats recrutés proviennent en majorité de licence lettres, mais aussi d'autres cursus (en sciences humaines et sociales notamment). La diversité des acquis et des expériences parmi les étudiants implique un travail de remise

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Suivi de l'acquisition de compétences

à niveau significatif au cours de la première année du diplôme, dans le cadre des enseignements communs.

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Le suivi des compétences se fait essentiellement par le biais du contrôle continu.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Effectifs

2024-2025 :

M1 : 10

M2 : 13

2023-2024 :

M1 : 14

M2 : 12

2022-2023 :

M1 : 13

M2 : 7

Les échecs au diplôme sont rarissimes. Les étudiants qui choisissent de poursuivre la formation jusqu'au bout la valident presque tous en 2 ans, parfois en 3. En revanche, nous observons un léger taux d'abandon en M1, avec des étudiants qui décident de changer de projet professionnel au cours de l'année. Les abandons en M2 restent rares et sont le plus souvent liés à des situations de précarité économique. Le taux de réussite au concours est plutôt élevé (entre 70 et 100 pour cent sur les 5 dernières années), sans que le diplôme d'origine soit un facteur prédictif.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser les effectifs en fonction de leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

Professeurs de l'Université : 5 (UFR LSH)

Maîtres de conférence : 10 (UFR LSH)

ATER : 1 (UFR LSH)

PRAG : 1 (UFR LSH)

Formatrice INSPE : 1

Vacataires du secondaire : 5

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités et rythme de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

Les enseignants-chercheurs et la PRAG sont en charge des enseignements disciplinaires et de l'encadrement de la recherche.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Les vacataires du secondaire et la formatrice INSPE interviennent dans le cadre de l'accompagnement du stage, de l'enseignement de la pédagogie et de la didactique, ainsi que dans l'accompagnement des étudiants pour articuler leur travail de recherche à leur pratique professionnelle.

L'équipe pédagogique se réunit au gré des besoins, en distanciel ou en présentiel.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Parcours de formation mutualisés
NC

Internationalisation de la formation

Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.
Mise en place du SOPA Europe
CAPEFE
Par MEEF, nombre d'étudiants en mobilité sortante / entrante et durée des mobilités
 Etudes en France : à titre expérimental, nous accueillons 1 étudiante étrangère dans le cadre de ce programme cette année.

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Intitulés des parcours de formation	Mention Second Degré : Parcours Lettres et Langues Étrangères : option anglais
Objectifs professionnels	<i>A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale</i> Enseignement dans les établissements du secondaire (public et privé).
Organisation de la formation	<i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i> <i>Modalités de la formation (cocher la/les mentions)</i> ☒ En présentiel ☐ A distance ☐ Hybride
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	La formation en langue anglaise est au cœur de cette option. Par ailleurs, l'option anglais intègre la possibilité de mobilité internationale, pendant un semestre entier (2 ^e semestre de M1, en partenariat avec l'UQAT, au Québec), pendant une année de césure entre le M1 et le M2 ou pendant le temps d'un stage en M1. L'option anglais du parcours Lettres et Langues Étrangères permet également aux étudiants qui le souhaitent de se former afin d'obtenir le certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger.
Volume horaire de la formation	<i>Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours</i> Parcours Lettres et Langues Étrangères : - Anglais : 800 (487 en M1 et 313 en M2)
Lieux de la formation	La formation est co-portée par l'INSPE de Reims et l'UFR de Lettres et Sciences Humaines, et les cours ont lieu sur les deux sites. Par ailleurs, les étudiants effectuent une partie de leur formation par le biais d'un stage, qui se déroule en général dans un établissement de l'académie.
Place de la recherche	<i>Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.</i> Parcours Lettres et Langues Étrangères, option anglais : Dans cette option, les étudiants mènent un travail de recherche individuel à partir du M1. Ils ont la liberté de choisir

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

tout sujet de recherche ayant trait au monde anglophone ou à la didactique de l'anglais et sont encadrés par un spécialiste du domaine choisi. Ce travail individuel s'adosse à une formation commune aux méthodes de la recherche scientifique en lettres et sciences humaines, en partie mutualisée avec les options Lettres et Espagnol. On attend des étudiants qu'ils assistent à au moins un séminaire de recherche en Lettres et Sciences Humaines au cours du premier semestre de M1, ce qui offre aux étudiants un point d'entrée vers les équipes de recherche de l'Université et leurs activités. Progressivement, et tout particulièrement à partir du M2, l'accent est mis sur la professionnalisation et sur la façon dont les recherches théoriques peuvent être réinvesties dans la salle de classe, dans le cadre des programmes de l'Éducation Nationale.

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

Second degré :

Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation :

Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant :

Taux étudiants en alternance :

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) :

Taux étudiants en stage :

Le stage prend la forme de 6 semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée en M1 (3 semaines par semestres) et d'1 stage filé équivalent à un tiers-temps d'enseignement en M2.

Les possibilités de stage dépendent des berceaux mis à disposition par le rectorat et sont donc légèrement variables d'une année à l'autre.

Dans l'option anglais, il arrive que nous ayons quelques étudiants AED, mais en effectif très restreint (entre 0 et 2 selon les années). Tous les ans, 3 à 4 de nos étudiants acceptent un contrat en alternance en M2 (sur un groupe allant d'une quinzaine à une vingtaine d'inscrits), les autres font un stage d'observation et de pratique accompagnée.

Le stage fait l'objet d'un triple accompagnement :

- Sur le terrain, un enseignant confirmé choisi par le rectorat accompagne l'étudiant ou le binôme d'étudiants (dans le cas d'un stage SOPA);
- Sur le lieu de formation, une formatrice expérimentée prépare les étudiants collectivement en amont des stages et les guide dans une analyse réflexive de leur pratique ;
- Sur le lieu de formation aussi, l'encadrant du mémoire constitue un interlocuteur privilégié dans le cadre du suivi individualisé des étudiants.

La formation permet l'adaptation de ce cadre commun afin de permettre à l'étudiant de construire un projet individualisé, tant que le projet est cohérent et conforme aux principes de la

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

formation. Ainsi, l'un des stages d'observation de M1 peut se faire à l'étranger (le plus souvent dans un établissement anglophone où l'on enseigne le français) plutôt que dans un établissement de l'académie.

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats d'AED en préprofessionnalisation, des étudiants issus des PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles), passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

Le recrutement se fait sur dossier. Les étudiants AED, quand il y en a parmi les candidats, ont toujours un profil en parfaite adéquation avec la formation et donc systématiquement bien classés. Le choix d'une option de préprofessionnalisation en licence est valorisé, mais n'est pas indispensable. Les candidats recrutés proviennent en majorité de licence LLCER anglais, mais aussi de LEA (anglaise et autre langue) et parfois d'autres cursus (licences d'anglais à l'étranger notamment). La diversité des acquis et des expériences parmi les étudiants implique un travail de remise à niveau significatif au cours de la première année du diplôme, dans le cadre des enseignements communs.

Suivi de l'acquisition de compétences

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant
Le suivi des compétences se fait essentiellement par le biais du contrôle continu.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Effectifs en 2024-2025

M1 anglais : 28

M2 : 16

2023-2024 :

M1 : 23

M2 : 22

2022-2023 :

M1 : 32

M2 : 13

Les échecs au diplôme sont rarissimes. Les étudiants qui choisissent de poursuivre la formation jusqu'au bout la valident presque tous en 2 ans, parfois en 3. En revanche, nous connaissons un taux d'abandon important en M1, avec des étudiants qui décident de changer de projet professionnel au cours de l'année. Les abandons en M2 peuvent se produire mais sont nettement plus rares.

Le taux de réussite au concours est élevé (par exemple, en 2024, 15 admis sur les 18 étudiants diplômés de notre formation), sans que le diplôme d'origine soit un facteur prédictif (les 3 personnes non admises étaient titulaires d'une licence LLCE anglais, comme la majorité de nos étudiants).

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	<i>Préciser les effectifs en fonction de leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance</i> <i>Professeurs de l'Université : 2 (UFR LSH)</i> <i>Maîtres de conférence : 10 (UFR LSH)</i> <i>Formatrices INSPE : 2</i> <i>Enseignante détachée du rectorat : 1</i> <i>PRAG/PRCE : 2 (UFR LSH)</i> <i>Lecteurs anglophones : 2 (UFR LSH)</i>
Fonctionnement	<i>Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités et rythme de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.</i> Les formatrices INSPE et l'enseignante détachée du rectorat interviennent dans le cadre de l'accompagnement du stage, de l'enseignement de la pédagogie et de la didactique, ainsi que dans l'accompagnement des étudiants pour articuler leur travail de recherche à leur pratique professionnelle. Les enseignants-chercheurs et les sont en charge des enseignements disciplinaires et de l'encadrement de la recherche. Les PRAG/PRCE participent aux enseignements disciplinaires et peuvent participer à l'encadrement de la recherche si elles sont titulaires d'un doctorat et si elles souhaitent le faire. Les lecteurs anglophones sont chargés des cours d'expression orale en anglais. L'équipe pédagogique se réunit au gré des besoins, en distanciel ou en présentiel.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE	<i>Parcours de formation mutualisés</i> <i>NC</i>
Internationalisation de la formation	<i>Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.</i> <i>Mise en place du SOPA Europe</i> <i>CAPEFE</i> <i>Par MEEF, nombre d'étudiants en mobilité sortante / entrante et durée des mobilités</i> MEEF Lettres et Langues Étrangères, option anglais Partenariat avec l'UQAT : 1 à 2 mobilité sortante par an (en M1, au deuxième semestre) ; 0 à 2 mobilités entrantes (1 semestre aussi). Assistanat de langue : 1 mobilité sortante par an (pendant 1 an entre le M1 et le M2).

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Stage court (3 semaines) au deuxième semestre du M1 : 1 mobilité sortante en 2024 et une autre en 2023.

Etudes en France : à titre expérimental, nous accueillons 2 étudiantes étrangères dans le cadre de ce programme cette année.

Nos étudiants ont la possibilité de suivre une formation au CAPEFE et de passer la certification. 7 étudiants (sur 28) ont fait ce choix cette année.

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Intitulés des parcours de formation	Mention Second Degré : Parcours Lettres et Langues Étrangères : option espagnol
Objectifs professionnels	<i>A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale</i> Enseignement dans les établissements du secondaire (public et privé).
Organisation de la formation	<i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i> <i>Modalités de la formation (cocher la/les mentions)</i> ☒ En présentiel ☐ A distance ☐ Hybride
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	Les enseignements disciplinaires en M1 et M2 se déroulent en espagnol.
Volume horaire de la formation	<i>Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours</i> Espagnol : 800 (492 en M1 et 308 en M2)
Lieux de la formation	La formation est co-portée par l'INSPE de Reims et l'UFR de Lettres et Sciences Humaines, et les cours ont lieu sur les deux sites. Par ailleurs, le stage d'observation et de pratique accompagnée a lieu dans un établissement de l'académie.
Place de la recherche	<i>Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.</i> Parcours Lettres et Langues Étrangères, option espagnol : Le travail de recherche s'effectue sur les deux années de Master. L'étudiant choisit librement tout sujet de recherche ayant trait au monde hispanophone ou à la didactique de l'espagnol. Il s'agit d'un mémoire encadré tout au long de la formation par un enseignant-chercheur ou par un formateur INSPÉ. Celui-ci accompagne le travail de recherche notamment sur le plan méthodologique et sur la problématisation de la question professionnelle.
Place des stages et organisation de l'alternance	<i>Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.</i> <i>Premier degré :</i> <i>Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation :</i> <i>Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant :</i> <i>Taux étudiants en alternance :</i>

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) :
Taux étudiants en stage SOPA :) :

Second degré :

Nombre d'étudiants en M1 et M2 AED en contrat de préprofessionnalisation :

Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant :

Taux étudiants en alternance :

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) :

Taux étudiants en stage :

Le stage prend la forme de 6 semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée en M1 (3 semaines par semestres) et d'1 stage filé équivalent à un tiers-temps d'enseignement en M2.

Le stage fait l'objet d'un triple accompagnement :

- Sur le terrain, un enseignant confirmé choisi par le rectorat accompagne l'étudiant ou le binôme d'étudiants (dans le cas d'un stage SOPA);
- Sur le lieu de formation, une formatrice expérimentée prépare les étudiants collectivement en amont des stages et les guide dans une analyse réflexive de leur pratique ;
- Sur le lieu de formation aussi, l'encadrant du mémoire constitue un interlocuteur privilégié dans le cadre du suivi individualisé des étudiants.

Dans l'option espagnol, nous avons eu 2 étudiants AED en 2022-2023 et 2023-2024. Actuellement, aucun étudiant n'est en contrat en alternance. Tous les étudiants inscrits réalisent le stage SOPA.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats d'AED en préprofessionnalisation, des étudiants issus des PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles), passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

Le recrutement se fait sur dossier. Les étudiants AED, compte tenu de leur parcours de formation, sont généralement en tête du classement. Le choix d'une option de préprofessionnalisation est apprécié, mais n'est pas indispensable.

Les candidats recrutés proviennent en majorité de licence LLCER espagnol, mais aussi de LEA (anglais-espagnol) et parfois d'autres cursus (licences équivalentes à LLCER, Humanités, traduction dans les pays hispanophones). La diversité des acquis et des expériences parmi les étudiants implique un travail de remise à niveau significatif au cours de la première année du diplôme, dans le cadre des enseignements communs.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Suivi de l'acquisition de compétences
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Effectifs en 2024-2025

M1 espagnol : 11

M2 : 12

2023-2024 :

M1 : 12

M2 : 10

2022-2023 :

M1 : 9

M2 : 6

Les échecs au diplôme sont rarissimes. Les étudiants qui choisissent de poursuivre la formation jusqu'au bout la valident presque tous en 2 ans, parfois en 3. En revanche, nous connaissons un taux d'abandon important en M1, avec des étudiants qui décident de changer de projet professionnel au cours de l'année. Les abandons en M2 peuvent se produire mais sont nettement plus rares.

Le taux de réussite au concours est honorable (par exemple, en 2024, 9 admissibles et 5 admis sur les 11 étudiants diplômés de notre formation).

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser les effectifs en fonction de leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

Professeurs de l'Université : 3 (UFR LSH)

Maîtres de conférences : 1 (UFR LSH)

Formatrices INSPE : 2

Enseignante détachée du rectorat : 1

PRCE : 1 (UFR LSH)

Vacataires du secondaire : 2

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités et rythme de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

Les formatrices INSPE et l'enseignante détachée du rectorat interviennent dans le cadre de l'accompagnement du stage, de l'enseignement de la pédagogie et de la didactique, ainsi que dans l'accompagnement des étudiants pour articuler leur travail de recherche à leur pratique professionnelle.

Les enseignants-chercheurs sont en charge des enseignements disciplinaires et de l'encadrement de la recherche.

Les PRAG/PRCE participent aux enseignements disciplinaires et peuvent participer à l'encadrement de la recherche si elles sont titulaires d'un doctorat et si elles souhaitent le faire.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Les lecteurs anglophones sont chargés des cours d'expression orale en anglais.

L'équipe pédagogique se réunit au gré des besoins, en distanciel ou en présentiel.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Internationalisation de la formation

Parcours de formation mutualisés

Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.

Mise en place du SOPA Europe

CAPEFE

Par MEEF, nombre d'étudiants en mobilité sortante / entrante et durée des mobilités

Etudes en France : nous accueillons 3 étudiants latino-américains dans le cadre de ce programme cette année.

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Intitulés des parcours de formation	Mention Second degré : parcours histoire-géographie
Objectifs professionnels	<i>Enseignement de l'histoire, géographie, Enseignement moral et civique, histoire des arts dans les établissements secondaires après obtention du concours national du CAPES ou du CAFEP.</i>
Organisation de la formation	<i>La formation est structurée en deux ans (quatre semestres) autour de trois pôles :</i> <i>1) Un tronc commun assuré par des enseignants de l'INSPE offre une formation au métier d'enseignant.</i> <i>2) Un enseignement disciplinaire en histoire et géographie assuré par des enseignants-chercheurs de l'UFR Lettres et sciences humaines apporte les connaissances scientifiques et les méthodes de travail nécessaires à la préparation des épreuves écrites et orales du concours du CAPES ainsi que la formation à la recherche.</i> <i>3) Des stages d'observation et de pratique aux côtés d'enseignants du secondaire, au collège et au lycée, sont organisés tout au long de la formation.</i> <i>Modalités de la formation (cocher la/les mentions)</i> <i>X En présentiel ☐ A distance ☐ Hybride</i>
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	<i>La formation en langues est assurée au moyen de cours mutualisés avec l'INSPE.</i>
Volume horaire de la formation	<i>799 heures pour l'ensemble des 4 semestres (ne sont pas comptés dans ce volume horaire les cours mutualisés avec les autres parcours du master MEEF mention 2D, ni les cours mutualisés avec le DIU). Maquette en PJ.</i>
Lieux de la formation	<i>La formation se déroule à Reims :</i> <i>- INSPE de l'académie de Reims</i> <i>- UFR Lettres et sciences humaines (Campus Croix-Rouge)</i> <i>Les stage se font dans des établissements de toute l'académie de Reims.</i>
Place de la recherche	<i>Une formation à la recherche est dispensée tout au long de la formation :</i> <i>- Séminaires de recherche</i> <i>- Travail de recherche individuel mené tout au long des quatre semestres du master sous la supervision d'un enseignant-chercheur qui aboutit à la soutenance d'un mémoire de recherche.</i> <i>La préparation du mémoire suppose l'acquisition des méthodes de recherche en histoire et en géographie.</i> <i>Les acquis en recherche viennent compléter la formation disciplinaire requise pour la préparation et la réussite au CAPES et la formation continue tout au long de la carrière par l'acquisition de méthodes de veille scientifique pour l'actualisation des connaissances.</i>
Place des stages et organisation de l'alternance	<i>Des stages sont mis en place pour tous les étudiants du parcours tout au long des deux années du master. Ils se font en collège et</i>

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

en lycée. Ils consistent d'abord en des stages d'observation, puis des stages en responsabilité. 6 semaines de stage en M1, stage filé 2 jours par semaine sur 36 semaines en M2.

En fonction des besoins de l'académie, des étudiants peuvent intégrer un établissement pour enseigner tout en suivant la formation (« Alternants »).

Les étudiants sont recrutés sur dossier et sont prioritairement diplômés d'une licence d'histoire, de géographie, ou d'histoire-géographie. Les cours sont conçus pour permettre aux étudiants de combler leurs lacunes dans la discipline mineure.

Un suivi individualisé est assuré par les responsables de la formation.

Dans la mesure où la préparation du CAPES d'histoire-géographie nécessite un gros travail personnel, le choix a été fait de proposer des évaluations en contrôle terminal, afin que les étudiants puissent planifier au mieux leurs apprentissages.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le contrôle des connaissances permet de suivre les progrès des étudiants. Les responsables du diplôme et les directeurs de mémoire jouent un rôle privilégié dans le suivi des étudiants. Dans la mesure où le CAPES d'histoire-géographie repose sur trois questions d'histoire et trois questions de géographie qui changent régulièrement, la priorité est mise à l'acquisition et à la maîtrise des savoirs fondamentaux : les évaluations sont moins nombreuses de manière à laisser du temps aux étudiants pour assimiler les connaissances requises.

De même, les épreuves sur table – semblables aux épreuves du CAPES – sont privilégiées au détriment des dossiers chronophages à faire à la maison. Au 4^e semestre, les épreuves orales d'entraînement sont privilégiées.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Fort taux de réussite au CAPES à l'INSPE de Reims, légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique se compose à la fois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'INSPE, mais aussi d'enseignants-chercheurs en histoire et en géographie de l'UFR Lettres et sciences humaines.

Fonctionnement

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour suivre la progression des étudiants. Un conseil de perfectionnement est organisé annuellement au niveau de la mention.

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

/

Internationalisation de la formation

/

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Intitulés des parcours de formation	MEEF STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives)
Objectifs professionnels	<i>A développer uniquement pour les diplômés hors éducation nationale :</i> <i>Gérer et mener des projets éducatifs inclusifs à destination du plus grand nombre et/ou dans une structure socio-éducative ou sportive spécialisée, reposant sur l'enseignement d'activités physiques sportives et artistiques.</i>
Organisation de la formation	<i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i> ✓ 12% d'enseignement de tronc commun (TC). Articulation des enseignements de TC et disciplinaires au cours des de ces derniers, et notamment lors des stages ou des analyses réflexives collaboratives de situations professionnelles. ✓ Invitation des étudiant.es en MEEF1 à réaliser leur stage à l'étranger lors du semestre 2, permettant une mobilisation des cours de langue de manière directe. ✓ Parcours organisé autour de 5 unités d'enseignement, aux intitulés identiques de S1 à S4, afin de proposer une approche par compétences avec une complexification des niveaux de compétences et l'intégration progressive de nouvelles compétences au fil du parcours de formation de l'étudiant.e (UE1 : Savoirs fondamentaux : les savoirs et leur transmission ; UE2 : Savoirs transversaux (dont TC) ; UE3 : Expériences professionnelles et analyse réflexive ; UE4 : Formation à et par la recherche ; UE5 : Contextualisations et exercice du métier : approfondissements) ✓ 2 stages d'observations obligatoires en MEEF1 STAPS, un en semestre 1, l'autre en semestre 2, d'une durée de 3 semaines chacun, au sein d'un établissement scolaire de l'Education Nationale, sous la responsabilité d'un tuteur ou d'une tutrice. ✓ Stage filé en MEEF2 STAPS, les lundis et mercredis sur l'ensemble de l'année universitaire (mi-septembre à fin juin), au sein d'un établissement scolaire de l'Education Nationale, sous la responsabilité d'un tuteur ou d'une tutrice. <i>Modalités de la formation (cocher la/les mentions)</i> ☐ En présentiel ☒ A distance ☐ Hybride
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	Anglais
Volume horaire de la formation	<i>Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours</i> S1 : 315 S2 : 300

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

	S3 : 280 S4 : 150 Soit un volume total de 1045 d'heures de présentiel (TP/CM/TD confondus)
Lieux de la formation	Site de l'INSPE de Reims Champagne Ardenne.
Place de la recherche	<i>Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.</i> La recherche est centrale en MEEF STAPS avec des enseignements de S1 à S3 et un S4 destiné à finaliser le mémoire de recherche de l'étudiant.e en vue de réaliser sa soutenance. Les thématiques proposées par les enseignant.es en direction de recherche sont articulées avec les savoirs fondamentaux de l'UE1 mais aussi de quelques savoirs transversaux de l'UE2. En parallèle du suivi de mémoire de recherche, des enseignements en séminaire et des cours de méthodologie de la recherche sont dispensés de S1 à S3. Enfin, les modalités d'évaluation sont organisées de telle sorte à participer de manière effective au parcours de formation de l'étudiant.e : présentation orales, rendus écrits intermédiaires, posters de recherche, etc.
Place des stages et organisation de l'alternance	<i>Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.</i> <i>Second degré :</i> <i>Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant : selon les possibilités du rectorat et les propositions du ministère de l'Education nationale</i> <i>Taux étudiants en alternance : selon les possibilités du rectorat et les propositions du ministère de l'Education nationale (0% en entre 2023 et 2025 ; 12% en 2022-2023)</i> <i>Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) :</i> <i>Taux étudiants en stage : 100%</i>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<i>Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats d'AED en préprofessionnalisation, des étudiants issus des PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles), passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).</i> ✓ Modalités de recrutement : sur dossier (résultats en Licence STAPS Education et Motricité ; expériences

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Suivi de l'acquisition de compétences

- d'encadrement éducatif, sportif, socio-culturel ; possession de diplômes secourisme et TASA)
- ✓ Dispositif de mise à niveau : accompagnement en tutorat dans certains enseignements (UE1 notamment et UE5) ainsi que création de groupes TD de besoin sur certaines périodes de l'année universitaire
- ✓ Passerelle possible vers MEEF 1D
- ✓ Proposition d'un diplôme universitaire Enseigner l'EPS à l'INSPE de Reims, en cas d'étudiants ayant échoué au CAPEPS (taux de sélection actuel ¼ à l'échelle nationale).

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Des personnalisées des étudiants pour l'UE1 avec compétences développer de S1 à S4
ans-étapes en TD et réunions en dehors des heures de maquette
nalités de contrôle positionnant le niveau d'acquisition de
mpétence des étudiant.es

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Effectif entre 45 et 55 étudiants entrée en MEEF1. Sortie autour de 40 à 48 en MEEF2.
Insertion professionnelle en sortie INSPE (septembre suivant) : emploi à 75% dont recrutement 50% environ au sein du MEN et/ou CDI structures sportives, socio-éducatives et/ou recrutement autres concours de la fonction publique.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser les effectifs en fonction de leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

Equipe principale partie disciplinaire :

- ✓ Olivier MARQUIS, PRCE, Inspé de Reims, enseignant-formateur
- ✓ Sandrine BEULAIGNE, ½ délégation rectorale, Inspé Reims, enseignante d'EPS et formatrice Inspé
- ✓ Camille KLEIBER, ½ délégation rectorale, Inspé Reims, enseignante d'EPS et formatrice Inspé
- ✓ Elodie LAMBERT, ½ délégation rectorale, Inspé Reims, enseignante d'EPS et formatrice Inspé
- ✓ Frank ROSENTHAL, PRCE, UFR STAPS de Reims, enseignant-formateur
- ✓ Dominique FLENGHI, Inspé de Reims, maitre de conférences
- ✓ Aline PAINTENDRE, UFR STAPS de Reims, maitresse de conférences

Equipe complémentaire :

- ✓ Environ 8 vacataires pour seconder les effectifs principaux, toutes et tous agrégés d'EPS au sein de l'académie de Reims

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Fonctionnement

- ✓ Des conférenciers ponctuels d'universités du Grand Est, de la France et de l'étranger (environ 2 par an, 1 par semestre)
- ✓ Deux maître.sses de conférence UFR STAPS de Reims et une PRAG sur quelques interventions ponctuelles

Equipe principale TC :

- ✓ Sophie Hourdin, Inspé de Reims, enseignante anglais
- ✓ Sandra Vannarath, Inspé de Reims, enseignante anglais
- ✓ Olivier Perlot, Inspé de Reims, enseignant numérique

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités et rythme de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

- ✓ Conseil perfectionnement : 1 fois par an
- ✓ Réunions équipe principale : 1 à 2 fois / mois
- ✓ Réunions équipe UE1 : 1 à 2 fois / mois
- ✓ Responsabilité parcours MEEF STAPS + pédagogique S1/S3 : Aline Paintendre
- ✓ Responsabilité pédagogique S2/S4 : Olivier Marquis
- ✓ Responsabilités UE : réparties au sein de l'équipe principale
- ✓ Responsabilité stages : Sandrine Beulaigne
- ✓ Deux délégués en MEEF1 STAPS et en MEEF2 STAPS

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Parcours de formation mutualisés

Internationalisation de la formation

Par MEEF, nombre d'étudiants en mobilité sortante / entrante et durée des mobilités
Selon les promotions ; exemple 2023-2024 : 2 MEEF1 STAPS ; 2024-2025 : 10 MEEF1 STAPS

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Intitulés des parcours de formation	MASTER MEEF 2d degré EGSS (Économie, Gestion et Sciences Sociales)
Objectifs professionnels	<i>A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale</i>
Organisation de la formation	<i>Le parcours Economie-Gestion « Marketing-Vente » permet aux candidats de se préparer aux concours du CAPET « Eco-Gestion marketing » et au CAPLP « Eco-Gestion » Commerce-Vente.</i> <i>Dans la maquette de formation l'UE 1 est principalement destinée à renforcer les connaissances disciplinaires (les étudiants sont mutualisés avec les Master Marketing de l'UFR SESG) et à initier à la didactique de la discipline.</i> <i>L'UE 2 est une unité d'enseignement de tronc commun avec les langues vivantes, l'enseignement du numérique à vocation didactique disciplinaire, la connaissance du système éducatif et du public (école inclusive, accueil des élèves à besoins particuliers...). La majorité des heures est mutualisée au niveau de la mention et certaines parties spécifiques se feront au niveau du parcours ou de l'option.</i> <i>L'UE3 concerne les stages, l'analyse réflexive et la mise en place des gestes professionnels.</i> <i>Dans l'UE 4 est traitée la formation à et par la recherche.</i> <i>Pour terminer, l'UE5 propose des options au choix (enseigner à l'international, grands défis de l'école, renforcement disciplinaire, ...</i> <i>Modalités de la formation (cocher la/les mentions)</i> ☒ En présentiel ☐ A distance ☐ Hybride
Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)	15h prévues au 1er semestre du M1 et 10h au 1er semestre de M2
Volume horaire de la formation	<i>Les volumes horaires étudiants sont limités à 500h en M1 et 300h en M2</i>
Lieux de la formation	<i>La formation est co-portée entre l'Inspé de Reims et l'UFR SESG de l'URCA. Les enseignements se déroulent sur les 2 sites à Reims.</i>
Place de la recherche	<i>La formation à et par la recherche est assurée par des enseignants-chercheurs de l'Inspé spécialisés dans la recherche en sciences de l'éducation et par des enseignants-chercheurs de l'UFR Sciences Économiques et Sociales dans un souci de complémentarité.</i> <i>L'initiation à la recherche est progressive durant le cursus ;</i> <i>Le premier semestre permet de découvrir la recherche, le second semestre se concentre sur la recherche d'une thématique en vue du mémoire et sur les méthodes de recherche et d'exploitation d'une bibliographie scientifique.</i>

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

En seconde année, l'accent est mis sur l'aide à la rédaction du mémoire, avec notamment la mise en place de séminaires de recherche.

Les stages en lycée sont organisés de la façon suivante, 6 semaines en M1 massées en accord avec les services académiques. Ces stages ont lieu en lycées technologiques et en lycées professionnels.

En M2, les étudiants choisissent le LT ou le LP selon 2 modalités :

- un stage à tiers temps est organisé en fonction des capacités proposées par les services académiques ; 6h par semaine en autonomie avec tuteur dans l'établissement réparties sur les journées du lundi et du vendredi.
- Un stage SOPA est proposé aux étudiants non alternants en lien avec les services académiques sur les journées du lundi et du vendredi dans la limite de 324h sur l'année.

En 2024-25 : 2 étudiants en alternance, 7 en SOPA

En 2023-24 : 6 étudiants en alternance, 2 en SOPA

Si l'étudiant le souhaite, il aura la possibilité d'effectuer un stage hors éducation nationale d'une durée de 12 semaines massées ou de 6h par semaine en filé

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement se fait via une commission mise en place au niveau de la mention, ressemblant des représentants de tous les parcours. Les dossiers sont étudiés préalablement par l'équipe pédagogique de chaque parcours ou option.

Les étudiants bénéficiant d'un contrat AED pourront le conserver en M1 MEEF. Un travail avec les services académiques et les responsables du parcours ou de l'option permettront d'adapter au mieux son emploi du temps.

Seule une minorité d'étudiants échouent aux concours préparés ; ils sont dès les résultats orientés vers les services académiques qui jusque-là parviennent à les employer en tant que contractuels afin de leur permettre d'acquérir une expérience supplémentaire avant de se représenter aux concours.

Suivi de l'acquisition de compétences

L'Inspe propose un portfolio numérique qui peut permettre aux enseignants de la formation de valider au fur et à mesure les compétences acquises par les étudiants.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Tous les étudiants de ce parcours obtiennent une insertion professionnelle à l'issue du master Meef EGSS.

Année 2023-24 : 8 étudiants en M2

- 4 ont obtenu le CAPET
- 4 ont échoué et sont actuellement contractuels

Année 2022-23 : 7 étudiants en M2

- 4 lauréats : 2 ont obtenu le CAPLP, 2 le CAPET
- 3 ont échoué : 2 sont devenus contractuels, 1 a fait de la formation en grande distribution, puis en banque

Année 2021-22 : 5 étudiants en M2

- 5 lauréats : 3 ont obtenu le CAPLP, 2 ont obtenu le CAPET
- 0 échec

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	<i>L'équipe pédagogique se compose d'enseignants (30%) et enseignants-chercheurs (30%) de l'Inspé et de l'UFR SESG, d'enseignants du secondaire (30%), d'IA-IPR et de formateurs académiques ponctuellement.</i>
Fonctionnement	<i>3 collègues titulaires assument principalement des fonctions de responsabilités (administratives, recrutement, jury,...). 2 collègues de l'UFR et 1 de l'Inspé.</i> <i>Les modalités de réunion ne sont pas formelles mais s'organisent selon les besoins.</i>

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE	<i>Parcours de formation mutualisés</i>
Internationalisation de la formation	<i>Pour le moment, cette formation n'a pas accueilli d'étudiants étrangers, ni envoyé d'étudiants à l'étranger, ni réalisé de partenariats internationaux.</i>

Présentation de la formation, mise en œuvre 2024-2025

Intitulés des parcours de formation	Parcours IDEMIH Information-Documentation-EMI, Intelligence collective pour les Métiers de l'Humain
Objectifs professionnels	<i>A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale</i> Dans le cadre de ce parcours de Master MEEF, il s'agit de développer l'efficacité réflexive en interrogeant des approches scientifiques évolutives et des domaines professionnels émergents, de donner du sens à de nouvelles pratiques, de nouveaux usages et apprentissages. Dans une approche humaniste et critique, ce diplôme interroge les pratiques professionnelles, didactiques et sociétales avec de l'information-documentation et du numérique, dans les métiers de l'humain comme dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la médiation et de l'encadrement. Ainsi, au-delà des missions du « Professeur documentaliste », la formation IDEMIH vise à développer des compétences professionnelles en matière d'accompagnement exigeant une pratique réflexive, analytique et évolutive avec les outils conceptuels et techniques. Elle aborde les médiations humaines, technologiques, numériques et culturelles (informacy literacy, document literacy, media literacy, digital literacy) dans des situations d'accompagnement et de formation initiale tout au long de la vie. Le Master questionne également l'appréhension de nouveaux espaces, dispositifs et territoires du Savoir, en tenant compte des contextes de médiation : privé, collectif, public, espace infini du web. Il pourra intéresser également les acteurs de la formation continue inscrits dans un parcours de développement professionnel. Enfin, ce Parcours offre une ouverture à des compétences professionnelles développées au sein de métiers déjà existants ou émergents. Cela peut concerner différentes professions de la médiation scientifique, culturelle et numérique ; ou d'autres en devenir, avec ici une focale clairement orientée vers la formation, l'accompagnement et la recherche (organisations apprenantes), tels que « knowledge manager », « architecte de l'information », « cyberdocumentaliste », voire « gestionnaire de projets open data », « manager e-reputation » ...
Organisation de la formation	<i>Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.</i>

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Le parcours IDEMIH propose une formation et une professionnalisation développant des compétences pouvant être réinvesties dans différents métiers de l'humain.

La maquette de formation est établie sur la base commune du modèle 2D à savoir 5 UE composés d'EC spécifiques au Parcours pour une majorité d'entre eux :

- L'UE_1 doit permettre d'intégrer et de renforcer les connaissances disciplinaires en Information-Documentation et EMI, de s'initier à la didactique de la discipline.

Ce parcours propose ainsi une compréhension des épistémologies des disciplines et des pratiques qui nourrissent le projet dans une dimension multi-référentielle : sciences de l'éducation et de la formation et ses didactiques, sciences de l'information et de la communication, pratiques collaboratives et collectives, médiations humaines et techniques.

- L'UE_2 correspond à une unité d'enseignement de « Tronc Commun » intégrant : la formation au numérique (compétences spécifiques et communes, certification institutionnelle, voir éléments plus bas) ; l'enseignement des langues vivantes ; la connaissance du système éducatif et des publics (école inclusive, accueil des élèves à besoins particuliers...).

Il est à noter que la majorité des heures est mutualisée au niveau de la Mention 2D. Toutefois, certains enseignements spécifiques se font au niveau du Parcours.

- L'UE_3 concerne les stages et leur accompagnement, l'analyse réflexive ainsi que la mise en place des gestes professionnels.

- L'UE_4 se focalise sur la formation à et par la recherche, même si cette dernière est, bien entendu, convoquée à différentes autres étapes et UE/EC du Parcours IDEMIH.

- L'UE_5 propose des options au choix (enseigner à l'international, grands défis de l'école...) et dans le cadre d'IDEMIH un renforcement disciplinaire autour du « Traitement du document et de l'information pour la formation de l'esprit critique et de pratiques réflexives ».

Cette option disciplinaire est déclinée en différentes approches qui sont développées du S1 au S4. L'ouverture aux publics, aux problématiques et professions autres que celle de Professeur-documentaliste, est traitée plus particulièrement au S4 (mais pas uniquement) à travers l'option : « Métiers des médiations humaines, technologiques, numériques et culturelles dans des situations d'accompagnement et de formation initiale tout au long de la vie ».

Modalités de la formation (cocher la/les mentions)

☒ En présentiel

☒ A distance

☒ Hybride

Evolution pour l'accréditation 2025-2029

A la rentrée 2025, seul le M2 est maintenu dans le parcours IDEMIH actuel. Une entrée en M1 pour la préparation au métier de professeur documentaliste sera proposée dans la mention Encadrement Educatif.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Formation en langue(s) (cf. Article 8 de l'arrêté cadre MEEF)

Volume horaire de la formation

Lieux de la formation

Place de la recherche

Assurée dans le tronc commun : 15h au S1 en M1
10h au S3 en M2

La formation M1 et M2 IDEMIH (comprenant les EC disciplinaires, de préparation et de suivi des stages, d'initiation à la recherche ainsi que le tronc commun) respecte les contraintes initiales (maquette 2D) et s'inscrit dans un total de 800 heures.

La répartition est la suivante :

- M1 (S1 + S2) : 498h
- M2 (S3 + S4) : 302h

Le Parcours IDEMIH est localisé sur le site Inspé de Reims (centre de formation) mais du fait de l'étendue de l'Académie de Reims, les cours sont proposés simultanément aux étudiants de M1 et M2 sur les sites distants de l'Inspé (distanciel synchrone), à savoir : Châlons, Charleville Mézières, Troyes et Chaumont en fonction des inscriptions et des demandes des étudiants. Par ailleurs, une plateforme FOAD permet un accompagnement collectif et personnalisé à distance (synchrone et asynchrone).

Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.

L'articulation du Master IDEMIH aux activités de recherche peut se décliner selon différentes approches :

- Tout d'abord sur un plan structurel, avec l'identification d'une UE_4 dédiée à « l'initiation à la recherche ».

Celle-ci est répartie sur les 4 semestres de M1/M2 et intègre une progression claire :

- S1 : « Entrer dans le TER vers la production du mémoire / D'un centre d'intérêt vers un projet de TER »
- S2 : « Borner un objet et constituer la revue de littérature »
- S3 : « Produire une écriture distanciée, analytique et réflexive »
- S4 : « Préparation à l'oral de soutenance »

- D'autre part en tenant des défis principaux relevés par ce parcours :

- *Un défi sociétal* : un des enjeux au sein du champ scientifique de la didactique de l'information-documentation est de contribuer à accompagner les citoyens à construire une conscience critique de l'information. Il est primordial d'accompagner le citoyen à se former aux moyens d'analyse de l'information dans le contexte récent d'accroissement exponentiel des données numériques (open, big data, données de masse) ainsi qu'à l'appropriation de l'information, pour en avoir une approche distanciée, anticipée, conceptualisée. Ces démarches pouvant aussi permettre d'aborder des méthodes d'analyse quantitative et qualitatives des données extraites du web, des réseaux sociaux, de leur exploration.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Place des stages et organisation de l'alternance

• *Un défi d'intelligence avec des enjeux théoriques articulés aux pratiques* : il s'agit ici de tenir compte de l'évolution de la pensée, des modèles, des idées, des concepts pour permettre des formes d'innovation dans les organisations. Nous investirons de nouveaux paradigmes professionnels (par exemple : efficacité réflexive, compétences imbriquées, distance de professionnalité, captations didactiques), de nouvelles formes de constructions de savoirs et de dispositifs articulés à la recherche et aux pratiques professionnelles réelles. Il s'agit également d'apprendre à mener une réflexion autour de problématiques éthiques et techniques de l'accès aux données : leur recueil, leur traitement, leur stockage, leur référencement, leur diffusion et leur impact sur des dispositifs.

Dans le cadre des EC Recherche, des séminaires sont proposés aux étudiants en lien avec les activités du Laboratoire CEREP sur les sites Farman et Croix Rouge (URCA) : JE, séminaires, voire participation à des projets.

Nombre d'étudiants en M2 sous contrat alternant :

Taux étudiants en alternance :

Nombre d'étudiants en M2 en stage SOPA (stage d'observation en pratique accompagnée, cf. article 16 de l'arrêté cadre MEEF) :

Taux étudiants en stage :

Les expériences professionnelles au cours des stages sont très variées.

Nous distinguons les temps de préparation des stages, les temps de mise en œuvre en stages et les temps d'analyse de pratiques, des activités en lien avec les stages.

Nous formons à la construction d'une professionnalité avec le « réel des pratiques », de « l'activité », « du faire » avec l'existant, en « entrant dans la logique de l'Autre », en respectant une forme de temporalité didactique... liée à l'alternance.

C'est-à-dire que nous accompagnons le passage de la production d'une réflexion à de la réflexivité et une efficacité réflexive et professionnelle.

En première année, il s'agit de se familiariser avec les terrains de stages et d'apprendre à caractériser des situations de travail en lien avec la profession. Il s'agit d'apprendre aussi à décrire le vécu en lien avec une pratique, une activité et un contexte, de mettre en mot et par écrit l'une d'entre elle pour appréhender la façon de travailler. C'est l'occasion de capitaliser collectivement des pratiques, des expériences, des activités puis de sélectionner des situations précises pour les travailler en profondeur.

En deuxième année, nous utilisons les didactiques (professionnelle, clinique, et celle de l'information-documentation) pour développer la professionnalité des acteurs. Avec la didactique professionnelle nous rendons visible ce qui se joue dans les activités professionnelles et nous travaillons les moments où une situation de travail devient une situation d'apprentissage. Nous analysons ce qui se joue du point de vue des apprentissages dans l'activité, pour les acteurs dans des situations mobilisatrices de travail, dans des contextes et des organisations divers.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Au plan organisationnel, les stages en établissement reposent sur les éléments de cadrage nationaux publiés en novembre 2020 et pour IDEMIH, sur la définition des services spécifiques aux professeurs-documentalistes :

« Pour les alternants de la discipline Documentation, le service du contractuel alternant se déroule à raison de 12 heures hebdomadaires, dont 10 heures consacrées au service d'information et de documentation et 2 heures aux relations avec l'extérieur. Si l'organisation est exclusivement massée, le service s'effectue sur 12 semaines sur la durée du contrat ».

Collèges et lycées constituent les principaux lieux de stages en favorisant, dans la mesure du possible, différents types d'établissements.

En M1 : périodes massées en priorité (observation, pratique accompagnée), éventuellement filées.

En M2 : « Le temps de service des alternants positionnés sur des fonctions de professeur correspond à un tiers de l'obligation réglementaire de service... ».

Le stage est organisé en fonction des capacités (berceaux d'alternance) proposées par les services académiques.

Modalités et formes de l'alternance issues des consignes ministérielles : « Ce temps de service peut s'organiser de manière filée sur l'ensemble de l'année scolaire ou de façon massée sur différentes périodes. Une modalité mariant progressivement stage massé et filé est également possible ».

Par ailleurs, la spécificité du Parcours IDEMIH qui favorise aussi le développement de perspectives professionnelles en marge de l'EN, permet par ailleurs d'effectuer un stage au sein d'organismes et d'établissements publics / privés hors éducation nationale et ce, en fonction des demandes des futurs étudiants (semaines massées ou stage filé).

En amont de l'actuel parcours, dès 2019-2020, nous avons commencé à développer des modules de sensibilisation en Licence de Sciences de l'éducation et de la formation, en deuxième année, et en Licence de sciences de l'éducation et de la formation de troisième année dans les parcours de préprofessionnalisation, en lien notamment avec les entrées sur les usages du numérique et de l'information.

Nous avons proposé une sensibilisation à différentes notions et problématiques (par ex., identité numérique, fake news et démarches de vérification des faits / fact-checking). Nous allons continuer à développer d'autres formes de sensibilisations avec plusieurs composantes universitaires en SHS.

Pour ce qui est du recrutement des cohortes M1 et M2, une commission spécifique est mise en place au niveau de la Mention, impliquant les responsables et/ou représentants de l'ensemble des parcours et ce, en lien avec le Service de la Scolarité. Une pré-commission interne au Parcours IDEMIH réalise un premier traitement des dossiers de candidature, par les responsables du parcours et, si besoin, par d'autres membres de l'équipe pédagogique.

Le fait de bénéficier d'un contrat EAP est pris en compte en M1 MEEF.

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

Suivi de l'acquisition de compétences

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser les effectifs en fonction de leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

L'équipe pédagogique du Parcours IDEMIH comprend :

- Deux enseignants-chercheurs de l'Inspé spécialisés en Sciences de l'Éducation et de la Formation (PU SEF – 70e section) et en Sciences de l'Information et de la Communication (MC SIC, 71e section)
- Deux enseignants du secondaire, l'un en demi-décharge rectorale, et l'autre, docteur en Sciences de l'éducation et de la formation et chercheuse associée au Cérep, en décharge complète.

Pour les besoins ponctuels, des professeurs documentalistes vacataires docteurs en SEF ou en SIC.

Dans le cadre des EC mutualisés au sein de l'Inspé : possibilité d'interventions ponctuelles d'IA-IPR et de formateurs académiques.

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités et rythme de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle :

- Muriel Frisch (PU, 70e) : responsable et enseignante du Parcours IDEMIH,
- Elodie Géas : co-responsable et professeure documentaliste détachée à temps plein, docteur en SEF, responsable des stages M1 et M2 et enseignante du Parcours IDEMIH.
- Jérôme Hublart (professeure-documentaliste ½ décharge) : enseignant IDEMIH.
- Victoria Pfeiffer-Meyer : professeure documentaliste docteur en SEF, vacataire

L'équipe pédagogique se réunit, en présentiel ou en distanciel synchrone, à différents moments de l'année universitaire afin de réguler les enseignements, de mettre en place les interventions

Master Métier de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - MEEF

spécifiques et ponctuelles (par exemple, écrits et oraux de préparation au concours), d'effectuer le bilan de l'année écoulée et la préparation de la prochaine rentrée. D'autres échanges réguliers ont lieu afin de faciliter la gestion administrative via diverses modalités impliquant tout ou partie de l'équipe. Des réunions impliquant différents publics (représentants des étudiants, de la formation ; responsables et intervenants d'autres Parcours, Services de l'Inspé, personnalités extérieures...) se déroulent à certains moments-clés de l'année. Par exemple, le conseil de perfectionnement (mention 2D) permettant d'identifier certains problèmes et dysfonctionnements internes aux parcours ou à l'organisation globale des formations (mutualisations) et d'envisager d'éventuelles adaptations. A noter également que ce parcours s'appuie sur un réseau de professionnels intervenant dans l'éducation nationale et dans différents territoires apprenants (Réseau de professeurs documentalistes, référents TICE, d'infirmiers et infirmières scolaires, directeurs d'établissements, responsables et intervenants d'organisations apprenantes...).

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE

Internationalisation de la formation

Possibilité
 Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, Erasmus etc.
 Mise en place du SOPA Europe
 CAPEFE
 CAFA AEFE

Annexe 1 : indicateurs RH

ANNEXE 1 : indicateurs

Équipe pédagogique pluri-catégorielle

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2020-2021 et 2023-2024
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'INSPE sur l'ensemble de la formation (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de master)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et CPE en temps partagé...) sur l'ensemble de la formation = A - nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	- nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

	Master MEEF 1 ^{er} degré		Master MEEF 2 nd degré*		Master MEEF encadrement éducatif*		Master MEEF Pratiques en ingénierie de la formation*	
	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2	Année universitaire 2020-2021 M1 + M2	Année universitaire 2023-2024 M1 + M2
Part assurée par des EC	19,45%	18,24%	Min : 10,40% (parcours « STAPS ») Max : 85,82% (parcours « Histoire-géographie »)	Min : 14,02% (parcours « STAPS ») Max : 68,80% (parcours « Histoire-géographie »)	26,66%	28,71%	Min : 69,44% (parcours « le-FUN ») Max : 76,99% (parcours « CIREF »)	Min : 60,76% (parcours « le-FUN ») Max : 76,45% (parcours « CIREF »)
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Ratio global : 23,04% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : 2,13% Ratio praticiens 2 nd degré : 20,90%	Ratio global : 40,27% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : 7,00% Ratio praticiens 2 nd degré : 33,27%	Ratio global : 31,58% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : 0% Ratio praticiens 2 nd degré : 31,58%	Ratio global : 38,43% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : 0% Ratio praticiens 2 nd degré : 38,43%	Ratio global : 38,70% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : 0,66% Ratio praticiens 2 nd degré : 38,04%	Ratio global : 60,77% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : 6,06% Ratio praticiens 2 nd degré : 54,70%	Ratio global : 8,44% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : 0% Ratio praticiens 2 nd degré : 8,44%	Ratio global : 3,78% Ratio praticiens 1 ^{er} degré : 0% Ratio praticiens 2 nd degré : 3,78%
Part des autres catégories	57,51%	41,49%	Min : 0% (parcours « LLCE option Espagnol ») Max : 49,39% (parcours « EGSS »)	Min : 0,28% (parcours « LLCE option Espagnol ») Max : 50,17% (parcours « EGSS »)	34,64%	10,52%	Min : 11,36% (parcours CIREF ») Max : 30,56% (parcours « le-FUN »)	Min : 13,68% (parcours « CIREF ») Max : 39,24% (parcours « le-FUN »)
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100%	100 %	100 %

* Indiquer uniquement la part minimum et la part maximum de chaque catégorie en précisant le parcours correspondant.

ANNEXE 1 : indicateurs

Leviers d'action

Commentaires

Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche en 2023-2024

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2023-2024
Champ de la mesure	Personnels de l'INSPE

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'INSPE
Mode de calcul	% : (nb d'EC, docteurs, doctorants de l'INSPE / nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE) *100

Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE

	PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
Nombre	4	2	17	13	4
%	4.65%	2.33%	19.77%	15.12%	4.65%

Leviers d'action

Commentaires Les pourcentages ont été calculés par rapport aux personnels et non aux EQTP

Synthèse des ressources humaines de l'INSPE en 2023-2024 :

	Enseignants-chercheurs	Enseignants	BIATSS
Nombre	23	63*	44
%	17.69%	48.46%	33.85%

* dont 2 enseignants en délégation à 100% et 31 en délégation à 50%.

Annexe 2 : tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1er degré

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assurées par des PEMF	Part en % assurée par des PEMF	
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	Didactique et pédagogie du français dans les 3 cycles	132,5	16%	10	1%	Co-animation PEMF / P Inspé
	Didactique et pédagogie des mathématiques dans les 3 cycles	132,5	16%	10	1%	Co-animation PEMF / P Inspé
	Didactique et pédagogie de l'EPS	40	5%		0%	
	Matrice disciplinaire et épistémologique en Arts	10	1%		0%	
	Matrice disciplinaire et épistémologique en Histoire-géographie	10	1%		0%	
	Matrice disciplinaire et épistémologique en Sciences	10	1%		0%	
	Éduquer à la citoyenneté, au développement durable et à la santé	20	2%		0%	
	Approfondissement de la polyvalence (au choix Arts, Histoire-géographie ou Sciences)	35	4%		0%	
	Travail avec les partenaires de l'école pour une école inclusive	20	2%		0%	
	Polyvalence et production d'une ressource éducative numérique	10	1%		0%	
	Total	420	50%	20	2%	
	Valeurs et principes du système éducatif	75	9%	8	1%	
	Modèles et dispositifs pédagogiques ; gestes professionnels et postures de l'enseignant	36	4%	16	2%	
	Numérique	30	4%		0%	
Polyvalence et pédagogie générale	Usage contextualisé du numérique	10	1%	6	1%	
	Langue vivante	45	5%		0%	
	Accompagnement du parcours de formation	8	1%		0%	
	SOPA - Français et Mathématiques	16,5	2%		0%	
	SOPA - Approfondissement de la polyvalence (au choix Arts, Histoire-géographie ou Sciences)	16,5	2%	5	1%	
	Espaces communs réflexifs (ECR) Transversaux	18	2%	18	2%	
	Espaces communs réflexifs (ECR) didactiques - Langues	9	1%		0%	
	Espaces communs réflexifs (ECR) didactiques - EPS	9	1%		0%	
	Savoir communiquer à l'oral - préparation de l'oral 2	10	1%		0%	
	Total	283	34%	53	4%	
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	Formation à et par la recherche	60	7%		0%	
	Total	60	7%	0	0%	
	Au choix : Enseigner à l'international OU Ecole inclusive OU Enseigner à la maternelle	80	9%	26	3%	
	Total	80	9%	26	3%	
	Total pour la mention	843	100%	99	9%	

/1/ Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement
* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

Ventilation du temps global de la formation master MEEF-CPE
Année universitaire 2023-2024

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assurées par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	Sociologie de l'éducation et de la formation	54	7%	15	2%
	Droit de l'éducation et de la formation	33	4%	33	4%
	Sciences de l'éducation et de la formation	12	2%		0%
	Psychologie de l'éducation et de la formation	42	5%		0%
	Philosophie de l'éducation et de la formation	42	5%	21	3%
	Histoire de l'éducation, encadrement éducatif en France et en Europe	42	5%		0%
	Prépa concours / Outils de communication	114	14%	112	14%
	Total	339	43%	181	23%
	Enjeux et connaissance du système éducatif, valeurs de la république	72	9%	11	1%
	Stratégies de mise en œuvre de l'action éducative (suivi de l'apprenant / animation socio-éducative / gestion de l'équipe éducative / techniques d'entretien et médiation)	114	14%	111	14%
Savoirs transversaux	Numérique	24	3%	16	2%
	Langue vivante	20	3%		0%
	Total	230	29%	138	18%
	Formation à et par la recherche	69	9%		0%
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	Stage et accompagnement du stage (analyse des situations professionnelles)	69	9%	73	9%
	Total	138	18%	73	9%
	Au choix : Accompagnement individualisé des projets professionnels des étudiants (en fonction des parcours antérieurs) OU Education et territoire OU Ecole inclusive	80	10%	90	11%
Contexte propre et innovations pédagogiques			0%		0%
	Total	80	10%	90	11%
	Total pour la mention	787	100%	482	61%

/1/ Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

Annexe 3 : délibérations du/des conseil(s) d'administrations de(s) établissement(s) partenaire(s) de l'INSPÉ

Annexes 4 a : convention rectorat

Convention « cadre » de partenariat pour la mise en œuvre de la formation initiale et continue pour les personnels de l'Éducation Nationale

ENTRE

L'académie de Reims, représentée par la rectrice chancelière des universités, Hélène INSEL
L'université de Reims Champagne Ardenne, représentée par le président, Gilles BAILLAT

Et sous le visa de l'ESPE de l'académie de Reims, représentée par sa directrice, Christine JOURDAIN

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) »,

Vu l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Reims de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

La présente convention définit, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École et de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, les objectifs communs et partagés pour la mise en œuvre de la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels et futurs personnels de l'Éducation nationale.

Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires.

Elle définit les principes de coopération entre les partenaires, leur contribution à la réalisation du projet de l'ESPE ainsi que les moyens qu'ils engagent pour atteindre ces objectifs.

Les objectifs communs sont déclinés suivant six axes :

- I. Formation initiale aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
- II. Formation continue et recherche
- III. Outils numériques
- IV. Coopération internationale
- V. Modalités de gestion et moyens délégués
- VI. Évaluation du dispositif et indicateurs

Préambule

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République instaure les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, chargées de la nouvelle formation professionnalisante des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation.

L'ESPE de l'académie de Reims est créée le 1^{er} septembre 2013 au sein de l'université de Reims Champagne-Ardenne, par l'arrêté conjoint du 30 août 2013 des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle-même composante avec statut d'école interne, elle associe étroitement les autres UFR de l'URCA.

Elle collabore avec les services académiques.

L'ESPE est conçue comme un lieu de formation initiale et continue, pour les enseignants du premier et du second degré, ceux du supérieur et les professionnels de l'éducation. Elle est ouverte à l'ensemble des compétences et expériences qui, au travers des différents types d'enseignement universitaire (disciplinaire, didactique, professionnel), permet d'assurer une formation véritablement intégrée aux métiers de l'enseignement, fortement adossée à l'usage du numérique et à la recherche.

En conformité avec son dossier d'accréditation, le projet de l'ESPE de l'académie de Reims définit une stratégie en matières :

- de formation initiale et continuée, principe fondateur de l'ESPE
- d'innovation pédagogique
- d'appui du développement régional

Les principes fondateurs du dossier d'accréditation de l'ESPE de l'académie de Reims tendent à proposer un continuum de formation dans une école accueillante et innovante où l'enseignant est considéré dans sa globalité.

Ces principes consistent à :

- organiser et, avec les autres composantes de l'URCA, assurer les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre des orientations définies par l'Etat. Ces actions comportent des enseignements communs permettant l'acquisition d'une culture professionnelle partagée et des enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement,
- fournir des enseignements disciplinaires et didactiques mais aussi en pédagogie et en sciences de l'éducation,
- organiser des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation,
- organiser des actions de formation continue des personnels enseignants du premier et du second degré et des personnels d'éducation,
- participer à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur,
- conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation,
- participer à la recherche disciplinaire et pédagogique,
- participer à des actions de coopération internationale,
- assurer le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes et favoriser le lien avec les équipes de recherche.
- prendre en compte les technologies de l'information et de la communication pour délivrer ses enseignements,
- former les étudiants et les enseignants à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques.

La présente convention s'appuie sur les spécificités de l'ESPE de l'académie de Reims et de l'ensemble des ressources en matière de formation pour définir les contributions de l'URCA et celles de l'académie à la mise en œuvre de la formation des personnels de l'Éducation nationale.

Leurs équipes pédagogiques intègrent des professionnels intervenant dans le milieu scolaire, notamment des personnels d'enseignement, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés ainsi que des acteurs de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique et de l'éducation à la citoyenneté.

Titre I. Formation initiale aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

A. La préprofessionnalisation en licence

La préprofessionnalisation mise en œuvre au sein des licences doit permettre aux étudiants de construire leur projet professionnel et constitue une entrée progressive dans le métier.

Selon les composantes de l'université, la préprofessionnalisation décline :

- un parcours "préparation aux métiers de l'enseignement" dans les maquettes de licence
- une adaptation des contenus d'enseignement sans modification de la structure des maquettes avec
 - soit la création de nouvelles unités d'enseignement ou nouveaux éléments constitutifs (EC) de préprofessionnalisation dans le cadre des UE transversales, UE libres ou EC de culture générale
 - soit la mise en œuvre d'un stage d'observation en établissement scolaire dans le cadre du projet professionnel personnalisé (PPP).

Stages d'observation ou de pratique accompagnée de licence dans les établissements scolaires

Les stages prévus au titre de la préprofessionnalisation, intégrés au cursus, placent les étudiants en situation d'observation ou de pratique accompagnée. Les services académiques transmettent au bureau des stages de l'ESPE une liste des établissements scolaires pour l'accueil des stages. Les étudiants effectuent les démarches auprès des établissements.

B. La formation initiale de master

Dans le respect du cadre national réglementaire et en concertation avec l'académie de Reims, les contenus de formation initiale sont élaborés sous la responsabilité de l'ESPE.

1. Les masters MEEF

Offre de formation "métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation"

L'offre de formation portée par l'ESPE est composée :

- d'un master MEEF mention 1^{er} degré
- de cinq masters MEEF mention 2nd degré s'inscrivant dans les domaines suivants :
 - arts, lettres et langues
 - droit, économie, gestion
 - sciences, technologie, santé
 - sciences humaines et sociales
 - sciences, technologie, santé, et sciences humaines et sociales
- d'un master MEEF mention encadrement éducatif
- d'un master MEEF mention pratiques et ingénierie de la formation

Chacune de ces mentions peut comporter un ou plusieurs parcours.

Organisation du diplôme

Les deux années de master sont organisées en semestres crédités de 30 ECTS. Chaque maquette de master est composée d'UE, elles-mêmes déclinables en EC.

La description des contenus de formation se fait au travers des fiches EC qui constituent un outil d'information des étudiants.

Calendrier

Qu'il s'agisse de l'année de M1 ou de M2, le calendrier est établi conjointement au plus tard en juin de l'année précédant la rentrée par l'URCA, l'ESPE et l'académie de Reims :

- périodes d'examen communes à l'ESPE et aux 4 autres UFR
- périodes de vacances universitaires en accord avec le calendrier général de l'université
- périodes de stages qui peuvent être spécifiques en fonction des parcours.

Un accueil particulier des étudiants en M1 et des fonctionnaires stagiaires est organisé par l'URCA, l'ESPE et l'académie en début d'année.

Intervention des professionnels de l'Éducation nationale

Les masters des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation prévoient l'intervention de professionnels principalement de l'Éducation nationale.

Les professionnels de l'Éducation nationale participent aux commissions et jurys de validation des acquis des masters MEEF.

Les modalités d'intervention et de gestion sont définies au titre V de la présente convention.

Tronc commun

Dans le respect du cadre national réglementaire et en concertation avec l'académie de Reims, le tronc commun est élaboré sous la responsabilité de l'ESPE.

Évaluation de la formation par les étudiants

L'évaluation des enseignements par les étudiants participe d'une procédure plus globale d'évaluation de la formation visant à :

- ajuster les finalités, objectifs et modalités de chaque UE
- faire évoluer les dispositifs pédagogiques
- faire évoluer l'articulation de la formation alternée.

Cette évaluation repose sur un travail conjoint entre l'observatoire du suivi, de l'insertion professionnelle et de l'évaluation de l'URCA (OSIPE) et l'observatoire des formations de l'ESPE. Dans le cadre du suivi de cohortes, les services académiques faciliteront l'accès pour l'OSIPE aux coordonnées professionnelles des enseignants ayant suivi leur formation à l'ESPE. Le conseil de perfectionnement de chaque mention s'appuie notamment sur ce travail d'évaluation.

L'établissement scolaire, lieu d'accueil et de formation

L'académie s'engage à mettre en place des lieux d'accueil privilégiés pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et les fonctionnaires stagiaires. Un travail sera mené conjointement par l'académie et l'ESPE pour permettre aux établissements scolaires de jouer pleinement leur rôle de lieu de formation.

Dans le cadre des missions de l'ESPE en matière de recherche en éducation, l'autorité académique permet aux étudiants, aux stagiaires et aux chercheurs de recueillir des données dans les écoles et établissements scolaires de l'académie, dans le respect des règles de déontologie, d'éthique qui président toutes recherches dans les domaines concernés, et dans le respect des procédures.

Informations liées aux concours

L'ESPE est un lieu de relais des informations relatives aux concours de recrutement nationaux. À cet effet, l'académie transmet au service communication de l'ESPE les informations officielles disponibles.

Le rectorat communique les résultats des concours qu'il gère au service scolarité de l'ESPE pour relais et affichage dans les sites de formation.

Pour les étudiants ayant réussi le concours, des échanges de données numériques permettent de faciliter le suivi des fonctionnaires-stagiaires. Ces informations alimentent les indicateurs nécessaires à l'évaluation du dispositif de formation prévue au titre VI de la présente convention.

2. Le master 1

Dispositif

La première année de master concilie l'ensemble des exigences du concours, d'un master et de la préparation à l'entrée dans les métiers de l'enseignement et de la formation.

Procédures relatives aux stages

L'année M1 comporte des stages d'observation et de pratique accompagnée d'au moins 4 semaines.

Le choix des berceaux de stage se fait sous la responsabilité des autorités académiques en concertation avec l'ESPE pour le 2nd degré, et entre les directions des services départementaux de l'Éducation nationale et l'ESPE pour le 1^{er} degré.

Les modalités d'organisation des stages sont définies en **annexe 1**.

Moyens

Les moyens délégués sont définis au titre V de la présente convention.

3. Le master 2

Dispositif spécifique aux fonctionnaires-stagiaires

Les étudiants ayant réussi conjointement le master 1 et un concours de l'enseignement ou de personnel d'éducation s'inscrivent en master 2.

Fonctionnaires-stagiaires à temps plein, ils sont affectés par l'académie en établissement scolaire pour un demi-service en responsabilité et suivent leur formation à l'ESPE pour mi-temps.

L'année de formation destinée à ces étudiants qui ont le statut de fonctionnaire-stagiaire est une année de formation en alternance.

En tant qu'étudiants, ils doivent satisfaire aux conditions de validation de leur master selon les modalités arrêtées par l'université. En tant que fonctionnaires-stagiaires, ils doivent satisfaire aux attendus de compétences nécessaires à leur titularisation.

Procédures

Organisation des services d'enseignement

Les fonctionnaires-stagiaires sont affectés par l'académie en école ou en EPLE. L'affectation est prononcée par le rectorat pour le 2nd degré et les directions des services départementaux de l'Éducation nationale pour le 1^{er} degré, qui essaient de concilier le lieu de formation et le lieu de stage.

Dispositifs d'alerte

En cas de difficulté majeure rencontrée par un étudiant fonctionnaire-stagiaire, un dispositif permet d'informer les différents acteurs de la formation. Ce dispositif répond à un cahier des charges conjoint précisé en **annexe 2**.

Information des fonctionnaires-stagiaires

Pour répondre aux questions et aux requêtes de ce public, un travail d'information générale est proposé sur le site académique dès l'obtention des résultats aux concours. Outre les informations concernant leur affectation les fonctionnaires stagiaires ont accès à un livret d'accueil dans lequel se trouvent les contacts ESPE/URCA ainsi que ceux des services académiques. Une adresse électronique pfs@ac-reims.fr est à leur écoute et répond à leur demande.

La semaine d'accueil des PFS est organisée conjointement rectorat/ESPE. Elle permet d'assurer la meilleure information sur les points suivants : affectation, conditions d'exercice, tutorat, frais de déplacement, inscription, parcours de formation et autres.

Dispositif de tutorat mixte

La formation en alternance inclut un tutorat conjointement assuré par un personnel exerçant sur le lieu d'affectation du fonctionnaire-stagiaire, désigné par la rectrice d'académie et un personnel désigné par l'ESPE. Les deux tuteurs sont conjointement responsables du bon déroulement du processus d'alternance et concourent ensemble à l'évaluation du stage. Une charte du tutorat mixte, élaborée conjointement par l'ESPE et l'académie, précise les conditions de mise en œuvre de ce tutorat. Elle est rendue publique au plus tard en début d'année universitaire (annexe 3).

Évaluation du stage

Au sein du master, elle s'effectue conformément aux Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) et s'appuie sur le dispositif tutorat mixte.

Pour la titularisation, elle s'effectue conformément à l'arrêté en vigueur et s'appuie sur le dispositif « tutorat mixte ».

Assiduité

Les étudiants fonctionnaires-stagiaires ont une obligation d'assiduité en formation. L'ESPE transmet un état mensuel des absences à l'employeur qui assure le contrôle des justificatifs. L'académie informe en retour l'ESPE de la justification des absences identifiées en formation, de façon à ce que les jurys de semestre puissent en tenir compte conformément au règlement des études à l'URCA.

Moyens

Les moyens délégués sont définis au titre V de la présente convention.

Informations relatives aux étudiants fonctionnaires-stagiaires

L'académie et l'ESPE s'engagent à mutualiser les données concernant les fonctionnaires-stagiaires afin d'éviter les redondances des demandes faites en leur direction et de fiabiliser les informations dans le cadre d'une démarche qualité. Les échanges de données concernent notamment : les résultats au concours en amont de l'année de M2, le parcours de master, les lieux d'affectation, la constitution des dossiers, l'état des inscriptions des stagiaires et la gestion des absences.

Dispositif master 2 pour les étudiants titulaires d'un M1 MEEF non lauréats d'un concours de l'Éducation nationale

L'ESPE met en place des parcours de M2 MEEF adaptés pour les étudiants titulaires d'un M1 MEEF non lauréats d'un concours de l'Éducation nationale.

Ces formations comportent notamment :

- des enseignements mutualisés avec les M2 MEEF fonctionnaires-stagiaires
- des éléments de préparation au concours
- un stage d'observation et de pratique accompagnée en établissement scolaire
- des éléments permettant d'autres débouchés professionnels
- des stages hors Éducation nationale

Pour les étudiants titulaires d'un MEEF 1^{er} degré, le parcours adapté fait partie de la mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation (PIF).

Procédures

Stages en milieu scolaire (stages Éducation nationale)

Les étudiants effectuent le stage d'observation et de pratique accompagnée de 4 semaines au cours du 1^{er} semestre. Le choix des lieux de stages est réalisé par le rectorat en concertation avec l'ESPE pour le 2nd degré et

par les directions des services départementaux de l'Éducation nationale en concertation avec l'ESPE pour le 1^{er} degré.

Les modalités d'organisation des stages sont définies en annexe 1.

Stages hors Éducation nationale

Au cours du 2nd semestre, les étudiants effectuent un stage de 4 à 8 semaines dans des structures d'accueil leur permettant de s'inscrire dans des partenariats avec l'école ou de découvrir d'autres débouchés professionnels. Des stages en entreprises sont proposés aux étudiants se destinant notamment à l'enseignement technique et professionnel.

Les stages font l'objet d'une convention entre l'établissement d'enseignement supérieur, la structure d'accueil et l'étudiant, selon le modèle en vigueur à l'université.

Moyens

Les modalités de financement sont définies au titre V de la présente convention.

4. Les formations adaptées

Formation adaptée des fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un master 2 : le Diplôme Universitaire MEEF

Modules de formation en ESPE

Les fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un M2 bénéficient d'une formation adaptée. À ce titre, ils sont inscrits à l'ESPE.

La formation s'appuie sur les enseignements dispensés dans le cadre des masters MEEF fixé par l'arrêté du 27 août 2013. Elle intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, et assure l'acquisition des compétences requises en référence au C2i2e.

Identification des besoins de formation des fonctionnaires-stagiaires

La rectrice préside une commission académique dont le directeur de l'ESPE est membre de droit.

La commission est réunie au plus tard au début du mois de septembre pour arrêter un parcours de formation adapté à chaque fonctionnaire-stagiaire.

Moyens

Les modalités de financement sont définies au titre V de la présente convention.

Formation adaptée des fonctionnaires – stagiaires titulaires d'un master MEEF : le DU Pratiques d'Enseignement et Didactique, Approfondissement (PEDA)

Les fonctionnaires – stagiaires titulaires d'un master 2 MEEF bénéficient d'une formation adaptée. À ce titre, ils sont inscrits à l'ESPE. Leur formation spécifique s'appuie sur un parcours progressif et intégré qui doit permettre l'acquisition des compétences communes attendues.

Formation en alternance des fonctionnaires – stagiaires dispensés de titre master 2

Les fonctionnaires-stagiaires qui n'ont pas une expérience significative d'exercice des métiers de l'enseignement sont placés en formation en alternance.

Dispositif

Ces fonctionnaires-stagiaires effectuent un stage en responsabilité dans les conditions réglementaires correspondant au grade et corps qu'ils intègrent.

Ils bénéficient d'une formation adaptée en fonction de leur profil personnel (cursus universitaire, expérience personnelle) et à ce titre sont inscrits à l'ESPE. L'adaptation de la formation est arrêtée par la commission académique présidée par la rectrice de l'académie.

La formation s'appuie sur les enseignements dispensés dans le cadre des masters MEEF fixé par l'arrêté du 27 août 2013. Elle intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, et assure l'acquisition des compétences requises en référence au C2i2e.

Contenu de la formation

À ce titre, l'ESPE met en place des parcours de formation adaptés par l'intermédiaire d'un diplôme universitaire (DU) constitué d'UE de master MEEF existantes.

Titre II. Formation continue et recherche

La rectrice d'académie, responsable de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de formation et des priorités s'y rapportant, est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations déclinées par le plan académique de formation.

A. Intervention de l'ESPE en formation continue

Plan académique de formation (PAF)

A partir du cahier des charges de la formation validé par la rectrice d'académie, l'ESPE propose une offre de formation selon le calendrier fixé par l'autorité académique. En lien avec le service d'éducation permanente et à distance (SEPAD), elle coordonne la réponse de l'université au plan académique autour de 6 grands axes :

- des actions de formation continuée liées à l'entrée dans le métier et d'approfondissement de la professionnalisation durant les deux années suivant la titularisation, dans la continuité de la formation initiale.
- la promotion des résultats de la recherche par le déploiement de dispositifs spécifiques (AFAPR, GIP, Séminaires) favorisant l'innovation pédagogique et le développement professionnel des enseignants et personnels d'éducation de l'Éducation Nationale, dans le respect de la politique scientifique de l'URCA et des missions qui lui sont confiées. Ces dispositifs figurent dans le plan académique de formation et participent à la construction de la culture commune. Ce travail se fait en lien avec la cellule académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE).
- des dispositifs de formation innovants tout particulièrement dans le domaine du numérique en lien avec la Délégation Académique au Numérique Éducatif (DANE).
- des actions de formations de formateurs (PEMF, PFA), plus spécifiquement autour du tutorat et des activités d'accompagnement, d'encadrement d'étudiants et de stagiaires.
- des actions de professionnalisation et d'accompagnement des personnels de l'Éducation Nationale dans la certification de leurs acquis (C2i2e, 2CA-SH, CAPA-SH, CAFIPEMF, concours internes de recrutement d'enseignants).
- Elle répond :
 - o aux demandes spécifiques locales qui lui seront adressées par les services académiques dans le cadre de la professionnalisation des enseignants tout au long de leur carrière.
 - o aux besoins académiques qui lui seront spécifiquement adressés au titre du Programme de Travail Académique (PTA).

Les enseignants de l'ESPE sont appelés à participer aux conseils départementaux de formations et groupes départementaux en formation continue.

Une commission « formation tout au long de la vie », prévue dans le cadre des statuts de l'ESPE, est mise en place. Elle est composée d'universitaires issus des différentes composantes concourant au projet de l'ESPE, et

de représentants de l'académie. Elle identifie les axes prioritaires de participation de l'université à la formation continuée et continue des enseignants et personnels d'éducation de l'Éducation nationale.

B. Validation des acquis de l'expérience

Pour accompagner les personnels de l'Éducation nationale souhaitant s'engager dans un parcours de formation diplômante (master MEEF), l'ESPE, en lien avec le SEPAD (Service d'Education Permanente et A Distance) et l'académie, propose un dispositif spécifique d'accompagnement VAE, faisant l'objet d'une convention particulière.

C. Procédures dans le cadre des actions de formation continue mises en œuvre au titre du projet de l'ESPE

Interventions des enseignants de l'université

Les interventions au titre de la formation continue entrent dans le service des enseignants de l'université si elles ont été prévues et validées dans le cadre du budget de projet de l'ESPE.

Pour le second degré

Les actions inscrites au plan de formation sont communiquées à l'ESPE au plus tard en juillet. Les actions retenues et les listes nominatives des stagiaires lui sont transmises à la clôture des inscriptions au PAF, début octobre. L'ESPE programme les actions retenues et adresse aux services académiques les lieux, dates et noms des formateurs. Les services académiques éditent les ordres de mission des stagiaires et des formateurs.

Pour le premier degré

Les services académiques informent l'ESPE mi-septembre des actions et du calendrier.

L'ESPE retourne le nom des formateurs par action. Les services académiques lui fournissent la liste nominative des stagiaires, le lieu de l'action et les ordres de mission des formateurs a minima un mois avant le début de l'action.

Actions de formation d'établissements et de bassins - animations pédagogiques

Les services académiques sollicitent l'expertise de l'ESPE en explicitant la nature de la demande et le lieu.

D. Moyens

Les modalités de gestion sont définies au titre V de la présente convention.

Titre III. Outils numériques

L'ESPE constitue un pôle de ressources et d'expertise au service de l'ensemble des professionnels, irriguant le territoire aussi bien par le biais d'un réseau de formateurs, que par le développement de parcours hybrides associant des temps de formation en présentiel et à distance.

Elle prend en compte les technologies de l'information et de la communication pour délivrer ses enseignements ; elle forme les étudiants et les enseignants à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques.

A. Formation et plateformes hybrides

Formation aux outils et accessibilité

La formation aux usages des outils numériques de l'Éducation nationale (ENT, plateformes de formation...) vise spécialement les étudiants souhaitant devenir enseignants. Elle est naturellement corrélée à la possibilité pour ces étudiants d'accéder à ces outils au besoin sur des plateformes simulées.

La collaboration des services académiques et des services universitaires appelle le partage d'outils utiles au travail commun et leur ouverture à tous les acteurs : accès des étudiants, enseignants, tuteurs, formateurs universitaires et de terrain à la plateforme tutorat mixte pour exemple. L'accès aux plateformes académiques sera accordé à partir d'une liste établie par l'ESPE et adressée à la DRH adjointe à la formation du rectorat de l'académie.

B. Portfolio / dossier de compétences

Rôle et périmètre du portfolio

Destiné à assurer la continuité de la formation et appuyé sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le portfolio trace les acquis et les besoins tout au long du parcours de formation.

Sa mise en œuvre dès la licence permet de suivre l'acquisition des compétences professionnelles en relation avec l'expérience de terrain depuis la préprofessionnalisation jusqu'à la formation continue.

Il facilite pour les étudiants et enseignants la construction de parcours de formation tout au long de la vie.

C. Liaison des systèmes d'information

Harmonisation et partage de données

Le travail en commun nécessite de faire la liaison entre les bases de données de l'URCA et celles du rectorat. Les deux DSI s'engagent à travailler ensemble en liaison avec les services concernés par la gestion des stagiaires notamment pour harmoniser les échanges.

Titre IV. Coopération internationale

L'ESPE a pour mission d'ouvrir la formation sur l'Europe et l'international dans le cadre de partenariats existants ou à créer et de divers programmes de mobilité et d'échanges.

A. Stages courts à l'étranger

Modalités de stage pour les étudiants

Les étudiants en M1 ou en M2 (parcours adaptés non alternants) sont susceptibles de faire leur stage d'observation et de pratique accompagnée à l'étranger. Il sera communiqué suffisamment tôt aux services académiques le nombre d'étudiants concernés afin de ne pas prévoir de mise en stage en EPLE pour ces étudiants.

Modalités pour les étudiants fonctionnaires-stagiaires

Les étudiants fonctionnaires-stagiaires sont concernés par des mobilités courtes de 10 à 15 jours, appuyées sur les congés scolaires et ne compromettant pas la continuité du service public. Aussi, chaque demande est étudiée

conjointement par le service mobilité internationale de l'ESPE et la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), qui tiennent compte de ces exigences.

B. Accueil des étudiants entrants

Identification des besoins de stages

Dans le cadre des échanges partenariaux, des étudiants étrangers accueillis par l'ESPE peuvent effectuer des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles et EPLE. La liste des étudiants concernés et leurs besoins en supports de stage sont communiqués au moins un mois avant leur arrivée aux services académiques qui proposent les établissements d'accueil, en lien avec le service mobilité internationale de l'ESPE.

Procédure de mise en stage

L'ESPE informe le rectorat du nombre d'étudiants étrangers susceptibles d'être accueillis et reçoit en retour des propositions d'écoles et établissements d'accueil (pour le 1^{er} degré, une liste d'écoles formalisée pour les étudiants français est mise à jour en septembre et transmise par la déléguée académique à la pédagogie adjoint chargé du 1^{er} degré).

Elle établit les conventions à cosigner par les partenaires (établissement d'accueil, ESPE) et les étudiants et transmet copie des conventions signées au rectorat.

C. Mobilité d'étude

Mobilité sortante de semestre

Les étudiants - hors fonctionnaires-stagiaires - ont la possibilité selon les accords existant, d'effectuer un semestre entier dans une université partenaire. Une convention doit lier l'URCA et l'université d'accueil, l'étudiant restant inscrit à l'URCA pendant son séjour à l'étranger.

Mobilité entrante de semestre

Réciproquement dans le cadre de ces accords, des étudiants étrangers ont l'opportunité de suivre un semestre de cours à l'ESPE. Leur parcours de formation est identique à celui des étudiants normalement inscrits à l'ESPE, et la mise en stage d'observation suit les mêmes règles.

D. Accueil des enseignants étrangers en école ou dans un EPLE dans le cadre de partenariats ESPE

Lorsque l'ESPE est sollicitée pour accueillir des enseignants de la structure partenaire, elle transmet la demande à la DAREIC en charge de la formation, qui propose en liaison avec la DRH adjointe de l'académie les lieux de stage en école ou en EPLE les mieux adaptés.

Titre V. Modalités de gestion et moyens délégués

A. Intervention des professionnels de l'Éducation nationale dans le cadre de la formation initiale

Détermination des besoins

L'objectif est d'atteindre 30% des heures maquettes réalisées par des intervenants professionnels dans les formations.

L'ESPE, pour la mise en œuvre des maquettes de formation, identifie les besoins d'interventions de professionnels de l'Éducation nationale et les communique aux services académiques.

Les interventions de ces professionnels peuvent se faire dans le cadre :

- de recrutements en affectation provisoire,
- de mises à disposition par les services académiques,
- de vacations.

Au titre de leur recrutement à l'université, leurs obligations de service sont définies dans le cadre des textes réglementaires de l'URCA.

Personnels en affectation provisoire à mi-temps à l'ESPE

Les personnels en affectation provisoire à mi-temps à l'ESPE sont recrutés à partir d'un vivier constitué par l'académie et transmis à l'ESPE. Ils sont affectés sur des supports de poste de l'ESPE restés vacants et sont rémunérés par l'université.

Mise à disposition de personnels de l'Éducation nationale

En complément des interventions assurées par les personnels en affectation provisoire ou en raison de la spécificité de certaines actions, des professionnels de l'Éducation nationale sont appelés à collaborer à la formation. Les modalités de leur mise à disposition sont prévues dans le cadre d'un avenant annuel.

Constitution du vivier d'intervenants

Le directeur adjoint de l'ESPE en charge de la formation transmet les besoins recensés par les responsables de mention et de parcours aux services académiques, lesquels identifient et lui communiquent un vivier d'intervenants potentiels.

L'ESPE ajuste le vivier aux besoins et les responsables pédagogiques organisent le travail avec ces intervenants en juin de l'année précédant la rentrée.

Rémunération des intervenants

Les interventions des PEMF (Professeur des Ecoles, Maître Formateur), des PFA (Professeur Fonctionnaire Académique) et des personnels d'encadrement de l'Éducation nationale dans les formations portées par l'ESPE ne donnent pas lieu à rémunération par l'université.

En fonction des besoins identifiés par l'ESPE, les services académiques pourraient temporairement mettre à disposition les enseignants dont l'obligation réglementaire de service (ORS) ne serait pas complète. Des modalités similaires pourraient être envisagées pour les personnels de l'ESPE.

Les modalités précises de contractualisation feront l'objet d'un avenant annuel à la convention.

Recrutement et rémunération des vacataires

Les personnels vacataires sont recrutés à partir d'un vivier constitué par l'académie et transmis à l'ESPE. Les vacataires remplissent un dossier administratif de vacations et font une demande d'autorisation de cumul auprès des services académiques. Ils sont rémunérés par l'ESPE.

Le recours à ce type de vacations se fait au vu des besoins en interventions de professionnels de terrain dans la formation et dans la limite des crédits de personnels dont dispose l'ESPE dans son budget propre intégré.

B. Intervention des personnels de l'URCA au titre de la formation continue au titre du projet de l'ESPE

Rémunération et remboursement des frais de déplacement

Les interventions des enseignants de l'URCA au titre de la formation continue entrent dans leur service dans la limite du nombre d'heures figurant dans le budget de projet de l'ESPE de l'année en cours. Au-delà de ce plafond, les heures sont facturées à l'académie sur la base du taux conventionné au moment de l'attribution de la formation. Les frais de déplacements sont à la charge de l'académie et font l'objet d'un ordre de mission.

Pour les interventions des personnels affectés à l'ESPE :

- les ordres de mission des enseignants et enseignants chercheurs sont transmis par les services académiques sous couvert de la directrice de l'ESPE,
- cette dernière valide la prise en charge dans le service statutaire des enseignants au titre de la formation continue.

Pour les interventions des autres enseignants et enseignants chercheurs de l'université :

- les ordres de mission sont transmis par les services académiques à la directrice de l'ESPE, qui transmet au doyen.
- ce dernier valide la prise en charge dans le service statutaire des enseignants au titre de la formation continue.

C. Frais de déplacement

Répartition des charges

Les frais de déplacement des stagiaires sont à la charge de l'employeur.

Les frais de déplacement des tuteurs pour les visites de stage dans le cadre du tutorat mixte et de la participation aux jurys sont :

- à la charge de l'ESPE pour les tuteurs universitaires,
- à la charge de l'Éducation nationale pour les tuteurs de terrain.

D. Mise à disposition de locaux

Dès lors que l'ESPE intervient, les actions de formation continue peuvent avoir lieu dans ses locaux en fonction de la disponibilité.

Procédure pour des demandes ponctuelles d'utilisation des locaux de l'ESPE

L'académie peut faire appel à l'ESPE pour organiser des réunions ou des formations spécifiques à l'Éducation nationale. La mise à disposition de salles nécessite la signature d'une convention d'occupation précaire qui précise entre autre les coûts de fonctionnement selon les tarifs définis par l'université. L'ESPE reste prioritaire sur l'utilisation des locaux.

Pour les demandes d'utilisation des locaux de l'ESPE dans le cadre de l'organisation des concours, une convention spécifique doit être signée trois mois avant le début des épreuves.

Procédure pour des demandes d'occupation permanente des locaux de l'ESPE

L'académie occupe historiquement certaines salles ou bureaux dont l'ESPE est responsable (bureaux des coordinateurs territoriaux à Charleville et à Troyes, du DDEN à Troyes, une bibliothèque de 217 m² pour le CAPES et l'AGREG à Châlons-en-Champagne). Ces mises à disposition feront l'objet d'une convention annuelle.

Titre VI. Évaluation du dispositif et indicateurs

Outre l'évaluation des formations par les étudiants et les fonctionnaires stagiaires, les indicateurs permettant d'évaluer le dispositif sont :

- le pourcentage de réussite au concours des inscrits en M1 et des M2 en parcours adaptés en fonction du nombre de postes au concours,
- le pourcentage de titularisation des fonctionnaires stagiaires,
- les motifs ayant entraîné la non titularisation des fonctionnaires stagiaires,
- le nombre d'actions de formation continuée et continue ; leur volume horaire ; le nombre de stagiaires formés par corps,

Durée de la convention et résolution des litiges

La présente convention prend effet à la date de la signature et vaut pour la durée de l'accréditation. Elle peut être révisée à tout moment par voie d'avenant sous réserve de l'accord des parties.

En cas de difficulté d'exécution de la présente convention, les parties s'obligent à se rapprocher et à tenter de trouver une solution amiable à leur différend. Elles reconnaissent la compétence du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne pour tout litige découlant de la convention.

Fait à Reims, le 16 mars 2016

La rectrice de l'académie de Reims
chancelier des universités



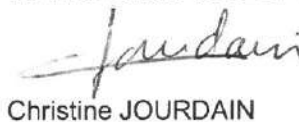
Hélène INSEL

Le président de l'URCA
université de Reims Champagne Ardenne



Gilles BAILLAT

Visa de la Directrice de l'ESPE



Christine JOURDAIN

Annexe n°1 - Stages

Lieux de stages

Les services académiques recensent les établissements susceptibles d'accueillir des étudiants en préprofessionnalisation. La liste constituée par les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) pour le premier degré et par le rectorat pour le second degré, prend en compte la présence de référents et tuteurs potentiels et précise l'effectif d'étudiants pouvant être accueillis.

Cette liste est transmise, le 15 septembre au plus tard à l'ESPE (bureau des stages) qui en assure la publication. Tous les stages - stages en situation d'observation et de pratique accompagnée, stages en responsabilité - se déroulent dans une classe, un CDI ou un service vie scolaire.

Modalités des stages par public

Étudiants inscrits en licence souhaitant une sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation

Préprofessionnalisation

Les stages, intégrés au cursus, placent les étudiants en situation d'observation ou de pratique accompagnée :

- 1^{er} degré : dans la classe d'un maître d'accueil temporaire ou d'un maître formateur
- 2nd degré : dans la classe d'un enseignant titulaire ou dans un CDI auprès d'un professeur-documentaliste ; dans un service vie scolaire auprès d'un CPE titulaire.

Contenus

Les étudiants sont confrontés aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants ou conseillers d'éducation. En licence, les stages peuvent donner lieu à une ou plusieurs mises en pratique concrètes de l'ensemble de ces situations.

Les objectifs de stage sont définis dans le cadre des maquettes de diplômes.

Accompagnement sur le terrain - correspondants, référents, tuteurs

Les étudiants ont un correspondant au sein de l'EPL ou de l'école.

Organisation

Chaque composante de l'URCA établit un calendrier par discipline de la mise en stage de préprofessionnalisation et le transmet aux services académiques (division de la formation des personnels auprès de la DRH académique) ainsi qu'au bureau des stages de l'ESPE.

La durée et la période de déroulement du stage sont spécifiques à chaque maquette de licence.

Candidatures et affectation en stage

En concertation avec le référent pédagogique, les étudiants de licence contactent directement les établissements figurant dans la liste mise à disposition par le bureau des stages de l'ESPE.

L'ESPE et l'académie désignent chacun un coordinateur en mesure d'assurer la traçabilité de la mise en stage et le partage de l'information.

Suivi administratif

Une convention entre l'université, l'étudiant et l'EPL pour le 2nd degré ou la DSDEN pour le 1^{er} degré, est conclue en amont du stage sur la base d'une convention-type.

Étudiants inscrits en M1 MEEF préparant un concours de recrutement de professeur ou de conseiller principal d'éducation ou en M2 non fonctionnaires stagiaires

Préprofessionnalisation - professionnalisation

Comme en licence, les stages sont intégrés au cursus et placent les étudiants en situation d'observation ou de pratique accompagnée :

- 1^{er} degré : dans la classe d'un maître d'accueil temporaire ou d'un maître formateur
- 2nd degré : dans la classe d'un enseignant titulaire ou dans un CDI auprès d'un professeur-documentaliste ; dans un service vie scolaire auprès d'un CPE titulaire.

Dans la limite des places disponibles, des stages seront proposés aux étudiants inscrits à l'université, titulaires d'un M1 MEEF et ayant échoué au concours.

Contenus

Les étudiants sont confrontés aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants ou conseillers d'éducation. En master, les stages doivent donner lieu à une ou plusieurs mises en pratique concrètes de l'ensemble de ces situations.

Les objectifs de stage sont définis dans le cadre des maquettes de diplômes

Accompagnement sur le terrain - correspondants, référents, tuteurs

Les étudiants inscrits en master sont accompagnés par un référent au sein de l'EPL ou de l'école.

Organisation

Pour les étudiants en M1, le stage d'observation ou de pratique accompagnée est d'une durée équivalente à quatre semaines de travail sous une forme groupée ou filée. Les périodes de stage sont communiquées aux services académiques (division de la formation des personnels pour le 2nd degré et aux DSDEN pour le 1^{er} degré) au plus tard avant la fin du mois de septembre.

Pour les étudiants en M2 titulaires d'un M1 MEEF non lauréats d'un concours de l'Éducation nationale, l'ESPE met en place des parcours de M2 MEEF adaptés. Les étudiants effectuent quatre semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée au cours du 1^{er} semestre. Le choix des lieux de stages est réalisé par le rectorat en concertation avec l'ESPE pour le 2nd degré et par les DSDEN en concertation avec l'ESPE pour le 1^{er} degré.

Candidatures et affectation en stage

L'ESPE transmet la liste des étudiants de master devant bénéficier d'un stage d'observation et de pratique accompagnée :

- aux DSDEN pour le 1^{er} degré ;
- à la direction des ressources humaines au rectorat pour le 2nd degré (la division de la formation des personnels traitera les candidatures en liaison avec les corps d'inspection et les chefs d'établissement concernés).

L'affectation, effectuée par l'ESPE, est communiquée par le bureau des stages aux DSDEN pour le 1^{er} degré, aux chefs d'établissement pour le 2nd degré.

Suivi administratif

Une convention entre l'université, l'étudiant et l'EPL ou la DSDEN pour le 1^{er} degré, est conclue en amont du stage sur la base d'une convention-type.

Étudiants inscrits en M2 à l'université candidats à l'agrégation externe

Professionnalisation

Des stages en responsabilité leur seront proposés dans la limite des places disponibles.

Contenus

Dans ce cas, les étudiants prennent la responsabilité de classes en collège ou en lycée.

Accompagnement sur le terrain - correspondants, référents, tuteurs

Pour les candidats à la seule agrégation externe bénéficiant d'un stage en responsabilité, un tuteur de l'Éducation nationale est désigné.

Étudiants inscrits en L2, L3 ou M1 recrutés dans le cadre d'un contrat EAP

Préprofessionnalisation

Pour ces étudiants, la préprofessionnalisation est articulée avec l'emploi du temps de leur formation universitaire.

Organisation

L'action de sensibilisation et de préprofessionnalisation en établissement scolaire (1^{er} ou 2nd degré) s'effectue en alternance avec la formation universitaire à raison de 12 heures par semaine.

Accompagnement sur le terrain - correspondants, référents, tuteurs

Les EAP sont accompagnés par un tuteur au sein de l'EPL ou de l'école.

Candidatures et affectation en stage

La détermination du lieu d'affectation pour l'exercice d'un emploi à temps partiel en école, dans un collège ou un lycée, est intégrée à l'étape de recrutement. La mise en stage prend la forme de l'affectation prononcée par contrat.

Suivi administratif

Le contrat de travail des EAP précise leur quotité de service.

Lauréats des concours, stagiaires de la fonction publique (fonctionnaires-stagiaires)

Professionnalisation

Sous statut de fonctionnaires-stagiaires, ces étudiants sont placés en situation de responsabilité professionnelle d'une classe, d'un CDI ou d'un service vie scolaire.

Accompagnement sur le terrain - correspondants, référents, tuteurs

Les fonctionnaires stagiaires sont suivis par un tuteur de l'Éducation nationale et un tuteur de l'université travaillant en binôme.

Organisation

Les fonctionnaires stagiaires effectuent un service correspondant à 50% de la quotité de service d'un titulaire. Les jours de présence dans les écoles ou les EPL sont définis conjointement avec les services académiques au plus tard au mois de mai qui précède la rentrée.

Candidatures et affectation en stage

Pour les fonctionnaires-stagiaires, l'affectation en établissement scolaire prononcée par l'autorité académique vaut pour la mise en stage.

Suivi administratif

Les fonctionnaires stagiaires sont affectés par l'autorité académique qui transmet l'information au directeur de l'ESPE. Leur obligation de service inclut l'assiduité aux cours figurant au cursus pour un mi-temps d'études. L'ESPE vérifie leur présence et rend compte des éventuelles absences à l'employeur.

Mission et formation des tuteurs

Les missions des tuteurs sont définies dans le cadre de la charte du tutorat mixte. L'ESPE est l'opérateur de formation pour la formation des tuteurs et leur professionnalisation.

La rémunération des référents et des tuteurs de l'Éducation nationale est fixée réglementairement.

Évaluation

L'évaluation des stages des étudiants inscrits en licence ou en master, y compris ceux recrutés en tant qu'EAP est de la responsabilité de l'université, qui en précise les modalités au responsable du stage dans l'EPL ou l'école d'accueil. L'évaluation au sein du master, du stage en responsabilité des fonctionnaires-stagiaires relève également de la responsabilité de l'université, qui en précise les modalités au responsable du stage dans l'EPL ou l'école d'accueil.

Responsabilité

Les stages sont mis en place sous la responsabilité administrative des directeurs des composantes et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe de formation du diplôme. Dans les écoles et EPL, les stagiaires sont placés sous la responsabilité du directeur ou du chef d'établissement.

Annexe n°2 - Dispositif d'alerte master 2

La procédure d'alerte a pour objet d'apporter une réponse à toute difficulté sérieuse rencontrée par un étudiant-stagiaire. Elle constitue un outil au service des étudiants-stagiaires et du travail des tuteurs, du directeur d'école ou du chef d'établissement. Elle permet la mise en œuvre d'une vigilance renforcée auprès de l'étudiant-stagiaire. Elle n'est pas une sanction et peut-être levée à tout moment du suivi.

Les difficultés rencontrées peuvent porter sur :

- la posture de l'étudiant-stagiaire face aux élèves (distance, respect, tenue, vocabulaire...) ;
- la gestion du groupe classe, susceptible de mettre en danger les élèves d'un point de vue physique ou psychologique (favoritisme, discrimination, violence...) ;
- la conception et la mise en œuvre des enseignements montrant de graves lacunes relatives aux savoirs disciplinaires et/ou aux didactiques disciplinaires ;
- l'exercice même des fonctions de l'étudiant-stagiaire (ponctualité, présence, éthique, collectif...).

Remarque : une évaluation négative de l'EC 12.1 ou un désaccord entre les deux tuteurs sont des signaux forts qui peuvent déclencher cette procédure d'alerte.

Lorsqu'ils sont amenés à déclencher cette procédure, les tuteurs, le directeur d'école ou le chef d'établissement informent l'IEN de la circonscription concernée pour le 1er degré, l'IPR ou l'IEN de la discipline concernée pour le 2nd degré ainsi que le directeur-adjoint en charge de la formation à l'ESPE (espe-da.formation@univ-reims.fr).

Les difficultés identifiées feront l'objet d'une attention particulière de la part des tuteurs de l'étudiant-stagiaire concerné. Ces derniers auront à formaliser ces difficultés et à faire des propositions de remédiation : un suivi renforcé de l'étudiant-stagiaire sera mis en place sous la double responsabilité institutionnelle (employeur et formation).

En cours de procédure, les tuteurs rendent compte à l'étudiant-stagiaire, de l'évolution des compétences acquises. Ils gardent toutes traces du travail d'accompagnement renforcé qui est mené auprès de l'étudiant-stagiaire.

Propositions de 3 formes de remédiation :

R1 : renforcement du travail demandé à l'étudiant-stagiaire (ex. : traces de conception de l'acte d'enseignement, comptes-rendus de lectures..., à rendre aux tuteurs).

R2 : organisation d'une visite supplémentaire (ou plusieurs si nécessaire)

- par l'un ou l'autre des deux tuteurs ou en co-visite
- par une personne extérieure au binôme sur la demande des tuteurs (ex : conseiller pédagogique dans le 1er degré ou chargé de mission de l'inspection dans le 2nd degré).

R3 : sortie d'affectation de l'étudiant-stagiaire en cas de mise en danger des élèves (psychologique ou physique).

Cette remédiation peut prendre différentes formes :

- une pratique accompagnée
- un changement d'affectation
- une sanction disciplinaire peut être envisagée en cas extrême. Ces dossiers sont suivis par la DRH¹ du rectorat pour le second degré et par les services équivalents en départements pour le 1er degré.

¹ Direction des Ressources Humaines

Annexe n°3 - Guide du tutorat mixte

Cahier des charges du tutorat mixte pour les étudiants stagiaires inscrits en M2 MEEF

2015-2016

Sommaire

Le contexte règlementaire de la formation	19
Spécificités du stage dans le dispositif de tutorat mixte	20
Enjeux.....	20
Modalités du stage	20
Organisation de l'alternance (établissement / ESPE)	20
L'établissement, terrain du stage et milieu professionnel à découvrir	21
Missions des acteurs du tutorat mixte	21
Missions conjointes des tuteurs	21
Rôle des directeurs d'école et des chefs d'établissement	23
Rôle et obligations de l'étudiant-stagiaire	23
Dispositif d'information et de formation pour accompagner le tutorat mixte	24
Annexes	24
Également à votre disposition.....	24

Le contexte règlementaire de la formation

La loi du 8 juillet 2013 donne aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) l'objectif de développer une culture professionnelle partagée par tous les personnels enseignants et d'éducation, de la maternelle à l'université. A cet égard, l'expérience de stage est déterminante dans la représentation que l'étudiant-stagiaire se fait de l'exercice du métier, le stage contribuant à la formation et permettant une entrée progressive dans le métier.

Le décret n°2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation a prévu que les professeurs et CPE stagiaires bénéficient d'une formation basée sur un principe d'alternance entre des jours de stage en écoles ou en établissements et des jours de formation au sein de l'ESPE. Ce modèle de formation doit permettre d'articuler fortement théorie et pratique. La circulaire n° 2014-080 du 17-6-2014 prévoit les modalités d'organisation de ce stage.

Le stage proposé en M2 dans les mentions MEEF, 1^{er} degré, 2nd degré, Encadrement Educatif et Formation est un stage en responsabilité de classe(s) ou de service. Les conditions de préparation et d'encadrement de ce stage sont pensées pour faire de ces moments de véritables temps de formation.

Dans le cadre de la mise en situation professionnelle, chaque stagiaire se voit désigner un tuteur, de préférence au sein de l'école ou l'établissement dans lequel elle se déroule.

Dans le premier degré, ce sont les professeurs des écoles maîtres formateurs qui assurent ce tutorat. Des maîtres d'accueil temporaires peuvent également être désignés par l'inspecteur de l'éducation nationale. Dans le second degré, ce sont des personnels experts et expérimentés qui assurent cette mission.

L'accompagnement du stagiaire est en outre renforcé, dans le cadre d'un tutorat mixte. Un tuteur est ainsi désigné par l'ESPE pour assurer le suivi du stagiaire tout au long de son cursus. A l'ESPE de l'académie de Reims, le tuteur ESPE est placé sous la responsabilité du responsable de mention.

Pour donner une réalité à cette volonté institutionnelle, les responsables de la formation universitaire et les corps d'inspection de l'académie de Reims ont souhaité accompagner le parcours de formation des étudiants-stagiaires en établissant le cahier des charges du tutorat mixte. Ce travail collaboratif, centré sur la dimension professionnalisante de la formation des enseignants et CPE, se formalise dans un document unique et de référence pour tous les acteurs concernés par ce dispositif : tuteurs, étudiants-stagiaires, directeurs d'école, chefs d'établissement, inspecteurs, CPE. Ce cahier des charges a pour but de préciser les conditions de mise en stage professionnel, dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Reims. Il informe sur le rôle de chacun des acteurs impliqués dans ce dispositif. Il vise à outiller une véritable formation en alternance et prend en compte les contraintes des différents contextes.

Spécificités du stage dans le dispositif de tutorat mixte

Enjeux

Le stage constitue une étape fondamentale dans la formation des futurs enseignants et CPE, pour au moins trois raisons essentielles :

- il est conçu pour permettre une entrée progressive dans le métier ;
- il est un des points d'ancrage pour la formation dans le Master ;
- il est un terrain d'étude possible pour le travail en recherche qui doit être réalisé par les étudiants-stagiaires, dans le cadre du Master.

Le stage trouve sa place dans les maquettes Master MEEF. Il est le support d'une formation en alternance notamment lors des travaux d'analyse de pratique. Il fait systématiquement l'objet d'une préparation et d'une évaluation qui participe à la validation du Master et à la titularisation dans le métier.

Modalités du stage

Le stage filé place l'étudiant-stagiaire en situation de responsabilité dans la conduite de la classe ou du service. Il constitue une occasion de mettre à l'épreuve les connaissances de la formation et de développer les premiers gestes professionnels. L'étudiant-stagiaire doit agir en tant que fonctionnaire et agent du service public d'éducation. Ainsi il transmet et fait respecter les valeurs de la République et agit dans un cadre institutionnel. Il se réfère à des principes éthiques et responsables qui fondent son exemplarité et son autorité. Il se conforme au règlement intérieur de l'établissement.

Le stage s'effectue en responsabilité individuelle, sous l'autorité du chef d'établissement pour le 2nd degré et de l'IEN de circonscription pour le 1^{er} degré.

Organisation de l'alternance (établissement / ESPE)

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi	
1D	M2 et DU MEEF	stage	stage	stage ESPE	ESPE TC	ESPE	Matin
		stage	stage	ESPE	ESPE	ESPE	A-M
2D et EE	M2 et DU MEEF	stage	ESPE	ESPE	ESPE TC	stage	Matin
		stage	ESPE	ESPE	stage	stage	A-M
STAPS	M2 et DU MEEF	ESPE	ESPE	stage	ESPE TC	stage	Matin
		ESPE	ESPE	stage	ESPE	stage	A-M

L'établissement, terrain du stage et milieu professionnel à découvrir

Le stage se déroule en école, en collège ou en lycée. Chaque école ou établissement du second degré est singulier par son contexte (social, économique, culturel, réglementaire...) et son environnement (urbain, périurbain, rural...) mais aussi par les acteurs qui y travaillent (avec des missions spécifiques...) et par la culture propre à l'établissement.

Un professeur d'école, de collège ou de lycée, ou un CPE exerce ses missions dans un établissement considéré dans sa spécificité. Cette réalité a deux conséquences principales :

- l'étudiant-stagiaire (1er et second degrés et CPE) doit connaître les caractéristiques essentielles de « son » contexte d'enseignement, en s'appuyant sur le projet d'école ou d'établissement, qui exprime la manière de mettre en œuvre, localement, les directives nationales et académiques ;
- dans la fonction d'accueil du stagiaire, le directeur d'école ou l'équipe de direction (chef d'établissement, adjoint et gestionnaire) joue un rôle essentiel. Le tuteur est aussi partie prenante de l'accueil et aide l'étudiant-stagiaire à prendre en compte la spécificité du contexte. Il prépare ainsi l'étudiant-stagiaire à la nécessaire contextualisation de l'expérience vécue en stage.

Missions des acteurs du tutorat mixte

Missions conjointes des tuteurs

²L'alternance se veut interactive. Elle repose sur la qualité de l'accompagnement personnalisé du stagiaire, à la fois par un tuteur universitaire et un tuteur de terrain, dans le cadre d'un tutorat mixte : celui-ci n'est pas un « double » tutorat car il doit permettre de dépasser la juxtaposition entre les temps et les lieux de la formation en développant des apports, des analyses et des regards croisés auprès mais aussi avec le stagiaire.

En ce sens, le tutorat mixte est la clé de voûte de la mise en cohérence de la formation : il permet un suivi de proximité du professeur stagiaire, rythmé par des visites et organisé pour permettre au stagiaire d'articuler savoirs théoriques et savoirs issus de l'expérience. Il est le cadre où se construit la culture commune des acteurs de la formation. Enfin, il constitue une réponse adaptée à la prise en compte de la diversité des étudiants.

Les deux tuteurs sont conjointement responsables du bon déroulement du processus d'alternance et concourent ensemble à l'évaluation des étudiants-stagiaires.

Le tutorat mixte s'exerce dans des temps de concertation et de travail collaboratif, des cointerventions et des visites conjointes en établissement, qui permettent une aide au positionnement sur la base du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et des maquettes MEEF. Il permet la mise en place d'un soutien particulier en cas de difficulté de l'étudiant-stagiaire notamment dans le cadre d'une procédure d'alerte³.

Le binôme est en charge :

- du suivi du stage et de l'accompagnement de l'étudiant-stagiaire sur l'année,
- de l'évaluation du stage et du mémoire dans le cadre du master.

Dans le cadre du suivi du stage, chaque étudiant-stagiaire bénéficie a minima de trois visites assurées par ses tuteurs (une par le tuteur de terrain, une en co-visite, une par le tuteur de l'ESPE). En concertation avec les tuteurs, le nombre de visites peut augmenter en fonction des besoins de l'étudiant-stagiaire, dans ce cadre il pourra être fait appel à d'autres personnes ressources. La répartition des visites se fait sur les deux semestres. La première visite se situe en début d'année. Les visites s'inscrivent dans l'agenda du tutorat mixte en fonction des emplois du temps respectifs des deux tuteurs et de l'étudiant-stagiaire. Les tuteurs préviennent le directeur d'école ou le chef d'établissement de leur visite, il est souhaitable qu'ils le rencontrent au moins une fois.

Les comptes-rendus de visite⁴ et autres traces du travail de l'étudiant-stagiaire sont à la connaissance exclusive des deux tuteurs et de l'étudiant-stagiaire. Ils constituent une aide à l'auto-évaluation et à l'évaluation formative.

² En référence à la circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2014 – Annexe 15, la formation en alternance des stagiaires

³ Cf Annexe 3

⁴ Cf Annexe 1

Ils facilitent l'identification des acquis de l'étudiant-stagiaire, ils indiquent des marges de progrès et donnent l'occasion de repérer des besoins en formation.

Dans le cadre de la validation du master, les tuteurs se réunissent en fin de semestre pour proposer la validation ou non des éléments constitutifs (EC) des unités d'enseignement concernées (EC 12.1 et 18.1), à partir des éléments recueillis au cours du suivi et en conformité avec le référentiel de compétences. Ils rédigent un rapport de validation⁵ pour chaque EC. À la fin de chaque semestre, ces rapports sont portés à la connaissance des étudiants-stagiaires, des inspecteurs et des chefs d'établissement, à leur demande, à la suite de la délibération du jury de master.

Dans le cadre de la titularisation, le contenu des rapports de validation peut être utilisé par les tuteurs de terrain pour alimenter un document spécifique destiné à rendre compte à leur hiérarchie de l'évaluation des compétences de l'étudiant-stagiaire. L'avis de la Directrice de l'ESPE peut s'appuyer également sur les rapports de validation.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du mémoire, le tuteur ESPE est garant du suivi du processus de recherche. Le sujet de mémoire de master MEEF est en lien avec le métier d'enseignant ou de CPE.

Au besoin, les deux tuteurs accompagnent l'étudiant-stagiaire dans la réorientation du sujet de mémoire initié en Master 1 en fonction du contexte de stage pour en garantir la faisabilité. Le tuteur terrain apporte sa connaissance du milieu professionnel, pour faciliter le recueil de données et aider l'étudiant-stagiaire dans la mise en relation entre le sujet du mémoire et la construction de ses compétences professionnelles. Il est tenu informé, par le tuteur ESPE, de l'avancement du processus de rédaction du mémoire au cours de l'année. Les deux tuteurs constituent le jury de soutenance du mémoire de master.

Axes de travail pour les deux tuteurs

Les différents points qui suivent sont à développer en termes d'activités précises en complémentarité pour chacun des tuteurs, en début d'année et à réguler sur la durée de l'accompagnement. Les axes de travail et domaines d'activités sont déclinés ci-dessous. Les formes de mise en œuvre peuvent varier en fonction des contextes et des besoins spécifiques de l'étudiant-stagiaire.

1. Gérer la temporalité de la relation et de la communication dans la triade⁶

- accueil et intégration dans le dispositif de formation
- planification et élaboration des modalités d'accompagnement :
 - modalités de communication au sein de la triade (plateforme, courriels, rencontres informelles...)
 - modalités des visites (nombre, fréquence, durée du temps d'observation, jour de la semaine, choix de la classe ou de l'activité, accord sur les outils possibles d'observation⁷...)
 - gestion au sein de la triade du calendrier ou agenda du suivi de l'étudiant-stagiaire (aide à la prise en compte des temporalités différentes entre l'établissement scolaire et l'ESPE)
- planification des contenus des rencontres dans l'accompagnement
Exemples de contenus en fonction de la période de l'année : gérer la première heure de cours, organiser le service des assistants d'éducation, préparer une réunion parents/professeurs, gérer l'inclusion d'un élève en situation de handicap, concevoir une progression, une évaluation, rendre une évaluation pour le master, gérer l'écriture du mémoire, analyser un CR de visite...

2. Conseiller et accompagner

- développement des compétences relationnelles
 - accueil et intégration dans l'établissement
 - aide au positionnement dans l'établissement (relations avec la direction, les collègues, les agents de l'établissement, les parents d'élèves, les élèves)
 - aide à l'organisation du travail en formation

⁵ Cf. Annexe 2

⁶ Triade : les deux tuteurs et l'étudiant-stagiaire

⁷ Observation avec prise de notes, enregistrement audio, enregistrement vidéo...

- aide à la mise en lien de la formation et du stage
 - développement des compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires pour enseigner
 - aide à l'utilisation des ressources:
 - programmes, socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels de compétences,
 - sites institutionnels, réseaux de ressources, ressources propres à l'établissement...
 - maquette de formation
 - références scientifiques, savoir et données issus la recherche
 - aide à la prise en charge de la classe ou du service
 - aide à l'élaboration de la première séquence o aide à la construction de progressions
 - aide à la création ou à la sélection d'outils pour préparer une séance ou une action éducative
 - aide à la gestion de l'hétérogénéité des élèves
 - aide au repérage et à l'évaluation des apprentissages des élèves
 - aide à l'analyse de pratiques
 - développer des compétences liées à la réalisation d'un mémoire de master
 - aide à la mise en lien entre le terrain de stage et l'objet du mémoire (observation, recueil de données...)
 - aide à la gestion du temps des différentes étapes du mémoire
3. Evaluer les compétences professionnelles de l'étudiant-stagiaire (Cf. Référentiel de compétences)

Les tuteurs seront informés et formés pour ces missions de tutorat mixte.

Rôle des directeurs d'école et des chefs d'établissement

Dans le cadre du tutorat mixte, au-delà de leurs missions traditionnelles d'accueil et de suivi de l'étudiant-stagiaire, il revient aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement d'être en relation régulière avec les deux tuteurs et l'étudiant-stagiaire. En cas de difficultés observées, les deux tuteurs doivent être contactés.

Rôle et obligations de l'étudiant-stagiaire

L'étudiant-stagiaire (alternance M2 MEEF/ stage en responsabilité) a la responsabilité d'une classe ou de plusieurs classes à l'année.

Pour le parcours enseignement, l'enseignant-stagiaire du 1^{er} et du 2nd degré est amené à préparer des séquences d'enseignement à les mettre en œuvre et à évaluer les apprentissages des élèves. Il lui incombe également l'ensemble des missions d'un enseignant pleinement responsable, à savoir le suivi des élèves, la participation aux conseils de classe, d'école et de cycle et les rencontres avec les parents.

Pour le parcours documentation, l'étudiant-stagiaire est amené à assurer la gestion d'un CDI, ainsi que des séances d'enseignement en pleine responsabilité. Cette prise en charge s'inscrit dans le projet CDI et dans la politique documentaire de l'établissement, telle que définie dans le projet d'établissement.

Pour le parcours CPE, l'étudiant-stagiaire est amené, en responsabilité ou en coresponsabilité avec un titulaire, à piloter et à animer un service de vie scolaire. Le stage doit permettre à l'étudiant-stagiaire d'aborder tous les aspects du métier : pilotage de l'équipe vie scolaire, relations avec les élèves et les familles, travail avec les différents acteurs d'un établissement (chef d'établissement, enseignants, infirmière, assistant(e) social(e)...) et les partenaires extérieurs. Cette prise en charge s'inscrit en référence au projet vie scolaire et à la politique éducative de l'établissement.

Pour consolider le développement de ses compétences professionnelles, l'étudiant-stagiaire est invité, lors des entretiens avec ses tuteurs ou dans des ateliers d'analyse de pratique en formation, à adopter une attitude réflexive afin d'analyser sa propre pratique.

Dispositif d'information et de formation pour accompagner le tutorat mixte

Pour construire une culture commune des acteurs du tutorat mixte et favoriser l'efficacité du travail de chacun dans le suivi de l'étudiant-stagiaire, un dispositif d'information et de formation est mis en place pour accompagner le tutorat mixte. Ce dispositif s'organise en six temps :

- a) **La mise en ligne du cahier des charges et des annexes**, relayée par une information de cette mise en ligne auprès de tous les acteurs du tutorat mixte (tuteurs, étudiants-stagiaires, IPR, IEN, chefs d'établissement et directeurs d'école)
- b) **un temps institutionnel d'information** pour les étudiants-stagiaires dans la semaine de préparation à la rentrée. Son contenu se présente en quatre points :
 - cadrage institutionnel et enjeux du tutorat mixte
 - commentaire du cahier des charges
 - connaissance du calendrier du tutorat mixte dans les maquettes
 - questions-réponses (une FAQ pourra être mise en ligne sur le site de l'ESPE si besoin)
- c) **un premier temps de travail de la triade d'une ½ journée (3h) en présentiel**, le plus tôt possible et en tout état de cause **avant le 16 octobre**. L'organisation institutionnelle de cette rencontre qui se déroule dans le site de formation (composante ou ESPE) de l'étudiant-stagiaire est précisée dans l'**annexe 4**. Ce premier temps de travail engage le contrat de formation dans le dispositif du tutorat mixte entre les deux tuteurs et l'étudiant-stagiaire. Les points suivants sont importants à traiter :
 - expliciter ce qui se joue dans ce tutorat mixte (le but commun à la triade, le but de chacun)
 - partager le travail explicitement entre les deux tuteurs et avec l'étudiant-stagiaire
 - définir les tâches, les droits et devoirs de chacun dans ce suivi
 - comprendre dans la triade les formes de l'accompagnement (visites, rencontres, entretiens...), les outils partagés (CR de visite, rapport de validation), leur intérêt ou leurs enjeux, la manière de les utiliser, les attentes de chacun
 - préciser les attendus de chaque tuteur et de l'étudiant-stagiaire lors des visites, dans l'entretien, dans les CR de visite...
 - analyser le profil de l'étudiant-stagiaire, ses besoins, ses attentes
 - organiser la temporalité de l'accompagnement dans le stage et dans la formation à l'ESPE (visites, rencontres... quand ? qui ?...)
 - expliciter la procédure d'alerte
- d) **deux autres temps de rencontre en triade** au minimum dans l'année **gérés de façon autonome** (un dans chaque semestre) et plus selon les besoins du suivi
- e) **un temps d'évaluation du tutorat mixte** et des outils d'accompagnement sous forme de questionnaire en ligne en fin d'année dans une visée de régulation.
- f) **trois temps de formation au cours de l'année (trois ½ journées) à destination des tuteurs** (en particuliers les nouveaux tuteurs) sur le travail partagé et l'activité conjointe dans les tâches du tutorat mixte, à savoir : l'observation de la pratique enseignante de l'étudiant-stagiaire et l'entretien qui suit, l'utilisation du compte-rendu de visite comme outil de formation, renseigner le rapport de validation, le suivi et l'évaluation de mémoire.

Annexes

Annexe 1 : cadre de la fiche « compte-rendu de visite » et notice d'utilisation

Annexe 2 : cadre du « rapport de validation » des EC 12.1 et 18.1 et notice d'utilisation

Annexe 3 : procédure d'alerte

Annexe 4 : organisation du premier temps de travail en triade

Également à votre disposition

- Calendrier et agenda
- Référentiels de compétences
- Liste des sites institutionnels :
- Maquettes Master + fiches EC (dont contenu du tronc commun) + modalités de contrôle de connaissance (MCC)
- Note de service 2015
- Circulaire de rentrée

Annexes 4 b : convention CAPEFE

CONVENTION DE FORMATION

au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger

Année 2023-2024

entre

Le rectorat de l'académie de Reims,

Dont le siège est situé 1 rue Navier 51082 Reims Cedex

Représenté par le recteur de l'académie de Reims, Vincent STANEK,

Ci-après dénommé « le rectorat de l'académie »

et

L'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA),

Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, dont le siège social est situé

2 avenue Robert Schuman 51100 Reims

Numéro de SIRET 195 112 966 00799

Représentée par Guillaume GELLÉ, en qualité de président,

Ci-après dénommée « l'université »

Préambule

Dans la perspective d'une plus grande internationalisation de la formation et des parcours professionnels et d'un accroissement des mobilités, l'arrêté du 28 mai 2019 fixant le cadre national des formations dispensées au sein du master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation prévoit, dans son article 8, la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger suivant les modalités fixées par l'arrêté du 4 février 2020 relatif à la mise en œuvre du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger et précisant les épreuves de certification et le référentiel de compétences.

Article 1 – Objet de la convention

L'université se voit confier une mission de formation des étudiants, en formation initiale, et des personnels enseignants titulaires et des personnels contractuels, en formation continue.

La maquette de la formation est jointe en annexe.

Article 2 – Public concerné

Ce certificat est accessible aux étudiants, aux personnels titulaires volontaires ainsi qu'aux personnels d'enseignement et d'éducation contractuels susceptibles de faire partie du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger ou souhaitant valoriser des compétences acquises dans ce cadre.

Article 3 – Modalités de formation

Le certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger propose une formation à la fois en présentiel et à distance. Les temps de formation se répartissent ainsi pour l'année 2023-2024 :

15h de formation en présentiel

15h de formation à distance

1h d'accompagnement individuel (10h pour un groupe de 10 personnes à former)

Article 4 – Moyens alloués à l'université

Pour l'année 2023-2024, le rectorat de l'académie assure le financement du coût de la formation des personnes, au moyen du versement à l'université d'une subvention pour charges de service public dans les conditions définies à l'article 5 ci-dessous.

Article 5 – Modalités financières

5.1. Détermination du coût de la formation

Le coût de la formation est fixé à 300 € (trois cents euros) par personne inscrite.

Ce coût inclut les frais d'inscription universitaire ainsi que les frais de passation de la certification par le jury.

Le nombre de personnes à former résulte de la liste nominative établie par une commission mixte composée de représentants du rectorat de l'académie et de représentants de l'université / Inspé. Cette liste étant composée de 6 personnes pour l'année 2023-2024, le coût total s'élève à **1 800 € (mille huit cents euros)**.

5.2. Financement des coûts

Dans le cas de l'établissement d'une convention bipartite (un seul rectorat / université), le rectorat de l'académie finance l'intégralité du coût de la formation continue mentionnée à l'article 5.1 ci-dessus.

Le versement de la subvention sera effectué, après réalisation des formations, le cas échéant, compte tenu du calendrier prévisionnel indiqué à l'article 3.

Le versement de 1 800 € sera réalisé par l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) et imputé respectivement sur les programmes 140 (enseignement scolaire public du 1^{er} degré) et 141 (enseignement scolaire public du 2nd degré). La répartition des crédits par programme sera déterminée en fonction des effectifs d'étudiants et de personnels du 1^{er} et du 2nd degrés concernés.

Le versement sera crédité sur le compte suivant :

Titulaire du compte : Agent comptable de l'université de Reims

Domiciliation : TPCHALONSCHAMP

Code banque : 10071 - code guichet : 51000 - numéro de compte : 00001000272 - clé : 73

Le comptable assignataire chargé du paiement est la Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne (DDFiP 51), Service Facturier, 12 rue Sainte Marguerite, 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Article 7– Non-exécution

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit du recteur des conditions d'exécution de la convention par l'université, le recteur peut suspendre ou remettre en cause le montant de la subvention.

Article 8 – Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en question les objectifs généraux définis à l'article 1.

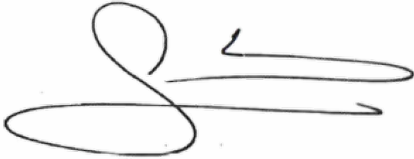
Article 9 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de trois mois suivants l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure à moins que dans ce délai ces engagements n'aient été remplis par la partie défaillante.

Article 10 – Litige

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Si le désaccord persiste, le litige sera soumis au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne seul compétent pour connaître des recours nés de l'application de la présente convention.

Fait à Reims le 14 novembre 2023

Le recteur de l'académie de Reims  Vincent STANEK	Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne  Guillaume GELLÉ
--	---

Annexes 4 c : cadrage du mémoire 1D

MEEF 1^{er} DEGRE (2024-2025)

Présentation des UE de formation à et par la recherche : du TER en M1 au mémoire en M2

Quatre UE de *formation à et par la recherche* vont vous permettre de vous engager dans un travail de recherche et la production de votre mémoire de Master, dans un objectif de formation professionnelle adossée à la recherche.

A l'Inspé de l'académie de Reims, cette formation est collective (dans le cadre de « séminaires » de formation à et par la recherche) et donne lieu à un **mémoire collaboratif** (construit et rédigé à 2, éventuellement à 3 dans certains séminaires).

La réalisation progressive du mémoire de master collaboratif s'élabore ainsi pendant les 2 années du master, pour chaque binôme, dans un même groupe de 15 à 20 étudiant·e·s, réuni·e·s autour d'une thématique de recherche en éducation et formation et encadré·e·s par une équipe enseignante.

Enjeux du mémoire

A l'Inspé de l'académie de Reims, le mémoire de Master est un **mémoire d'initiation à la recherche** inscrit dans un questionnement professionnel et une thématique relative à l'enseignement, l'apprentissage, l'éducation ou la formation. La visée de ce travail consiste principalement à familiariser des étudiants avec les écrits, les démarches et les objets de la recherche, afin d'étayer l'analyse des pratiques professionnelles et ainsi de contribuer à la construction d'une posture professionnelle réflexive.

Le mémoire doit donc répondre à des exigences de clarté théorique et de rigueur méthodologique : il présente un argumentaire fondé sur des écrits scientifiques et une méthodologie de recueil et de traitement des données scientifiquement fondée. Il mobilise une écriture de recherche, impersonnelle, argumentative et scientifiquement référencée. Le travail de M1 comme le mémoire de M2 relèvent d'une écriture dans laquelle les règles de non plagiat sont rigoureusement mises en œuvre.

Le Guide URCA du non plagiat est une ressource pour mieux comprendre ce qu'est le plagiat et pour développer l'écriture académique attendue dans tous vos travaux :

<https://www.univ-reims.fr/cut/media-files/7353/guide-du-plagiat.pdf>

Organisation de la formation à et par la recherche

En M1, au semestre 1, l'UE 14 vous permettra d'appréhender différents types de problématiques de recherche en éducation et de découvrir les spécificités d'un texte de recherche. Des **séminaires thématiques d'initiation à la recherche** vous seront proposées dans chaque centre de formation pour vous permettre de déterminer un « **projet de recherche** » inscrit dans l'un de ces séminaires. Au semestre 2, l'UE 24 vous permettra de poursuivre la construction de votre projet de recherche, d'engager votre revue de littérature, votre travail de problématisation et la rédaction de votre « Travail d'études et de recherche » (cadrage du TER ci-après).

- **Semestre 1 (UE14)** : 2h CM, 2hTD, 14hTP (séminaire), 2h TD dédiées à la participation à une conférence. Compétences à acquérir : comprendre ce qu'englobe la recherche en éducation ; identifier la nécessité de l'utilisation de cadres théoriques ; être capable de rendre compte de lectures de recherche ; s'engager dans une première rédaction de questionnements de recherche. Cet EC est évalué par un « **projet de recherche** », déposé dans le cours Moodle académique « UE recherche 1D – écrits terminaux » (voir ci-dessous).
- **Semestre 2 (UE24)** : 12hTP (séminaire), 6h TD en distanciel sur les « méthodes d'enquête » (cours en ligne), 2h TD dédiées à la participation à une conférence. Compétences à acquérir : construire une problématique, être capable de conduire une revue de littérature, élaborer une méthodologie de recherche. Cet EC est évalué par le **TER** (écrit terminal) et sa **soutenance** (oral terminal) dont les contenus sont précisés ci-dessous.

En M2, une directrice ou un directeur de mémoire vous accompagnera pour poursuivre votre travail de recherche initié dans le TER en M1. Deux EC aux semestres 3 et 4 auront pour objectifs de vous apporter des outils méthodologiques (notamment sur l'analyse des données recueillies) et de vous accompagner pour la rédaction finale et la préparation de la soutenance de votre mémoire (cadrage du mémoire ci-après).

- **Semestre 3 (UE34)** : 10h TP (séminaire). Compétences à acquérir : concevoir et présenter un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse de données. Cet EC est évalué par un **Ecrit intermédiaire (EI)** constituant une large part du mémoire de master (voir ci-dessous).
- **Semestre 4 (UE44)** : 10h TP (séminaire). Compétences à acquérir : rédiger un **mémoire de master**, produire et présenter des résultats de recherche ; pour la **soutenance**, prendre du recul sur le travail de recherche conduit dans le mémoire (voir ci-dessous).

Vos référent·e·s pour les EC recherche de la mention 1er degré

COORDINATION POUR CHAQUE CENTRE :

- Charleville : Jérémie Dubois, jeremie.dubois@univ-reims.fr
- Reims: Alexandre Booms, alexandre.booms@univ-reims.fr
- Châlons : Stéphane Bénit, stephane.benit@univ-reims.fr
- Troyes : Philippe Hentzen, philippe.hentzen@univ-reims.fr
- Chaumont : Anne Glaudel, anne.glaudel@univ-reims.fr

COORDINATION ACADEMIQUE :

- M1 : Anne Glaudel, anne.glaudel@univ-reims.fr
- M2 : Philippe Hentzen, philippe.hentzen@univ-reims.fr

Précisions concernant le dossier d'évaluation de l'EC 14.1
--

Le dossier est un « **Projet de recherche** » de 5 pages minimum à 10 pages maximum rédigé par le groupe de 2 ou 3 M1.

Il est évalué par 1 membre de l'équipe d'encadrement du séminaire de recherche dont le nom vous sera communiqué par les enseignant·e·s de votre séminaire.

Le « Projet de recherche » repose sur des travaux réalisés en séminaire thématique et sur des lectures de textes réalisées dans le cadre du travail personnel de S1. Le dossier est composé de 3 parties :

1) **Une première version de l'introduction du futur mémoire**, présentant :

- ✓ Le **sujet choisi** dans le cadre du séminaire thématique
- ✓ Un « **exposé des motifs** » qui présente l'intérêt professionnel de ce sujet et qui peut prendre appui sur une (ou plusieurs) situation vécue, observée, lue ;
- ✓ L'explicitation d'une ou plusieurs « **question(s) initiale(s)** » (questions que vous vous posez au semestre 1 sur le sujet auquel vous vous intéressez en tant qu'étudiant·e souhaitant devenir professeur des écoles).

2) **Une première synthèse des lectures réalisées**. Ce texte de 3 à 5 pages présentera sous forme de synthèse argumentée :

- ✓ La mobilisation de références bibliographiques fournies dans la fiche descriptive du séminaire et d'autres références scientifiques (3 ou 4) dont la pertinence pour le projet de recherche devra être clairement mise en évidence ;
- ✓ l'intérêt de chaque référence pour le projet de recherche ;
- ✓ des éléments de réponse à la (aux) question(s) posée(s) issus de la littérature lue au semestre 1.

3) **La « liste des références bibliographiques »** que vous avez sélectionnées et lues au semestre 1 dans le cadre du séminaire thématique pour commencer à construire votre projet de recherche. Cette liste bibliographique de 6 références minimum est :

- ✓ présentée aux **normes bibliographiques du séminaire thématique** (communiquées par les enseignant·e·s du séminaire)
- ✓ composée principalement de **références scientifiques** rédigées par des chercheurs (50% des références sélectionnées au moins), ainsi que de références institutionnelles et professionnelles utiles pour contextualiser le sujet.

NB : Votre équipe d'encadrement du séminaire vous précisera les attendus de ce projet de recherche.

Dates à retenir

Session 1

Pour l'évaluation de l'EC 14.1 le « Projet de recherche » est à déposer au plus tard le lundi 06 janvier 2025 à 23h59 à l'attention de l'un·e des intervenant·e·s du séminaire dans le cours Moodle académique « UE recherche 1D – Ecrits terminaux » : <https://cours.univ-reims.fr/course/view.php?id=13409>

Session 2

Le travail de semestre 2 tient lieu de rattrapage du semestre 1. Aucun travail supplémentaire n'est attendu. La note d'EC 24.1 est reportée par le service scolarité comme note de session 2 de l'EC 14.1.

Le travail qui vous est demandé en M1 doit vous permettre de structurer et de formaliser votre projet de mémoire master. Le TER est un texte de **20 à 25 pages** (police Times new roman 12, interligne 1,5) hors page de garde, sommaire, bibliographie et annexes.

La bibliographie sera présentée aux **normes bibliographiques du séminaire thématique**. Il s'agit le plus souvent de la norme APA 7 qui est utilisée dans différents EC du master MEEF, mais l'équipe d'encadrement du séminaire pourra demander l'utilisation d'une autre norme bibliographique.

A l'Inspé de l'académie de Reims en Mention 1er degré **la règle générale est de construire un projet de recherche et de réaliser son Travail d'Etude et de Recherche (TER) à 2 dans le cadre d'un travail collaboratif**. Ce travail donne lieu à un **écrit commun**. Une **page liminaire** du TER présentera la contribution de chaque auteur·e au texte soumis à évaluation.

Enjeux du TER

Le TER demandé doit vous permettre de vous engager dans une démarche de recherche à visée professionnalisante et de développer une réflexion personnelle. Le TER constituera une base solide pour la suite des travaux et la rédaction du mémoire en M2.

L'objet principal du TER réside dans **l'écriture d'une problématique fondée sur une revue de littérature pertinente**, complétée par la première présentation d'une **méthodologie d'enquête** pour répondre à la ou aux question(s) de recherche ou pour mettre à l'épreuve une ou des hypothèse(s) de recherche.

Le TER présente un **questionnement initial** qui peut porter sur un contenu disciplinaire, un problème d'enseignement, un phénomène d'apprentissage, une pratique spécifique, etc. Ce questionnement est **en lien avec votre formation professionnelle** et avec une situation professionnelle, vécue, observée, lue, etc.

La **lecture critique** d'articles, de chapitres d'ouvrages ou d'ouvrages permet d'élaborer **une problématique de recherche plus fine que le questionnement initial** et d'**identifier les éléments théoriques et méthodologiques pertinents pour la suite du travail**.

Chaque équipe de séminaire propose des **cadres théorique et méthodologique** dans lesquels s'inscrit le travail réalisé, ainsi qu'un ou plusieurs plans de structuration du TER. Les **choix méthodologiques** sont **fondés scientifiquement** sur un ou plusieurs TD en ligne de formation aux méthodes d'enquête et sur au moins une lecture du champ de la recherche en éducation.

Modalités pratiques

MCC : dossier (TER) pour 60 % de la note + oral terminal (« soutenance ») pour 40% de la note d'EC 24.1. En cas de non remise du TER l'étudiant·e est défaillant·e pour la totalité de l'EC ; l'oral est donc annulé.

Le TER est rendu dans le cours Moodle académique « UE recherche 1D – écrits terminaux » à l'attention d'un·e enseignant·e dont le nom vous sera communiqué par l'équipe d'encadrement du séminaire. Ce travail étant réalisé à 2, en règle générale, chacun·e des M1 réalise un envoi qui tient lieu de preuve administrative de dépôt du travail.

La soutenance du TER est une épreuve orale individuelle de 20 minutes (5 à 10 minutes d'exposé maximum suivies de 10 à 15 minutes d'entretien) avec l'enseignant·e ayant lu et évalué le TER.

Dates à retenir

Attention : le TER est soumis à une date de remise anticipée qui précède la remise par défaut des autres écrits terminaux.

Session 1 : écrit + oral

Dépôt anticipé des TER au plus tard le **dimanche 4 mai 2025 à 23h59** dans le cours Moodle académique « UE recherche 1D – Ecrits terminaux » : <https://cours.univ-reims.fr/course/view.php?id=13409>

Oraux de « soutenance » **entre le 12 mai et le 23 mai inclus.**

Session 2 : écrit + oral

Dépôt anticipé des TER retravaillés au plus tard le **dimanche 15 juin 2024 à 23h59** dans le cours Moodle académique « UE recherche 1D – Ecrits terminaux » : <https://cours.univ-reims.fr/course/view.php?id=13409>

Oraux de « soutenance » **entre le 23 juin et le 1^{er} juillet inclus.**

À la suite des délibérations du jury de mention du diplôme, les M1 pourront adresser au secrétariat de leur centre de formation une demande de consultation de la fiche d'évaluation de l'EC 24.1.

L'écrit intermédiaire du semestre 3

Il s'agit de poursuivre le travail réalisé en M1 et de proposer, au semestre 3, à sa directrice ou son directeur de mémoire un **Écrit intermédiaire** de 25 pages minimum qui se situe entre le TER et le mémoire de fin de M2 (voir ci-dessous).

Cet écrit intermédiaire prend appui sur le TER réalisé en M1 et constitue une **avancée dans la rédaction du mémoire de M2**. Ainsi, le TER est repris en tenant compte des appréciations et conseils formulés lors de l'évaluation du TER de M1, de l'évolution de la réflexion et du questionnement des étudiants et, dans certains cas, des contraintes liées au stage.

Les éléments de réussite pour **l'évaluation de cet écrit intermédiaire** reposent sur :

- un cadre théorique constitué
- une méthodologie de recherche précise
- une bibliographie pertinente
- un respect des normes typographiques, orthographiques et rédactionnelles.

En particulier, la **question de recherche** doit être correctement formulée : elle articule les différents apports théoriques et propose des **sous-questions plus précises**. Dans certains cas, des hypothèses de recherche peuvent être formulées, en lien avec les lectures. **La méthodologie** doit être précisée en tenant compte des contraintes liées au terrain d'étude. Le mode de recueil de données est défini et construit et le cadre d'analyse de ces données est présenté.

Dates à retenir

Session 1 : rendu de l'Écrit intermédiaire (EI) au plus tard le **lundi 6 janvier 2025 à**

23h59 dans le cours Moodle académique « UE recherche 1D – Ecrits terminaux » :

<https://cours.univ-reims.fr/course/view.php?id=13409>

Session 2 : le rattrapage de l'EI est réalisé par l'envoi et la soutenance du mémoire au S4.

Aucun travail écrit supplémentaire n'est attendu pour le rattrapage de l'EC 34.1. La note de l'EC 44.1 est reportée par le service scolarité pour la session 2 de l'EC 34.1.

L'organisation du mémoire

Le mémoire de master **ne peut pas être inférieur à 35 pages (police Times new roman 12, interligne 1,5), hors page de garde, sommaire, bibliographie (obligatoire) et annexes³ (facultatives).**

Il est rédigé aux **normes APA 7**, sauf si une autre norme bibliographique a été déterminée avec la directrice ou le directeur de mémoire.

Le texte ci-après donne le cadrage du mémoire ; des adaptations, à la marge, sont

³ Ensemble des matériaux qui ont été analysés dans le mémoire : corpus, données, entretiens retranscrits, enregistrements de séances, photos, etc. en fonction du sujet. Les annexes sont paginées sur un format de pages différent du format de pagination du corps du mémoire (ex : chiffres romains) et associées au corps du mémoire par fusion de fichiers au format pdf.

envisageables, en accord avec le directeur ou la directrice de mémoire.

Le mémoire peut être organisé de la façon décrite ci-après afin de répondre aux critères d'évaluation des UE 34 et 44. Il présentera les éléments suivants :

- Exposé des motifs (fondé sur la description d'une situation professionnelle initiale vécue, observée ou lue)
- Cadre théorique, délimitation de l'objet de recherche, questions et/ou hypothèses de recherche
- Modalités de recueil et traitement de données
- Présentation développée des résultats
- Retour sur l'exposé des motifs : en quoi le détour par les savoirs produits par la recherche permet d'envisager autrement la situation professionnelle initiale ou le questionnement initial.

Plus précisément :

- **L'introduction** doit faire état d'une ou plusieurs questions de départ et les ancrer dans une perspective professionnelle. Elle doit situer le travail par rapport à un domaine théorique existant. L'introduction souligne l'amorce de la problématique et annonce le plan du mémoire, si nécessaire en le justifiant.
- **Le corps du mémoire** s'organise autour de :
 - la question initiale, qui se problématise pour parvenir à la formulation d'un questionnement de recherche (problématique) et, dans certains cas, la présentation des hypothèses ;
 - un état des lieux, explicite et argumenté, de travaux de recherches sur ou autour de la question posée ;
 - des concepts, modèles et autres éléments théoriques sur lesquels s'appuie la recherche ;
 - la méthodologie d'enquête (ou parfois l'expérimentation) retenue :
 - la délimitation d'un corpus
 - les modalités de recueil des données
 - la(les) méthode(s) d'analyse retenue(s)
 - etc. ;
 - la présentation rédigée des analyses des données ;
 - les résultats obtenus en relation avec les questions de recherche ou les hypothèses ;
 - possibilité de développer une discussion de la portée et des limites de la recherche.
- **La conclusion** :
 - retrace rapidement l'évolution de la question initiale, fait apparaître les domaines qui restent ouverts ou non visités, ainsi que les questions nouvelles que le mémoire a suscitées ;
 - donne des informations sur les limites de validité des conclusions obtenues ;
 - fait état des difficultés rencontrées, au plan méthodologique et conceptuel, de la portée et des limites de cette recherche ;

- ouvre la recherche sur des perspectives professionnelles⁴ voire interdisciplinaires.

La soutenance

Objectifs de la soutenance

La soutenance a pour but de **rendre compte de manière synthétique du travail effectué** dans le mémoire et de **présenter une réflexion sur l'apport de ce travail pour sa formation par la recherche**. Il conviendra de rappeler de manière synthétique la problématique, la nature du cadre théorique (les apports des différentes lectures entreprises pour la rédaction du mémoire pourront être résumés), la méthodologie adoptée pour l'enquête ou l'expérimentation, ainsi que les principaux résultats de la recherche conduite. L'étudiant·e montrera en particulier le recul pris grâce aux lectures et à l'expérimentation et exposera quels enseignements et perspectives ont pu être dégagés de cette expérience, d'un point de vue professionnel. La clarté et la cohérence des propos sont fondamentales.

Organisation des jurys de soutenance

Le jury de soutenance du mémoire est composé de 2 membres :

- la directrice ou le directeur de mémoire
- un·e autre enseignant·e de l'Inspé ou d'un autre institut d'enseignement supérieur

Le nom du second membre de jury est communiqué à l'étudiant·e en direction de mémoire.

Quand peut avoir lieu la soutenance ?

Le mémoire peut être soutenu **à tout moment du semestre 4**, en fonction de la finalisation du travail et de la disponibilité des membres du jury.

- La date de soutenance doit être déterminée **au moins 3 semaines avant** l'épreuve et communiquée au secrétariat du centre qui établit la convocation individuelle en soutenance.
- Le mémoire doit être officiellement remis **au moins 10 jours avant** la soutenance (voir les modalités ci-dessous).

Avec l'accord du directeur ou de la directrice de mémoire, celui-ci peut être remis et soutenu uniquement en session 2. Dans ce cas l'étudiant·e est en absence justifiée (ABJ) en session 1 et ajourné·e. à l'UE 44 avec la note de 0/20 à l'UE.

En cas de non remise du mémoire dans le délai de 10 jours précédant la soutenance, la convocation en soutenance est annulée.

Quelles sont les modalités de soutenance ?

10 à 15 min de présentation + 15 à 20 minutes d'entretien, selon les indications données en direction de mémoire.

La soutenance a lieu dans le centre Inspé d'affectation de l'étudiant·e. Une soutenance en visio-conférence est possible à condition que l'un des 2 membres du jury soit présent physiquement avec l'étudiant·e dans le site où a lieu la soutenance.

La directrice ou le directeur de mémoire détermine **la date de soutenance** en accord le second membre du jury en fonction de leurs disponibilités et en dehors des temps

⁴ En particulier, on pourra analyser en quoi le détour par les savoirs produits par la recherche permet d'envisager autrement la situation professionnelle initiale.

d'enseignement de la tutrice ou du tuteur et de l'étudiant.e stagiaire. La directrice ou le directeur de mémoire transmet la date de soutenance au secrétariat pédagogique du centre Inspé pour **envoi de la convocation officielle au moins 15 jours avant la date de soutenance**. Le secrétariat du centre réserve une salle pour la soutenance et établit les convocations et les OM (si besoin) pour la tutrice ou le tuteur Inspé et la ou le stagiaire.

Note de l'UE 42

A l'issue de la soutenance, deux notes seront attribuées (une note pour l'écrit qui comptera pour 75% et une note pour l'oral qui comptera pour 25%). Ces notes prendront en compte les éléments suivants :

- la problématique et la formulation de la / des question(s) de recherche, apports des lectures ;
- la méthodologie d'enquête adoptée ; l'analyse des données et la présentation des résultats ;
- la présentation du mémoire (grammaire, orthographe, bibliographie, mise en page etc.) ;
- la clarté de la soutenance et la qualité des réponses aux questions posées par le jury.

Le procès-verbal de soutenance est rédigé conjointement et signé des 2 membres du jury puis transmis au secrétariat du centre de formation.

Mémoire – Modalités pratiques et dates à retenir

Comment ?

Le mémoire est impérativement déposé dans le cours Moodle académique « UE recherche 1D – Mémoire », ce qui constitue la preuve officielle de dépôt : <https://cours.univ-reims.fr/course/view.php?id=14485>

Il est également adressé par **courrier électronique** aux deux membres du jury.

Faut-il des versions papier ?

Non. Le mémoire est **archivé dans son format numérique en PDF** par le service scolarité. Toutefois, des dépôts papier du mémoire (en main propre) peuvent être demandés par les membres du jury.

Note d'EC 44.1

La note finale de l'EC 44.1 est composée à 75% par la note attribuée au mémoire écrit et à 25% par la note attribuée à la soutenance orale.

Dates à retenir

Le mémoire peut être rendu et soutenu à tout moment du semestre 4 en fonction de l'avancée du travail et de la disponibilité des membres jury.

L'envoi du mémoire final devra être réalisé au moins 10 jours avant la date de soutenance par mail aux membres du jury et dans le cours en ligne d'archivage officiel des mémoires :

<https://cours.univ-reims.fr/course/view.php?id=14485>

Session 1 : Soutenance au plus tard le 23 mai 2025 inclus.

Session 2 : Soutenance au plus tard le 2 juillet 2024 inclus

À la suite des délibérations du jury de mention du diplôme, les M2 pourront adresser au secrétariat de leur centre de formation une demande de consultation du procès-verbal d'évaluation de l'EC 44.1.

Annexes 5 : perspective(s) de l'évolution de l'offre de formation

Évolution de l'offre de formation

Adaptation des maquettes MEEF 1D, 2D et EE

Atteinte des *minima* en termes de volume maquette pour les MEEF

Dans le contexte budgétaire contraint de l'URCA, l'intégralité des maquettes de mention MEEF est ramenée au volume minimal exigé par le cadrage des master MEEF (l'arrêté du 24 juillet 2020) soit 800h

Adaptation des MCC au cadrage URCA (accréditation 2024-2028)

Les MCC seront adaptées pour se conformer au cadrage URCA avec introduction de la modalité contrôle continu intégral :

- Les enseignements délivrés exclusivement en CM doivent être validés par un contrôle terminal ou un contrôle continu intégral.
- Les enseignements délivrés en CM et TD/TP doivent être validés par un mixte contrôle continu, contrôle terminal ou un contrôle continu intégral.
- Les enseignements délivrés exclusivement en TD/TP doivent être validés par un contrôle continu intégral.

Un travail sur la structuration pédagogique des CCI (choix de la nature des épreuves) sera engagé en relation avec le processus de professionnalisation.

Approche par compétences

La démarche d'évaluation par compétences sera déployée dans le courant de l'accréditation.

Préparation au métier de professeur documentaliste

A partir de la rentrée 2025, en raison des faibles effectifs, les étudiants souhaitant préparer le concours de professeur documentaliste entreront en Master MEEF mention Encadrement Éducatif et suivront une option dédiée.

Les étudiants actuellement en M1 MEEF IDEMIH poursuivront en M2 MEEF IDEMIH à la rentrée 2025 mais la mention ne sera pas ouverte en M1.

Parcours à faibles effectifs

Une réflexion sera engagée à l'échelle du Grand EST pour mutualiser des parcours à faible effectif (professeur documentaliste, notamment).

Restructuration de la mention PIF

La mention PIF est restructurée de la façon suivante :

- Un tronc commun en M1 pour tous les parcours avec une optionalité entre un parcours conception intervention recherche en éducation et formation (CIREF) et un parcours Inégalités, Discriminations et Territoires (IDT) Reims
- En M2, 4 parcours sont proposés et ouverts en fonction des effectifs : CIREF et IDT mais aussi Ingénierie des e-Formations et des usages du numérique (IEFUN) et IDEMIH Innovation, Développement, Métiers de l'humain en Interdisciplinarité

Ainsi la mention PIF couvre un large spectre de métiers, de l'ingénierie pédagogique, à la formation à distance et à la question de la gestion et l'amélioration des relations sociales via la résolution des tensions et des conflits.

Introduction de la formation à l'IA

La formation aux usages des IA est intégrée dans cette mention, dans un premier temps dans le parcours leFUN.

Place du numérique

Pour répondre aux besoins de professionnalisation des enseignants, les enseignements portant sur le numérique, jusqu'à présent assurés dans des EC spécifiques, seront en partie intégrés dans les enseignements de didactique et de projet.

Pour le premier degré par exemple, les EC de numérique représentaient 50h dans des EC spécifiques.

Dans la nouvelle maquette, deux EC spécifiques de 10h sont proposés en M1 et 20h sont intégrées dans les EC de didactique.

Les compétences du CRCN-É seront évaluées dans les EC de didactique.

Internationalisation des formations et formation à l'international

- **Augmentation des stages à l'international**

Il s'agit de conforter la situation actuelle (entre 30 et 50 mobilités de stage par an notamment), et d'ouvrir sur d'autres perspectives, telles que des mobilités de recherche en Master 2, en particulier dans le cadre de la mention PIF, afin de produire des mémoires s'ouvrant vers des comparaisons systémiques internationales, des didactiques comparées, etc. Les mobilités entrantes pourront également impliquer des enseignants-chercheurs d'universités partenaires, des formateurs d'institutions partenaires.

- **Renforcement de l'ouverture internationale de l'offre de formation**

Actuellement, la mention 1er degré du Master MEEF comporte un parcours international. Ce parcours vise à être développé en accueillant davantage d'étudiants étrangers, en augmentant le volume de cours dispensés en anglais. Actuellement, environ 25 % des cours sont dispensés en Anglais, l'objectif est d'atteindre 50% à court terme.

D'autres parcours, en particulier dans l'actuelle mention PIF, ont déjà des publics basés à l'étranger, et feront l'objet d'une internationalisation de leur contenu dans la dynamique du parcours 1^{er} degré.